

Agrandissement du Foyer et création d'un Centre de Jour _ Fondation Domus à Ardon

concours de projets d'architecture et d'ingénierie civile à un degré



Maître de l'ouvrage
Fondation Domus
Route du Simplon 31
CH - 1957 Ardon
<https://www.fondation-domus.ch>

Organisation du concours
Mona Trautmann
architecte epfl fas sia
Avenue du Midi 14
CH - 1950 Sion
mona.trautmann@me.com

Photographie maquettes
Nicolas Sedlatchek
Photographe uspp | architecte epfl
Rue de l'Industrie 54
CH - 1950 Sion

Table des matières

Préface	5
1. Situation actuelle	6
2. Objectifs du concours	7
3. Clauses générales relatives à la procédure	11
4. Composition du jury	13
5. Déroulement de la procédure	14
6. Examen préalable	15
7. Jugement	17
8. Classement et attribution des prix et mentions	19
9. Recommandations du jury	20
10. Approbation du rapport du jury	21
11. Levée de l'anonymat	22
Remerciements	22
Projets primés	23
Projets non primés	47
Liste complète des auteurs	84

Préface

En Suisse, près d'une personne sur deux au bénéfice d'une rente de l'assurance-invalidité (AI) l'est pour des raisons psychiques. L'enjeu de santé publique est majeur. Face à la nécessité d'offrir des hébergements et des prises en charge adaptées pour une réhabilitation psychosociale optimale et sans limite d'âge, la Fondation Domus a débuté, il y a plusieurs années déjà, un projet d'agrandissement de son foyer d'Ardon.

Lancer un projet de cette envergure a été un défi de taille. Nous avons pu compter sur le soutien et l'investissement d'un grand nombre de personnes, convaincues du bien-fondé de notre démarche. Le Département de la santé et des affaires sociales du Canton du Valais, le Service de l'action sociale, les autorités communales d'Ardon ainsi que le Service des bâtiments, monuments et archéologie se sont particulièrement impliqués afin de rendre possible l'aboutissement de cette première étape.

Vous tenez entre vos mains le rapport du jury qui a travaillé de façon efficiente, constructive et a fait preuve de professionnalisme. En effet, examiner en deux jours plus de 40 projets, délibérer, sélectionner les candidats ainsi que le gagnant nécessite un état d'esprit collaboratif, une des valeurs fondamentales de la Fondation Domus.

Toutefois, pas de concours sans la contribution de plus de 200 architectes et ingénieurs d'Italie, de France, d'Espagne et de Suisse qui nous ont soumis un projet. Ils ont su faire preuve de créativité, ont travaillé activement sur les objectifs du projet, sur la difficile adéquation entre les besoins et le bien-être des bénéficiaires, des collaborateurs, la qualité patrimoniale et historique d'Ardon, les diverses normes et les coûts. Le résultat est désormais visible sous la forme de 42 maquettes et plans.

Ce concours d'architecture est un des temps forts de notre institution et nous tenons à remercier particulièrement le Président du concours, Monsieur Philippe Venetz, architecte cantonal, les membres du jury, les architectes, les ingénieurs qui ont présenté un projet et Madame Mona Trautmann pour sa flexibilité et son savoir-faire dans l'accompagnement de l'organisation de ce concours.

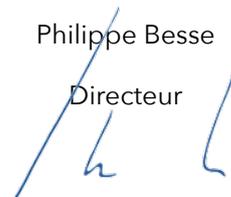
Nous sommes heureux de vous présenter ce rapport et vous souhaitons une agréable lecture.

FONDATION DOMUS

Pierre-Angel Piasenta
Président Fondation Domus



Philippe Besse
Directeur



1. Situation actuelle

La Fondation Domus est une institution valaisanne de réhabilitation psychosociale. Elle accueille des personnes adultes qui souffrent de troubles psychiques chroniques et bénéficient de l'AI. Le Foyer devient pour eux, en général après un séjour en milieu hospitalier, leur nouveau lieu de vie et offre en plus du logement une prise en charge et un encadrement socio-professionnel ou thérapeutique. Des ateliers d'intégration professionnelle, ainsi que des infrastructures pour diverses thérapies aident à les accompagner sur le chemin vers l'autonomie et vers une réhabilitation sociale.

Aujourd'hui la Fondation Domus s'organise sur deux sites de caractères distincts et complémentaires, l'un se situe en moyenne montagne, à La Tzoumaz, l'autre en plaine, au centre de la Commune d'Ardon. La Tzoumaz offre un cadre apaisant et idéal pour la réhabilitation des personnes souffrant de troubles psychiques chroniques aigus. Le site d'Ardon se caractérise par un milieu villageois, plus « urbain », où une certaine proximité et un échange avec la population est recherchée.

Le Foyer d'Ardon accueille aujourd'hui 22 résidents dans 3 unités de vie, ainsi que l'administration de l'institution, dans un volume hétérogène et allongé, formé de 4 corps de bâtiments juxtaposés. Pour permettre l'agrandissement et une certaine optimisation du Foyer, qui doublera sa capacité, les 2 corps de bâtiment centraux, contenant une salle polyvalente et des dépôts, pouvaient être démolis. Tous les accès aux bâtiments existants se font depuis l'espace sud, aujourd'hui principal espace vert, articulé et caractérisé par un noyer majestueux.

Philosophie et mission

La Fondation Domus attache une grande importance à la qualité de vie et à la dignité humaine. Les résidents sont respectés pour leur caractère unique et l'on veille à ce que les espaces de vie fonctionnent comme des appartements privés, qui permettent de créer une ambiance familiale et qui réussissent à répondre aux besoins personnels.

La mission consiste dans la réhabilitation psychosociale des personnes souffrant de troubles psychiques chroniques, qui peuvent avoir un caractère invalidant en fonction de leur intensité ou de leur répétition et qui les poussent bien souvent dans l'isolement. La Fondation Domus cherche à favoriser des rencontres entre résidents et la population et à ne pas stigmatiser la maladie psychique et les personnes qui en souffrent et qui font souvent encore l'objet de fausses représentations et d'une image négative.

2. Objectifs du concours

Pour permettre de répondre à une demande en augmentation, la structure existante du Foyer d'Ardon doit être complétée avec un programme de 18 chambres supplémentaires, organisées en deux unités de vie, ainsi que des espaces de thérapies, des salles d'activités et un Centre de Jour. L'aménagement d'une cafétéria et la maintenance d'une salle polyvalente ouvertes au public sur le site, doivent favoriser l'insertion dans le village. Une intégration judicieuse des bâtiments A (logements) et D (administration) existants et à conserver, doit permettre de réaliser un nouvel ensemble, créer des synergies dans l'exploitation et de contribuer à la nouvelle identité du Foyer d'Ardon. Une re-qualification des aménagements extérieurs est recherchée pour pouvoir offrir à la fois des espaces extérieurs attractifs et protégés aux résidents, aux externes et aux collaborateurs, ainsi qu'à la population, tenant en compte la redéfinition des accès et parcours piétonniers et automobiles et un aménagement judicieux des 25 places de stationnement exigées.

Périmètre du concours

Le lieu d'intervention se situe au centre de la Commune d'Ardon, à l'est du vieux village, au lieu-dit « Grands Proz », en bordure de la Route du Simplon, il est caractérisé par un tissu relativement disparate. Le périmètre de planification de 3522 m² se situe dans la zone 4 du RCCZ et a fait l'objet d'un plan de quartier, qui a permis une augmentation de l'indice d'utilisation du sol - IBUS de 0.6 à 1.2096. Les bâtiments existants de la Fondation Domus à Ardon font partie intégrante du concours, le bâtiment A, entièrement rénové, et le bâtiment D, construit en 2008 devaient être conservés, les bâtiments B et C pouvaient être soit démolis partiellement ou totalement ou maintenus et transformés.

Pour le concours l'ensemble des lois, réglementations, normes et lignes directrices qui sont décisives pour la bonne réalisation de l'agrandissement du Foyer et la création du Centre de Jour, et en particulier le RCCZ, accompagné du plan de quartier et de son avenant, ainsi que les prescriptions de protection incendie 2015 étaient contraignants.

Programme des locaux

		Nombre	SN m ²	Total m ²
AGRANDISSEMENT DU FOYER				1554
100	Unité de vie 4 et 5 Logements			600
101	chambre individuelle	18	20	360
102	séjour, espace repas et cuisine	2	75	150
103	bureau éducateurs	2	15	30
104	vestiaires de groupe	2	8	16
105	dépôt linge propre	2	5	10
106	dépôt linge sale	2	3	6
107	local de nettoyage	2	6	12
108	chambre de veille	1	16	16
200	Unité de vie 4 et 5 Espaces communs			424
201	hall d'entrée			
202	cafétéria	1	80	80
203	salon	1	16	16
204	salle polyvalente	1	200	200
205	dépôt	1	40	40
206	lieu de recueillement	1	8	8
207	bain thérapeutique	1	16	16
208	sanitaires WC			14
209	agrandissement cuisine de production existante	1	30	30
210	dépôt chaises roulantes + rolators	1	10	10
211	fumoir	1	10	10
300	Espaces thérapeutiques			136
301	espace d'accès			
302	salle ergo-physio-PSE	1	35	35
303	salle de loisir	1	30	30
304	salle d'art-thérapie	1	25	25
305	salle de fitness	1	30	30
306	vestiaires F et H	2	8	16
400	Espaces de soins			80
401	bureau consultations	1	20	20
402	bureau responsable soins médico-infirmiers	1	12	12
403	bureau infirmiers	1	12	12
404	salle de soins infirmiers	1	15	15
405	salle d'entretien infirmiers	1	9	9
406	pharmacie centralisée	1	12	12
500	Administration			127
501	bureau accueil	1	30	30
502	bureau	2	15	30
503	bureaux responsables du Foyer	2	15	30
504	salle de réunions	1	18	18
505	archives	1	8	8
506	local photocopieuse	1	2	2
507	économat			9
600	Ateliers d'intendances Espaces de service et dépôts			187
601	atelier buanderie	1	50	50
602	atelier d'entretien	1	18	18
603	atelier à vélos	1	12	12
604	local jardinage	1	10	10
605	vestiaires collaborateurs F + H	2	15	30
606	dépôt			30
607	local container			7
608	ascenseur			
609	locaux techniques			30

CENTRE DE JOUR

700	Ateliers CdJ			151
701	hall d'entrée			
702	atelier communication décoration	2	25	50
703	atelier art-thérapie	1	30	30
704	atelier bien-être	1	45	45
705	bureau intervenants	1	12	12
706	local de stockage	1	6	6
707	sanitaires WC	2	4	8

ACCES | AMENAGEMENTS EXTERIEURS

800	Accès Espaces extérieurs Parking			
801	entrée principale Foyer			
802	entrée indépendante CdJ			
803	accès livraison			
804	terrasse-jardin			
805	jardin privatif			
806	aire de dépose			
807	places de stationnement			
808	abris à vélos deux roues			

LOCAUX EXISTANTS FOYER ARDON _ BÂTIMENT A **853**

	Unité de vie 1, 2 et 3 logements			480
A01	chambre individuelle et ou à 2 lits	17		304
A02	séjour, espace repas et cuisine	3		125
A03	bureau éducateurs	3		28.5
A04	chambre de veille	1		17
A05	salle d'eau (WC douche)	1		2.5
A06	local nettoyage	1		3
	Espaces communs			216
A07	bureau responsable du foyer	1		23
A08	salle de réunion	1		19
A09	atelier musicothérapie	1		31
A10	cuisine de production	1		48.5
A11	dépôt cuisine	1		29
A12	bureau responsable cuisine	1		5
A13	local personnel cafétéria	1		21.5
A14	salle de soins infirmiers	1		18
A15	pharmacie centralisée	1		9.5
A16	local serveur	1		5.5
A17	WC F H hand.	1		6
	Locaux de services			119
A18	vestiaire personnels	1		8.5
A19	buanderie	1		22.5
A20	atelier concierge	1		22.5
A21	local nettoyage	1		11
A22	économat	1		22
A23	espace fitness	1		22
A24	dépôt	1		10.5
	Locaux techniques			38
A25	chaufferie			18
A26	local citerne			14
A27	production froid			6
A28	ascenseur machinerie			

		Nombre	SN m ²	Total m ²
LOCAUX EXISTANTS ESPACE GARANCE _ BÂTIMENT B				257
B01	salle polyvalente			159
B02	scène			62
B03	cabine de projection			
B04	WC F H	2	9.5	19
B05	local ventilation			17
LOCAUX EXISTANTS GRANGE _ BÂTIMENT C				156
C01	local jardinage			44
C02	dépôt	2	27.5	55
C03	dépôt			57
LOCAUX EXISTANTS ADMINISTRATION _ BÂTIMENT D				128
D01	bureau secretariat			20
D02	bureau responsable SSED + admission			18
D03	bureau direction			26
D04	bureau responsable ressources humaines DRH			14
D05	bureau responsable administratif et financier			14
D06	cuisinette			3
D07	local archives			7
D08	WC hand.			3
D09	dépôt			5.5
D10	local technique			7.5

3. Clauses générales relatives à la procédure

Maître de l'ouvrage et organisation du concours
Le Maître de l'ouvrage est la Fondation Domus.

Fondation Domus
C.P. 18
Route du Simplon 31
CH - 1957 Ardon
www.fondation-domus.ch

La Fondation Domus, en collaboration avec les Services cantonaux de l'action sociale et des bâtiments, a confié l'organisation du concours à Mona Trautmann, architecte epfl fas sia.

Type de procédure

Le concours de projets d'architecture et d'ingénierie civile à un degré, organisé en procédure ouverte était anonyme et régi par le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009, de la Société suisse des ingénieurs et des architectes.

La procédure était également régie par le droit des marchés publics, l'accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (GATT/ OMC) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse, la loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI), la loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du Canton du Valais à l'accord inter-cantonal sur les marchés publics, l'accord inter-cantonal du 25 novembre 1994 | 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP) et l'ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

Conditions de participation

Le concours était ouvert à des équipes pluridisciplinaires qui devaient obligatoirement être composées d'architectes et d'ingénieurs civils établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'Accord GATT/OMC sur les marchés publics du 15 avril 1994, pour autant qu'ils répondaient au moment de l'inscription ou au plus tard au moment de la remise du projet, à l'une des conditions suivantes :

Pour les architectes:

- être titulaire d'un diplôme d'architecture délivré soit par l'une des Ecoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG) ou par l'Accademia di Architettura di Mendrisio, soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme jugé équivalent *
- être inscrit au Registre suisse des architectes, REG au niveau A ou B
- être membre individuel de la SIA ou de la FAS

Pour les ingénieurs civils:

- être titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil délivré soit par l'une des Ecoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme jugé équivalent *
- être inscrit au Registre suisse des professionnels de l'ingénierie, REG au niveau A ou B

Les architectes et ingénieurs civils porteurs d'un diplôme étranger devaient fournir la preuve de l'équivalence de leurs diplômes.

Dans le cas d'un groupement temporaire, installé depuis moins d'un an à la date d'inscription au présent concours, tous les membres devaient remplir les conditions de participation. Aucun des membres de l'équipe pluridisciplinaire ne devait se trouver en situation de conflit d'intérêts avec un membre, un suppléant ou un expert du jury, ainsi qu'avec l'organisateur du concours selon l'art. 12.2 du règlement SIA 142, édition 2009.

Objectif

Le concours devait permettre de trouver un projet approprié et de haute qualité qui répondait au niveau fonctionnel, architectural, structurel et urbanistique aux besoins de la Fondation Domus et qui réussissait à créer une structure efficace dans un ensemble cohérent, mettant en avant la qualité de vie et le bien-être de tous les résidents, collaborateurs et externes et avec ça, la désignation d'une équipe composée d'architectes et d'ingénieurs civils pour sa planification et sa réalisation.

Prix et mentions

Le jury disposait d'une somme globale de CHF 106'000.– HT pour attribuer 4 à 6 prix et mentions. Les mentions pouvaient être attribuées au maximum pour 40 % de la somme globale.

Attribution du mandat

Le Maître de l'ouvrage entend confier la totalité du mandat d'études et de réalisation à l'équipe lauréate auteur du projet recommandé par le jury et de lui attribuer en principe le 100% des prestations selon la norme SIA 102.

Le Maître de l'ouvrage se réserve toutefois le droit, d'entente avec l'équipe lauréate, d'attribuer à un autre architecte une partie du mandat correspondant aux phases partielles suivantes: l'élaboration du devis, des appels d'offres et adjudications et des contrats d'entreprises (13%), la direction des travaux et le contrôle des coûts (23%) ainsi que la mise en service, la direction des travaux de garantie et le décompte final (3.5%).

Les tarifs locaux régionaux sont pris en compte pour le calcul des honoraires.

Si le Maître de l'ouvrage estime que le lauréat ne dispose pas de la capacité ou des compétences nécessaires en matière de préparation d'exécution et de suivi de chantier, que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore dans le but de garantir un développement du projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, il se réserve le droit d'exiger en tout temps que l'équipe du lauréat soit complétée par des spécialistes choisis d'un commun accord entre le Maître de l'ouvrage et l'auteur du projet. Les honoraires nécessaires à ces prestations ne viennent pas s'ajouter aux prestations ordinaires de l'équipe lauréate.

L'acceptation des autorisations et crédits nécessaires par les organes compétents demeure réservée. Si des oppositions devaient engendrer des retards dans le planning, cela ne donne pas droit à des indemnités supplémentaires.

Droits d'auteur

Conformément à l'art. 26 du règlement SIA 142 (2009), les droits d'auteur sur les projets restent propriété des participants. Les documents relatifs aux projets primés et mentionnés deviennent propriété du Maître de l'ouvrage, les droits d'auteurs restant garantis.

Calendrier

Publication du concours sur simap.ch	30 novembre 2018
Inscription et dépôt de la caution	à partir du 30 novembre 2018
Visite des lieux facultative	18 décembre 2018
Retrait de la maquette dès le	18 décembre 2018
Dépôt des questions	jusqu'au 20 décembre 2018
Réponses	15 janvier 2019
Remise des projets (plans documents)	22 mars 2019
Remise de la maquette	5 avril 2019
Jury	9 et 10 mai 2019
Vernissage	27 juin 2019
Exposition	27 juin au 7 juillet 2019

Documents demandés

Plan de situation, échelle 1:500

implantation des bâtiments projetés, les entrées, la livraison, les circulations et le traitement des espaces extérieurs, les limites constructibles et les distances entre bâtiments aux points critiques, les cotes de niveaux au sol, le périmètre et le parcellaire

Plans de chaque niveau, échelle 1:200

désignations des locaux y compris numéros du programme, la surface nette des locaux, la référence aux cotes d'altitudes, la localisation des coupes, ainsi que sur le plan du rez-de-chaussée les aménagements extérieurs, les entrées et les cotes d'altitudes

Coupes et élévations, échelle 1:200

toutes les coupes et élévations nécessaires à la compréhension du projet, avec indication du contexte environnant, du terrain naturel et aménagé, des cotes d'altitudes du terrain et des différents niveaux sur sol fini

Coupe caractéristique sur la façade 1:50

spécifiant la composition des éléments principaux de construction (matériaux, épaisseurs), le principe structurel

Notes explicatives

Calcul du cube et des surfaces brutes de plancher, selon la norme SIA 416

Maquette au 1:500

4. Composition du jury

Le jury était composé des personnes suivantes :

Membres professionnels :

Philippe Venetz, architecte cantonal, président du jury

Stephanie Bender, Dr ès Sciences, architecte EPFL SIA FAS, Lausanne

Yves Milani, architecte ETH SIA, Zurich

Miguel Fernández Ruiz, Dr ès Sciences | ingénieur civil UPM, Ecublens

Suppléants professionnels :

Laurent Mayoraz, architecte SBMA

Antonio Garcia, ingénieur civil EPF, Ecublens

Membres non professionnels :

Pierre-Angel Piasenta, Président de la Fondation Domus

Philippe Besse, Directeur de la Fondation Domus

Stéphane Seppey, responsable des ateliers et du CdJ Domus

Suppléants non professionnels :

Célia Darbellay, membre du Conseil de Fondation Domus

Gaétan Debons, responsable du Foyer d'Ardon Domus

Guy Stettler, Directeur du CAAD

Spécialistes-conseils:

Margot Venetz, cheffe de l'Office de Coordination des institutions sociales, DSSC

Pierre-Marie Broccard, Président de la Commune d'Ardon

5. Déroulement de la procédure

Publication

L'appel d'offre a été publié le 30 novembre 2018 dans le Bulletin officiel du Canton du Valais et sur les plateformes web simap.ch et konkurado.ch. La publication n'a pas fait l'objet d'un recours.

Inscriptions

46 inscriptions valables ont été enregistrées par l'organisateur du concours.

Remise du projet

42 projets ont été rendus par voie postale (le timbre postal faisant foi) ou par un service de courrier jusqu'au 22 mars 2019 à l'adresse de l'organisation du concours.

Remise de la maquette

42 maquettes ont été déposées sous couvert de l'anonymat jusqu'au 5 avril 2019 à la Fondation Domus à Ardon.

Liste des devises des projets remis

numérotés dans l'ordre d'arrivée :

N°	Devise	N°	Devise
1	lilium	23	LARES FAMILIARES
2	zip	24	Coin de Rue
3	équilibre	25	GEMINUS
4	the green house	26	Marilou
5	CHEZ NOUS	27	ISIDOR
6	village people	28	un, deux, toits.
7	Y'a d'la vie !	29	AREDUNUM
8	HELIODOMUS	30	MAIN DANS LA MAIN
9	La Galerie	31	À la croisée des chemins
10	EN PLEIN AIR	32	Jaÿsinia
11	INTERVALLE	33	LA BOITE A FORMES
12	Les Trois Petites Maisons	34	ORIGAMI
13	Seiichi Miyake	35	CARACOL
14	côté cour... côté jardin...	36	soleil
15	DOMUS sweet DOMUS	37	AMIS PUBLICS
16	LES ADIEUX, L'ABSENCE, LE RETOUR	38	QUARTZ
17	DOMINO	39	Hestia
18	RUBY	40	E_loge
19	assemblage	41	LA NOUVELLE
20	LES LANTERNES		FONDATION DOMUS :
21	Hameau		S'OUVRIER ET S'INSERER
22	CANILHA	42	jeanne

6. Examen préalable

Les 42 projets rendus ont été examinés par l'organisateur du concours par rapport à leur conformité aux divers points énoncés dans le programme du concours et dans les réponses aux questions.

Un examen formel préalable portait sur le respect des délais de remise des projets, le respect de l'anonymat et l'intégralité des documents remis, un examen préalable du contenu portait sur le respect du périmètre, des distances aux limites, des distances entre bâtiments sur parcelles voisines, la conformité au RCCZ, le respect des prescriptions de l'AEAI et de la norme SIA 500 « Constructions sans obstacle » ainsi que le maintien des bâtiments existants A et D et les données quantitatives. Le programme des locaux a été vérifié par rapport à son intégralité et la répartition des zones fonctionnelles.

Le compte rendu de cet examen a été consigné dans un rapport remis lors du premier jour de jury aux membres du jury.

Examen préalable formel

Tous les projets ainsi que toutes les maquettes ont été remis dans les délais et sous couvert de l'anonymat.

Les prescriptions indiquées dans le programme du concours n'ont parfois pas été respectées:

- Documents remis A1; pas rendu dans un cartable solide: n° 8, 10 et 25
- Plan de situation 1:500 incomplet; indications manquantes telles qu'accès, alignement, distances aux limites et aux bâtiments, cotes de niveaux au sol, périmètre: n° 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 18, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 34, 36, 38, 39, 40 et 41
- Plans, coupes, élévations 1:200 incomplets; informations manquantes, présentation à une autre échelle, en couleur ou dessins manquants: n° 1, 2, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 12, 14, 15, 17, 18, 19, 21, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 38, 40 et 41
- Coupe constructive sur façade 1:50 incomplète; informations manquantes, présentation à une autre échelle: n° 5, 7, 15, 17, 18, 32 et 40
- Notes explicatives incomplètes; schémas étapes et | ou transformations manquantes: n° 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 24, 28, 29, 30, 33, 34, 35, 36, 37, 38, et 40 sans concept structurel: n° 4, 25 et 38
- Calcul du cube et des surfaces brutes de plancher selon SIA 416 incomplet; plans et | ou coupes et cotes manquants ou à une autre échelle: n° 2, 8, 10, 12, 14, 16, 17, 19, 23, 27, 28, 34, 35 et 40
- Clé USB pas lisible ou manquant: n° 27 et 40

Examen préalable du contenu

Tous les projets ont respecté le périmètre du concours.

Les bases pour le contrôle de la conformité aux dispositions réglementaires étaient le Règlement communal des constructions et des zones RCCZ d'Ardon, complété par l'avenant du PQ, selon les indications du programme du concours:

l'alignement le long de la Route du Simplon: 20m | le long de la Rue de la Fonderie: 10m à l'axe de la route; l'ordre des constructions: contigu ou dispersé; la hauteur: max. 13m; la forme de toiture: en pente ou plate; le nombre de niveaux: max. 3 + attique (pour les toits plats un attique qui correspond au maximum à 60 % de la surface du plan était admis); la densité: SBP = max. 4260m², y compris les constructions existantes maintenues et | ou transformées; la distance à la limite en bordure du PQ: petites façades: 4m | grandes façades: 10m (h = 3 niveaux) et 8m (h = 2 niveaux) | distance minimale à la limite: ½ de la hauteur de la façade; la distance interne PQ: ⅓ de la hauteur de la façade, min. 3m (selon LC), les gabarits: longueur max. sur un même plan: 30m

- distance à l'alignement, à la limite en bordure du PQ insuffisante: n° 6, 7, 12, 15, 23, 25, 26, 27, 33, 38, 41 et 42
- distance à la limite insuffisante (augmentation du gabarit du bâtiment C (grange) existant): n° 2, 10, 11, 22, 23, 28, 32, 33 et 38
- hauteur >13m, mais ne dépassant pas le faîte du bâtiment A existant: n° 8, 13, 17, 31 et 34
- partiellement 4 niveaux: n° N° 3, 4, 5, 8, 9, 11, 13, 17, 19, 22, 23, 26, 27, 29, 31, 34, 36 et 38
- densité trop élevée: n° 16
- distance interne du PQ insuffisante: n° 5, 8, 28, 29 et 39
- gabarit dépassé: n° 33

Pour le contrôle de la conformité aux prescriptions de protection incendie les consignes suivantes ont été prises en compte: catégorie d'établissements d'hébergement (b) avec une géométrie de bâtiments de faible à moyenne hauteur, 11m à 30m au maximum. Les distances de sécurité incendie réduites pour des bâtiments de faible ou moyenne hauteur dont les parois extérieures présentent une résistance au feu d'au moins 30 minutes doivent être d'au moins de: 4m lorsque la couche extérieure des deux façades est composée de matériaux RF1; 5m lorsque la couche extérieure de l'une des deux façades est composée de matériaux de construction combustibles; 6m lorsque la couche extérieure des deux façades est composée de matériaux de construction combustibles. La voie d'évacuation ne doit pas excéder 35m et aboutir à une seule voie d'évacuation verticale ou une seule issue donnant sur un lieu sûr à l'air libre.

- distances de sécurité incendie insuffisantes: n° 5, 28, 33 et 39
- voies d'évacuation verticales et | ou horizontales pas conformes: n° 2, 7, 8, 10, 12, 13, 14, 17, 18, 20, 22, 24, 25, 28, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 37 et 41

Tous les projets ont maintenus les bâtiments A et D existants.

Dans l'ensemble le programme des locaux a été respecté. Dans la plupart des projets quelques exigences demandées n'étaient pas remplies ou interprétées différemment, des éléments du programme des locaux en partie manquants.

- locaux administration existants transformés et pas remplacés: n° 8 et 40

Pour le jugement, le jury disposait du tableau détaillé de l'examen préalable du contenu.

7. Jugement

Le jury s'est réuni le jeudi 9 et le vendredi 10 mai 2019.

Tous les membres du jury et les spécialistes conseils étaient présents, à l'exception de Madame Célia Darbellay, qui devait s'absenter le jeudi après-midi et Madame Stéphanie Bender, qui ne pouvait pas être présente le vendredi toute la journée. Monsieur Laurent Mayoraz l'a remplacée en tant que membre professionnel.

Recevabilité

Après une présentation des résultats de l'examen préalable par l'organisateur du concours, le jury a décidé à l'unanimité d'admettre tous les projets au jugement.

Exclusion de la répartition des prix

Selon l'art. 19b du règlement SIA 142, une proposition doit être exclue de la répartition des prix si elle s'écarte des dispositions du programme sur des points essentiels.

Compte tenu des prescriptions réglementaires très contraignantes, le jury a décidé à l'unanimité d'exclure des prix uniquement les projets qui ne respectaient pas les dispositions réglementaires telles que la distance à la limite en bordure du périmètre, l'augmentation du gabarit du bâtiment C existant en cas de transformation, agrandissement ou reconstruction sur le tracé nord existant et le dépassement de la longueur maximale admise. Les projets qui n'étaient pas conformes aux distances de sécurité incendie, ainsi que les projets qui présentaient des manquements importants dans le programme des locaux étaient également exclus de la répartition des prix.

21 projets étaient concernés:

N° 2, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 15, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 32, 33, 38, 39, 40, 41 et 42

Prise de connaissance

Le jury a pris connaissance de l'ensemble des projets admis au jugement lors d'un premier tour de présentation en siégeant en plenum.

Premier tour d'évaluation

Tous les projets représentent une contribution précieuse pour le choix du projet lauréat et permettent, en comparaison entre eux, de relever des différences qualitatives et de mieux cerner le potentiel du lieu.

Le jury a effectué un premier tour d'évaluation en se basant sur les critères d'appréciation énoncés dans le programme du concours :

- qualité du concept général
- pertinence de l'intégration au site, qualités urbaines et paysagères de la proposition
- qualité architecturale, volumétrie et relation avec le | les bâtiment | s existant | s
- aménagements extérieurs, accès
- qualités fonctionnelles et spatiales du projet, déroulement dans l'exploitation
- cohérence architecturale de la proposition et pertinence du concept structurel

Au premier tour, le jury a écarté tous les projets qui ne répondaient pas d'une manière adéquate de par leur volumétrie à l'échelle du lieu, et pour lesquels l'intégration des volumes existants présentait des lacunes. Les projets qui manquaient de qualité dans la revalorisation des espaces extérieurs en lien avec l'environnement bâti et paysagé, ainsi que dans la redéfinition des accès et des parcours piétonniers et automobiles ont été écartés.

Ont été écartés au premier tour d'évaluation les 21 projets suivants:

1	lilium	28	un, deux, toits.
3	équilibre	29	AREDUNUM
4	the green house	30	MAIN DANS LA MAIN
7	Y'a d'la vie !	33	LA BOITE A FORMES
8	HELIODOMUS	35	CARACOL
11	INTERVALLE	36	soleil
12	Les Trois Petites Maisons	40	E_loge
14	côté cour ... côté jardin ...	41	LA NOUVELLE
16	LES ADIEUX, L'ABSENCE, LE RETOUR		FONDATION DOMUS :
21	Hameau		S'OUVRIRE ET S'INSERER
22	CANILHA	42	jeanne
26	Marilou		

Deuxième tour d'évaluation

Le jury a réexaminé dans un deuxième tour d'évaluation les projets plus en détail en intégrant les critères d'appréciation supplémentaires, énoncés dans le programme du concours :

- respect du cahier des charges, du programme et du règlement

Le jury a évalué en particulier la mise en forme du concept architectural, l'attribution des zones fonctionnelles et leur organisation interne dans leur concept spatial.

Ont été écartés au deuxième tour d'évaluation les 10 projets suivants:

10	EN PLEIN AIR	24	Coin de Rue
15	DOMUS sweet DOMUS	27	ISIDOR
18	RUBY	34	ORIGAMI
19	assemblage	38	QUARTZ
20	LES LANTERNES	39	Hestia

Troisième tour d'évaluation

Le jury a procédé à un troisième tour d'évaluation, en analysant les projets restant de manière approfondie et en intégrant les critères d'appréciation supplémentaires, énoncés dans le programme du concours :

- économie de moyens, rationalité du projet - coûts de construction et d'exploitation
- objectifs énergétiques et environnementaux, développement durable
- étapes de réalisation

Les besoins du Maître de l'ouvrage concernant une disposition claire des accès et des zones de distributions appropriées entre les différents secteurs et favorisant une bonne orientation et un bon déroulement au quotidien, la dimension et la qualité des espaces et locaux ont été vérifiés et inclus dans l'évaluation du troisième tour.

Ont été écartés au troisième tour d'évaluation les 6 projets suivants:

2	zip	25	GEMINUS
5	CHEZ NOUS	32	Jaÿsinia
9	La Galerie	37	AMIS PUBLICS

Tour de contrôle

Avant de confirmer les 5 projets retenus et conformément à l'art. 21.2 du règlement SIA 142, le jury a procédé à un tour de contrôle. Il a réexaminé chaque projet et, compte tenu des différentes réflexions émises, décidé de remonter le projet n° 5 dans les projets retenus.

Pour tous les autres projets le jury a confirmé les trois tours d'évaluation.

Projets retenus pour le classement

5	CHEZ NOUS
6	village people
13	Seiichi Miyake
17	DOMINO
23	LARES FAMILIARES
31	<i>À la croisée des chemins</i>

Le jury a examiné dans le détail les projets retenus, en portant une attention particulière aux réflexions du Maître de l'ouvrage et des ingénieurs civils. Des discussions nourries ont eu lieu entre les membres du jury, abordant les différents aspects thématiques, ainsi que les contraintes de la réalisation des travaux, pendant laquelle le Foyer doit pouvoir rester en exploitation.

Avant de procéder au classement des projets, le jury s'est rendu à la Fondation Domus à Ardon pour évaluer in situ les projets sélectionnés.

8. Classement et attribution des prix et mentions

Après délibération et à l'unanimité, le jury établit le classement suivant :

1er rang 1ère mention	6	village people	CHF	25'000
2ème rang 1er prix	31	<i>À la croisée des chemins</i>	CHF	30'000
3ème rang 2ème prix	17	DOMINO	CHF	20'000
4ème rang 2ème mention	23	LARES FAMILIARES	CHF	10'000
5ème rang 3ème prix	13	Seiichi Miyake	CHF	14'000
6ème rang 3ème mention	5	CHEZ NOUS	CHF	7'000

9. Recommandations du jury

Le jury recommande à l'unanimité au Maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et d'exécution aux auteurs du projet classé au 1er rang, 1ère mention n° 6 « village people », sous réserve de la décision des autorités compétentes.

Le projet est particulièrement convaincant d'un point de vue urbanistique et architectural, favorisant par l'échelle de l'intervention une intégration dans le contexte urbain, requalifiant et renforçant la relation entre l'espace public et privé, ainsi que dans son rapport avec les bâtiments existants à conserver.

Le jury recommande à l'équipe lauréate de prendre en compte dans le développement du projet les commentaires figurant dans la critique du rapport du jury, ainsi que les remarques suivantes:

- affinement des aménagements extérieurs, en particulier la zone de parking et livraison, ainsi que précision dans l'emplacement des zones vertes
- renforcer la relation cafétéria - salle polyvalente avec l'espace extérieur
- optimisation de la dalle en béton armé sur la salle polyvalente et vérification de la cohérence des alignements des porteurs

10. Approbation du rapport du jury

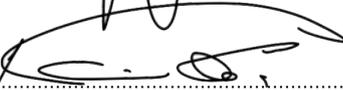
Ardon, le 10 mai 2019

Philippe Venetz 

Stephanie Bender 

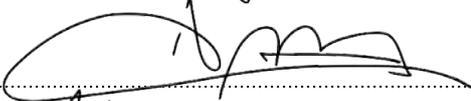
Yves Milani 

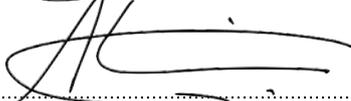
Miguel Fernández Ruiz 

Pierre-Angel Piasenta 

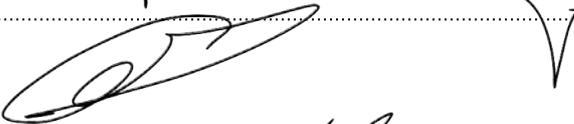
Philippe Besse 

Stéphane Seppey 

Laurent Mayoraz 

Antonio Garcia 

Célia Darbellay 

Gaétan Debons 

Guy Stettler 

Margot Venetz 

Pierre-Marie Broccard 

11. Levée de l'anonymat

Le jury a procédé ensuite à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et levé l'anonymat en suivant l'ordre de classement des projets primés, puis en suivant la numérotation des projets.

Auteurs des projets primés:

1. rang 1. mention	6	village people suter sauthier & associés sa Rue de l'industrie 10 1950 Sion	sd ingénierie dénériaz et pralong sion sa Rue de Lausanne 15 1950 Sion
2. rang 1. prix	31	À la croisée des chemins SIEGRIST THEUBET ARCHITECTES Rue de l'Eau 42 2502 Biel / Bienne	WEL Consulting Route Principale 23 2534 Orvin (BE)
3. rang 2. prix	17	DOMINO MEMENTO ARCHITECTURE SARL Chemin des Collines 18 1950 Sion	HUBER ET TORRENT SA Rue du Rhône 1 1920 Martigny
4. rang 2. mention	23	LARES FAMILIARES GNWA Gonzalo Neri & Weck Architekten Zweierstrasse 129 8003 Zürich	Ingegneri Pedrazzini Guidotti Sagl Via pico 29 6900 Lugano
5. rang 3. prix	13	Seiichi Miyake Cheseauxrey Sàrl Rue de la Blancherie 61 1950 Sion	KBM Engineers SA Rue de Lausanne 39 1950 Sion
6. rang 3. mention	5	CHEZ NOUS ATELIER JORDAN et COMAMALA ISMAIL ARCH. Quai de la Sorne 1 2800 Delémont	Guillaume Favre SA & Pierre Kurmann Sàrl Route du Manège 60 1950 Sion

Remerciements

Le jury a été enchanté par la qualité et la diversité des propositions présentées, qui ont été élaborées avec un grand engagement de la part des concurrents et qui ont enrichi et facilité le travail d'évaluation. Elles lui ont permis de faire de précieuses comparaisons et ainsi de faire le choix de la meilleure réponse pour le projet de l'agrandissement du Foyer d'Ardon.

Le Maître de l'ouvrage et le jury remercient tous les participants pour leurs contributions et propositions intéressantes. Merci beaucoup!

Projets primés

6 village people

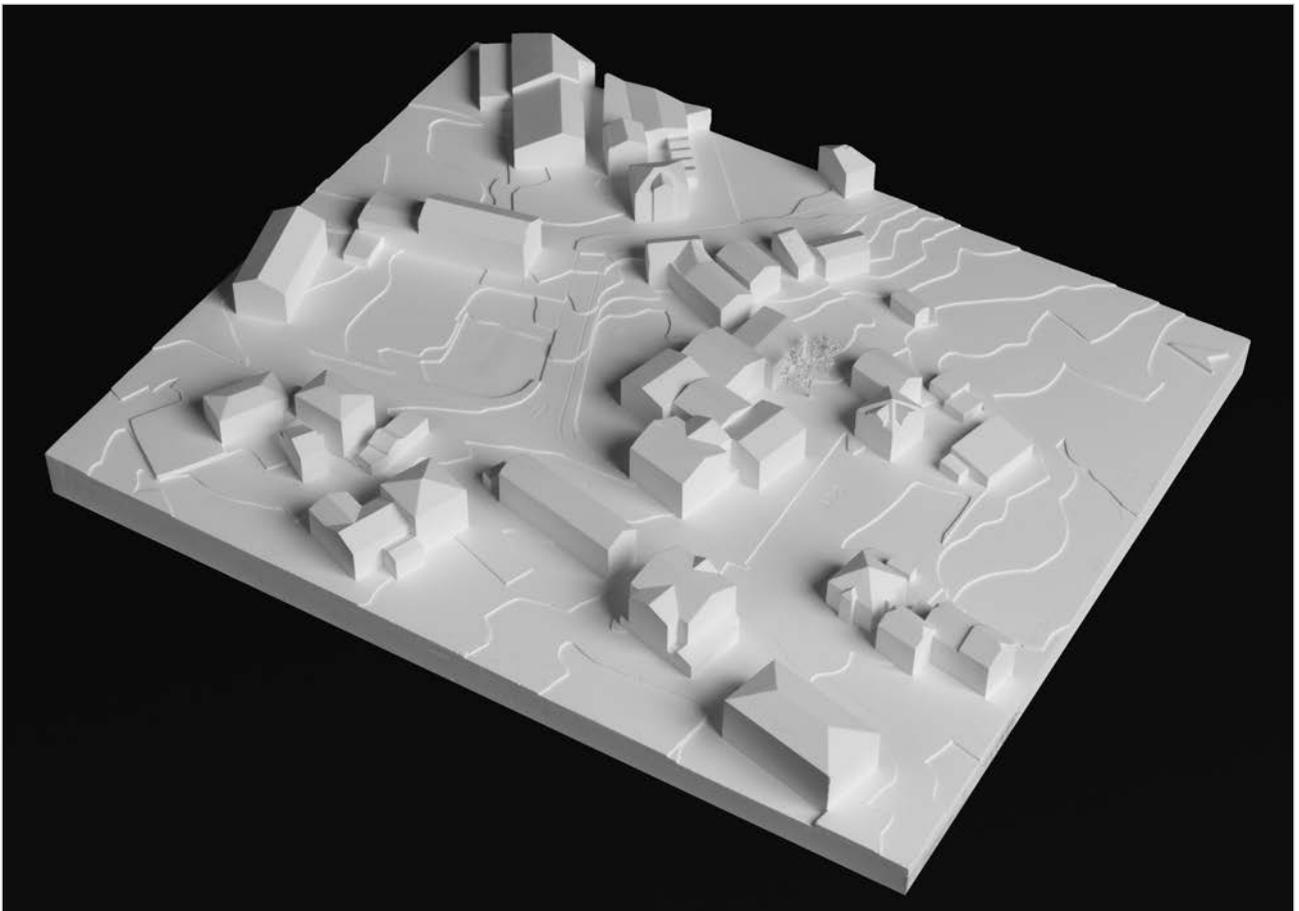
1. rang | 1. mention

suter sauthier & associés sa
SION

collaborateurs:
Christian Suter
Raphaël Sauthier
Magnolia Jacquier

sd ingénierie
dénériaz et pralong sion sa
SION

collaborateurs:
Xavier Mittaz



6 village people

Le projet tisse, autant par ses volumes bâtis que par ses vides aménagés, des liens forts avec son contexte villageois. Il s'inscrit ainsi dans une continuité identitaire du lieu, en complétant la constellation morphologique générée par les deux bâtiments existants : l'ancien hôtel et l'annexe administrative, sous la forme de quatre volumes à deux pans créant un ensemble bâti articulé.

La réflexion et l'attention sensible à l'héritage du lieu, se manifeste également au travers de l'échelle et du positionnement des espaces extérieurs liés et formés par les retraits du bâti. La nouvelle cour d'entrée au nord-ouest propose un lien avec le village d'Ardon. La cour-parc consolidée au sud-est offre un espace aménagé de qualité domestique, ponctué par un arbre. Un espace de jeux est proposé au nord. Ces espaces extérieurs variés sont en lien avec le parking visiteurs au sud-ouest et le nouveau parking des collaborateurs à l'est.

La répartition des programmes sur trois niveaux est judicieuse, avec au rez-de-chaussée les espaces à caractère public, la cafétéria en lien direct avec les entrées côté village et côté parc, la grande salle en double hauteur, les ateliers, et l'accueil de jour avec son entrée indépendante côté parc. Aux deux étages, les unités nouvelles sont reliées aux unités du bâtiment existant, par le nouveau volume central intégrant l'escalier et des espaces de soins.

Le jury soulève la qualité typologique des nouvelles unités proposées et leur échelle domestique. Les espaces de soins se positionnent intelligiblement sur la double hauteur de la salle au dernier étage. L'administration est conservée avec son entrée, et étendue dans le bâtiment existant à l'est.

L'expression architecturale forme une « tectonique de la continuité » avec un crépis minéral qui se réfère et puise dans son contexte formé des façades du village d'Ardon.

La construction suggérée et le concept structurel du projet, sont basés sur l'utilisation de dalles et murs en béton armé, en maximisant la possibilité de mettre en œuvre un béton recyclé. Cette solution constructive durable et robuste est adaptée au projet et permet de répondre aux différentes portées du programme, ainsi qu'aux différentes situations constructives présentes (interventions dans les bâtiments existants). Ce choix constructif permet en outre de garantir une réponse parasismique appropriée pour l'entier des bâtiments du complexe.

Le jury souligne la grande force du projet qui agit comme un « ensemble », tant par la finesse de l'insertion des volumes proposés, formant une composition identitaire dans le contexte villageois d'Ardon, que pour les propositions de traitement des espaces extérieurs aménagés.

Le projet convainc le jury par l'identité et l'expression architecturale sensible de l'ensemble, ainsi que la grande clarté et qualité typologique qu'il propose en relation avec la mise en valeur sensible de son contexte.

6 village people

concours | Fondation Domus | Ardón
agrandissement du foyer et création d'un centre de jour



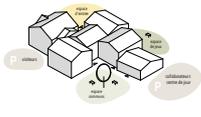
programme

Le projet porte sur la création d'un foyer et la création d'un centre de jour. La solution proposée est une extension de l'édifice existant dans la continuité spatiale de plusieurs bâtiments existants au sein d'un quartier dense et en respectant les contraintes de l'urbanisme local.



concept

Le projet s'inscrit dans une démarche de réhabilitation et de réajustement du quartier. Il vise à créer un espace de vie communautaire et à améliorer les conditions de logement. Le projet est conçu comme un véritable village, avec des espaces publics et des équipements adaptés aux besoins des habitants.



espaces et plans

Le projet propose une solution spatiale innovante qui répond aux besoins des habitants et permet de créer un véritable village. Les espaces sont conçus pour favoriser les interactions sociales et offrir des conditions de vie optimales.

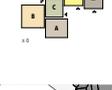
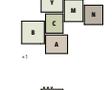
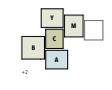


matériaux et couleurs

Une palette de matériaux et de couleurs soignée a été choisie pour créer une atmosphère chaleureuse et accueillante. Les matériaux utilisés sont de qualité et durables, garantissant la pérennité de l'édifice.

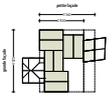
programmation et circulation

Une programmation soignée a été réalisée pour garantir la qualité de vie des habitants. La circulation est pensée pour être fluide et sécurisée, favorisant les déplacements à pied et à vélo.



logement

Le projet propose un cadre de vie agréable et sécurisé, avec des logements adaptés aux besoins des habitants. Les logements sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé, avec des équipements adaptés aux besoins des habitants.



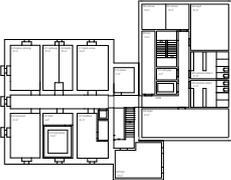
extérieurs et paysage

Une attention particulière a été portée sur la création d'espaces extérieurs agréables et sécurisés. Les espaces sont conçus pour favoriser les interactions sociales et offrir des conditions de vie optimales.

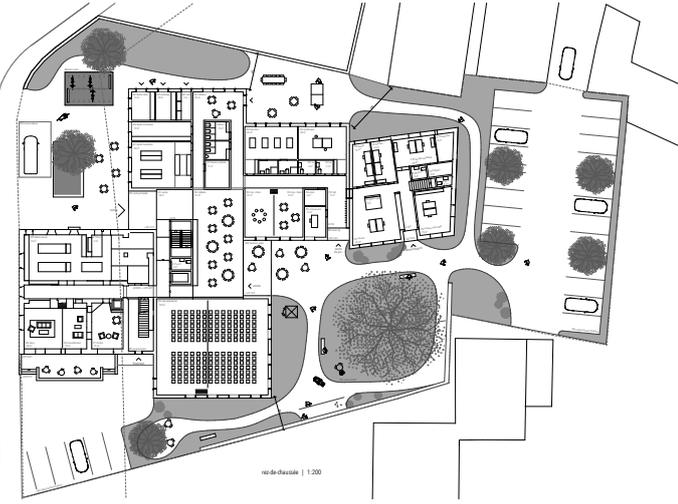


situation | 1:500

concours | Fondation Domus | Ardón
agrandissement du foyer et création d'un centre de jour



vue ciel | 1:200



vue de l'extérieur | 1:200



6 village people



31 *À la croisée des chemins*

2. rang | 1. prix

SIEGRIST THEUBET ARCHITECTES

BIEL / BIENNE

collaborateurs:

Mariela Siegrist

Nadège Theubet

WEL Consulting

ORVIN (BE)

collaborateurs:

Stéphane Beney



31 À la croisée des chemins

Le parti de modeler un nouveau volume afin de relier les échelles de l'hôtel et de l'administration est décliné sur un mode contrasté, avec une importante masse polygonale comme maillon central. Les accès se situent sur le côté sud, alors qu'un jardin privatif borde la façade nord. Le fait d'y placer l'entrée de la salle semble contradictoire et révèle un certain flou dans le rapport au carrefour.

L'accentuation des ruptures entre les volumes engendre paradoxalement une solution intéressante pour créer une nouvelle unité, dont la plasticité dialogue franchement avec le lieu et le bâti. L'angle aigu présenté vers le carrefour met en évidence la salle polyvalente comme espace d'intérêt public, qui aurait aussi pu faire l'objet d'une solution particulière en façade. Elle trouve son prolongement, autour du noyau central, vers la cafétéria et sa terrasse au sud. Ce dispositif rayonnant séduit, même s'il appelle quelques améliorations en termes de proportions et de géométrie. De même, le plan des unités de vie présente une grande qualité spatiale, avec toutefois une certaine réserve quant aux distances entre les espaces communs (déplacement des personnes en fauteuil roulant et du personnel). La situation en coupe du troisième étage pose des questions d'habitabilité, relatives à la pertinence des biais de toitures et la fonctionnalité des lucarnes proposées. Comme le projet exploite déjà au maximum les gabarits réglementaires, il s'agit d'un point relativement critique.

En général, le projet souffre d'un certain éclatement des unités fonctionnelles (centre de jour, ateliers et locaux de thérapie). L'absence de liaisons à niveau avec les unités de vie existantes est considéré comme viable par les utilisateurs, mais évidemment pas idéale. Le positionnement des cuisines en sous-sol représente un gros handicap en termes de fonctionnalité, mais aussi de qualité de lieu de travail des résidents.

Le projet est résolu avec une typologie de dalles et de murs en béton armé. La structure est conçue en général de manière efficace et adaptée ; elle permet d'assurer un comportement parasismique adéquat. Quelques optimisations restent toutefois possibles comme la simplification de la dalle sur la salle polyvalente.

31 À la croisée des chemins

Agrandissement du Foyer et création d'un Centre de Jour _ Fondation Domus Ardon
 À la croisée des chemins



Situation 1:500

Librairie urbaine

Situé en bordure de la rue de Siroin, à l'intersection avec la rue de la Fondation, l'ancien hôtel de la Caisse d'Épargne était déjà au cœur des activités de la région. Développement stratégique pour un rôle de complément à la volonté d'ouverture de l'habitat, qui offre le plus grande espace de liaison de cette ville de village et ainsi comme centre culturel local.

Pour la volonté de conserver l'ancien hôtel et l'ancien bâtiment existant pour un usage et les locaux administratifs, le programme urbain d'un ensemble hétérogène, unifié par un esprit de cohésion architecturale.

Le projet s'inscrit dans le contexte de cette librairie. L'ensemble de bâtiments de l'habitat est son cœur de gravité. Du bâtiment de base vers un volume central à l'échelle communale. Les éléments centraux du bâtiment s'inscrivent dans le site de projet que forme le nouveau bâtiment tout au long de l'habitat, en réalisant une unité de synthèse des programmes de logement, qui fonctionnent avec un soin des espaces d'opportunités communales, qui à leur tour s'inscrivent en habitat.

Le fait que les bâtiments existent pour être des lieux, respectant l'histoire de l'habitat, l'axe d'attraction dans le gabarit de l'habitat et l'axe d'attraction un espace central.

Espaces extérieurs / accès

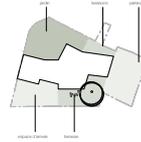
Les espaces extérieurs au nord et au sud par les bâtiments existants ne trouvent pas de solution pour la nouvelle configuration.

L'ancien pour les espaces extérieurs au nord et au sud de l'habitat au sud de la rue de Siroin, de même que l'axe de la rue de Siroin et de la rue de la Fondation. Les volumes et les perspectives extérieures sur le site de la Fondation. L'ensemble s'aligne à l'axe de la rue de Siroin depuis le village. Orientation privilégiée pour la rue de Siroin, qui s'aligne dans le « site local », espace d'accès et de circulation « visible ».

Il est important d'identifier au nord et de pratiquer une ouverture de la rue de Siroin, comme un axe principal, pour un usage protégé et de l'axe de la rue de Siroin. Un couloir protégé au nord protégé offre l'habitat moderne au niveau de la rue de Siroin pour la rue de Siroin. Les volumes de la rue de Siroin, qui s'alignent dans le « site local », espace d'accès et de circulation « visible ».

À l'est, le projet accède à la rue de la Fondation pour les habitations et les volumes de l'habitat. Les volumes existants peuvent permettre un aménagement patrimonial protégé adapté aux exigences d'habitat moderne.

Les volumes de l'habitat s'alignent également au sud par la rue de la Fondation. À l'est du changement des volumes, le bâtiment se caractérise par un montage simple et équilibré à l'habitat.



Espaces extérieurs



Unité de projet



Unité de projet



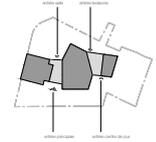
Unité de projet



Espaces extérieurs



Espaces intérieurs



Accès



Unité de projet



Unité de projet



Unité de projet



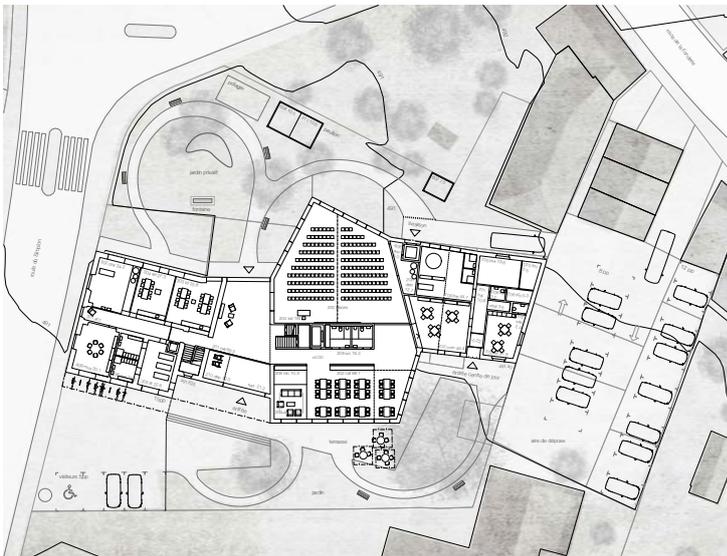
Unité de projet



Espaces intérieurs



Agrandissement du Foyer et création d'un Centre de Jour _ Fondation Domus Ardon
 À la croisée des chemins



Rez-de-chaussée 1:200



Elevation sud 1:200



Organisation

La salle polyvalente est placée au cœur du nouveau bâtiment et au cœur d'un espace ouvert, mais son accès est limité, elle est donc dans le volume principal, mais reste un espace isolé, son accès est donc volontairement restreint, lorsqu'elle offre une terrasse à la croisée des chemins.

Sur l'ancien bâtiment, la salle polyvalente est placée au cœur du nouveau bâtiment et au cœur d'un espace ouvert, mais son accès est limité, elle est donc dans le volume principal, mais reste un espace isolé, son accès est donc volontairement restreint, lorsqu'elle offre une terrasse à la croisée des chemins.

Sur l'ancien bâtiment, la salle polyvalente est placée au cœur du nouveau bâtiment et au cœur d'un espace ouvert, mais son accès est limité, elle est donc dans le volume principal, mais reste un espace isolé, son accès est donc volontairement restreint, lorsqu'elle offre une terrasse à la croisée des chemins.

Sur l'ancien bâtiment, la salle polyvalente est placée au cœur du nouveau bâtiment et au cœur d'un espace ouvert, mais son accès est limité, elle est donc dans le volume principal, mais reste un espace isolé, son accès est donc volontairement restreint, lorsqu'elle offre une terrasse à la croisée des chemins.

Sur l'ancien bâtiment, la salle polyvalente est placée au cœur du nouveau bâtiment et au cœur d'un espace ouvert, mais son accès est limité, elle est donc dans le volume principal, mais reste un espace isolé, son accès est donc volontairement restreint, lorsqu'elle offre une terrasse à la croisée des chemins.

Sur l'ancien bâtiment, la salle polyvalente est placée au cœur du nouveau bâtiment et au cœur d'un espace ouvert, mais son accès est limité, elle est donc dans le volume principal, mais reste un espace isolé, son accès est donc volontairement restreint, lorsqu'elle offre une terrasse à la croisée des chemins.

Sur l'ancien bâtiment, la salle polyvalente est placée au cœur du nouveau bâtiment et au cœur d'un espace ouvert, mais son accès est limité, elle est donc dans le volume principal, mais reste un espace isolé, son accès est donc volontairement restreint, lorsqu'elle offre une terrasse à la croisée des chemins.

Sur l'ancien bâtiment, la salle polyvalente est placée au cœur du nouveau bâtiment et au cœur d'un espace ouvert, mais son accès est limité, elle est donc dans le volume principal, mais reste un espace isolé, son accès est donc volontairement restreint, lorsqu'elle offre une terrasse à la croisée des chemins.

Sur l'ancien bâtiment, la salle polyvalente est placée au cœur du nouveau bâtiment et au cœur d'un espace ouvert, mais son accès est limité, elle est donc dans le volume principal, mais reste un espace isolé, son accès est donc volontairement restreint, lorsqu'elle offre une terrasse à la croisée des chemins.

Sur l'ancien bâtiment, la salle polyvalente est placée au cœur du nouveau bâtiment et au cœur d'un espace ouvert, mais son accès est limité, elle est donc dans le volume principal, mais reste un espace isolé, son accès est donc volontairement restreint, lorsqu'elle offre une terrasse à la croisée des chemins.

Sur l'ancien bâtiment, la salle polyvalente est placée au cœur du nouveau bâtiment et au cœur d'un espace ouvert, mais son accès est limité, elle est donc dans le volume principal, mais reste un espace isolé, son accès est donc volontairement restreint, lorsqu'elle offre une terrasse à la croisée des chemins.

Sur l'ancien bâtiment, la salle polyvalente est placée au cœur du nouveau bâtiment et au cœur d'un espace ouvert, mais son accès est limité, elle est donc dans le volume principal, mais reste un espace isolé, son accès est donc volontairement restreint, lorsqu'elle offre une terrasse à la croisée des chemins.

Sur l'ancien bâtiment, la salle polyvalente est placée au cœur du nouveau bâtiment et au cœur d'un espace ouvert, mais son accès est limité, elle est donc dans le volume principal, mais reste un espace isolé, son accès est donc volontairement restreint, lorsqu'elle offre une terrasse à la croisée des chemins.

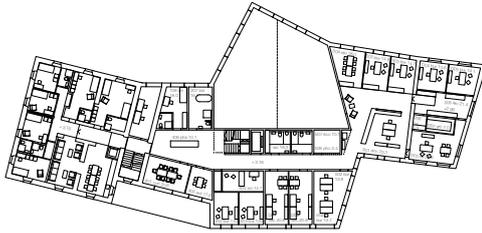
Sur l'ancien bâtiment, la salle polyvalente est placée au cœur du nouveau bâtiment et au cœur d'un espace ouvert, mais son accès est limité, elle est donc dans le volume principal, mais reste un espace isolé, son accès est donc volontairement restreint, lorsqu'elle offre une terrasse à la croisée des chemins.

Sur l'ancien bâtiment, la salle polyvalente est placée au cœur du nouveau bâtiment et au cœur d'un espace ouvert, mais son accès est limité, elle est donc dans le volume principal, mais reste un espace isolé, son accès est donc volontairement restreint, lorsqu'elle offre une terrasse à la croisée des chemins.

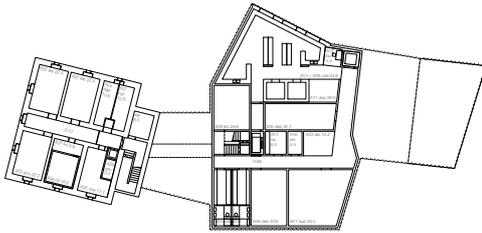


31 À la croisée des chemins

AGrandissement du Foyer et création d'un Centre de Jour _ Fondation Domus Ardon
À la croisée des chemins



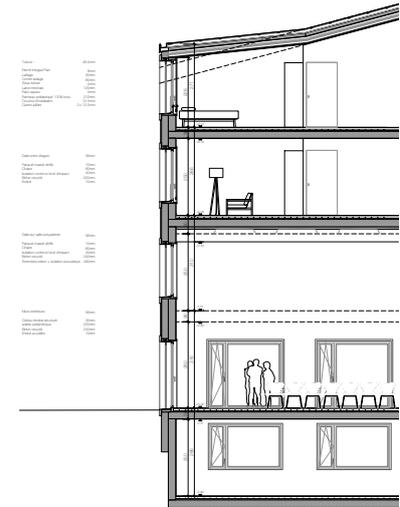
1er étage 1:200



sous-sol 1:200



Coupe longitudinale 1:200

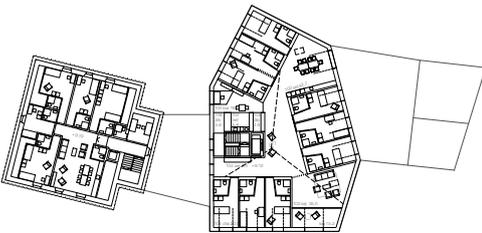


Coupe constructive 1:50

Étude et construction réalisable
 Ce projet propose une construction massive dans l'attente d'un projet plus ambitieux. La façade en béton avec ses ouvertures permet de créer une structure ouverte à l'extérieur, modulable et au concept évolutif. Le nouveau bâtiment, volume central et plus étendu, présente une matérialité homogène.
 Les salles en béton occupent l'espace et répondent à la fois à des besoins fonctionnels et à des besoins esthétiques. Le traitement des surfaces est soigné et contribue à l'ambiance générale. Les volumes sont traités par l'expression architecturale de la toiture de béton.

Développement durable
 Dès le développement et la conception des locaux, le projet propose un ensemble cohérent qui réfléchit sur le bilan énergétique de chaque partie. Le développement et l'entretien des locaux sont conçus pour être en phase avec l'évolution des besoins et des usages. Le regroupement des locaux - de jour - autour de la cour, des locaux d'attente au sous-sol et des locaux de nuit - favorise au premier étage les déplacements, participe au bon fonctionnement global et permet une fluidité d'habitation à long terme.

AGrandissement du Foyer et création d'un Centre de Jour _ Fondation Domus Ardon
À la croisée des chemins



2ème étage 1:200



2ème étage 1:200



Concept statique
 Le système statique est composé d'un sous-sol en béton armé, d'un sous-sol et d'un ou de deux étages supérieurs, de dalle en béton armé et d'un toit plat.
 Le sous-sol central en béton armé contribue par sa rigidité et sa résistance à la compression à la stabilité globale de l'ouvrage.
 Sur le solde principal, dalle et sous-sol en béton armé permettent de limiter les déformations vers le bas de la façade et des murs latéraux.
 Les façades sont conçues en béton armé et béton auto-compacté à haute résistance, ce qui permet de limiter les déformations et d'obtenir une grande stabilité.

Concept structurel
 Afin de répondre à la loi sur l'énergie, les parois structurelles sont conçues en béton armé, ce qui permet d'optimiser l'isolation thermique.
 Dans le cadre des usages, une attention particulière est portée sur la mise en place des locaux et des locaux techniques. Les locaux techniques sont regroupés dans des locaux dédiés et des locaux techniques séparés et sont équipés de dispositifs d'isolation thermique, des équipements techniques et des locaux de stockage. Les volumes sont traités par l'expression architecturale de la toiture de béton.

Système statique



Elevation Nord 1:200



Coupe transversale 1:200

17 DOMINO

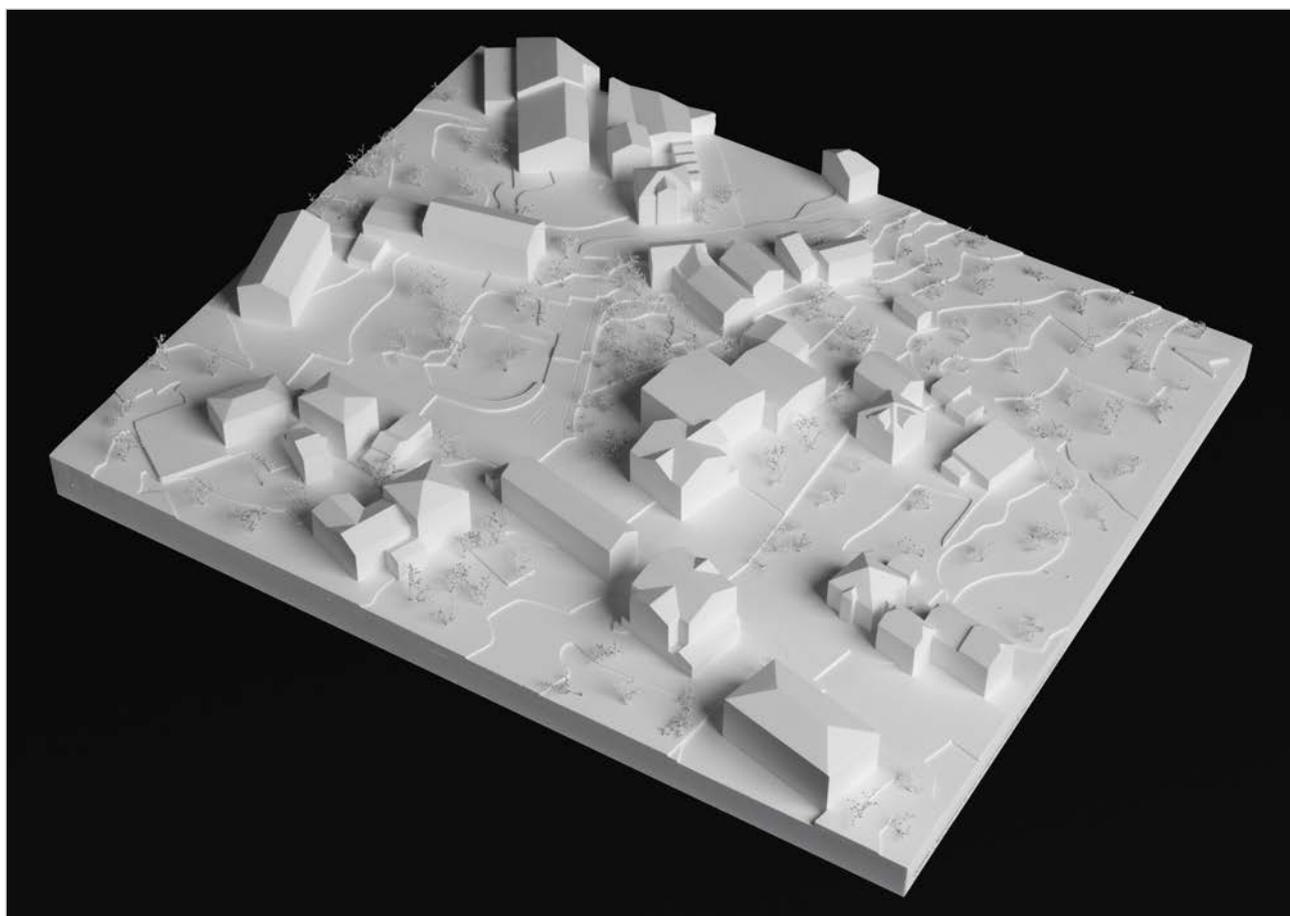
3. rang | 2. prix

MEMENTO ARCHITECTURE SARL
SION

collaborateurs:
Bob Morard
Tiago Feliciano

HUBER ET TORRENT SA
MARTIGNY

collaborateurs:
David Torrent



17 DOMINO

Visant une démarche d'intégration dans le tissu morphologique du village et du site, le projet s'implante en contiguïté entre l'ancien hôtel à l'ouest et le bâtiment administratif existant à l'est, sous la forme de deux volumes rectangulaires décalés.

Cet ensemble identitaire est formé par les nouveaux bâtiments à toitures à deux pans en adaptant ses volumes et hauteurs aux bâtiments existants voisins. Les retraits volumétriques forment des espaces extérieurs différenciés à l'échelle du site. Un espace d'entrée au foyer est formé au nord-ouest en liaison avec le village et le parking. Un deuxième espace d'entrée au sud donne un accès indépendant à l'accueil de jour.

Le jardin propose différentes atmosphères et utilisations : une terrasse au sud, une partie privative végétalisée à l'est et une zone pour des activités au nord.

La répartition du programme suit la logique volumétrique, proposant de placer les parties plus publiques comme la cafétéria en lien direct avec l'espace d'entrée côté village et la terrasse jardin, la salle polyvalente sur deux niveaux, l'accueil de jour et les ateliers au rez-de-chaussée.

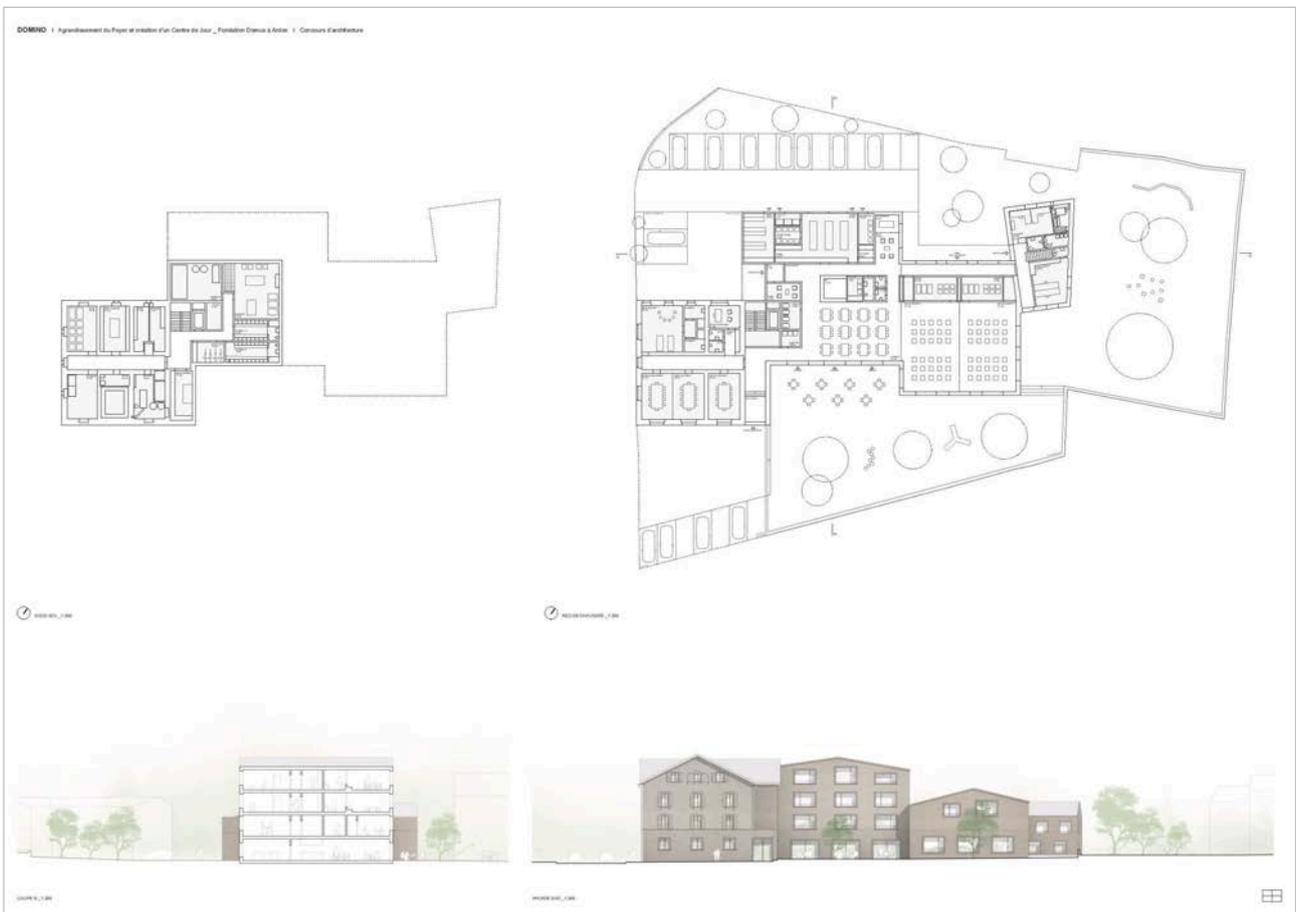
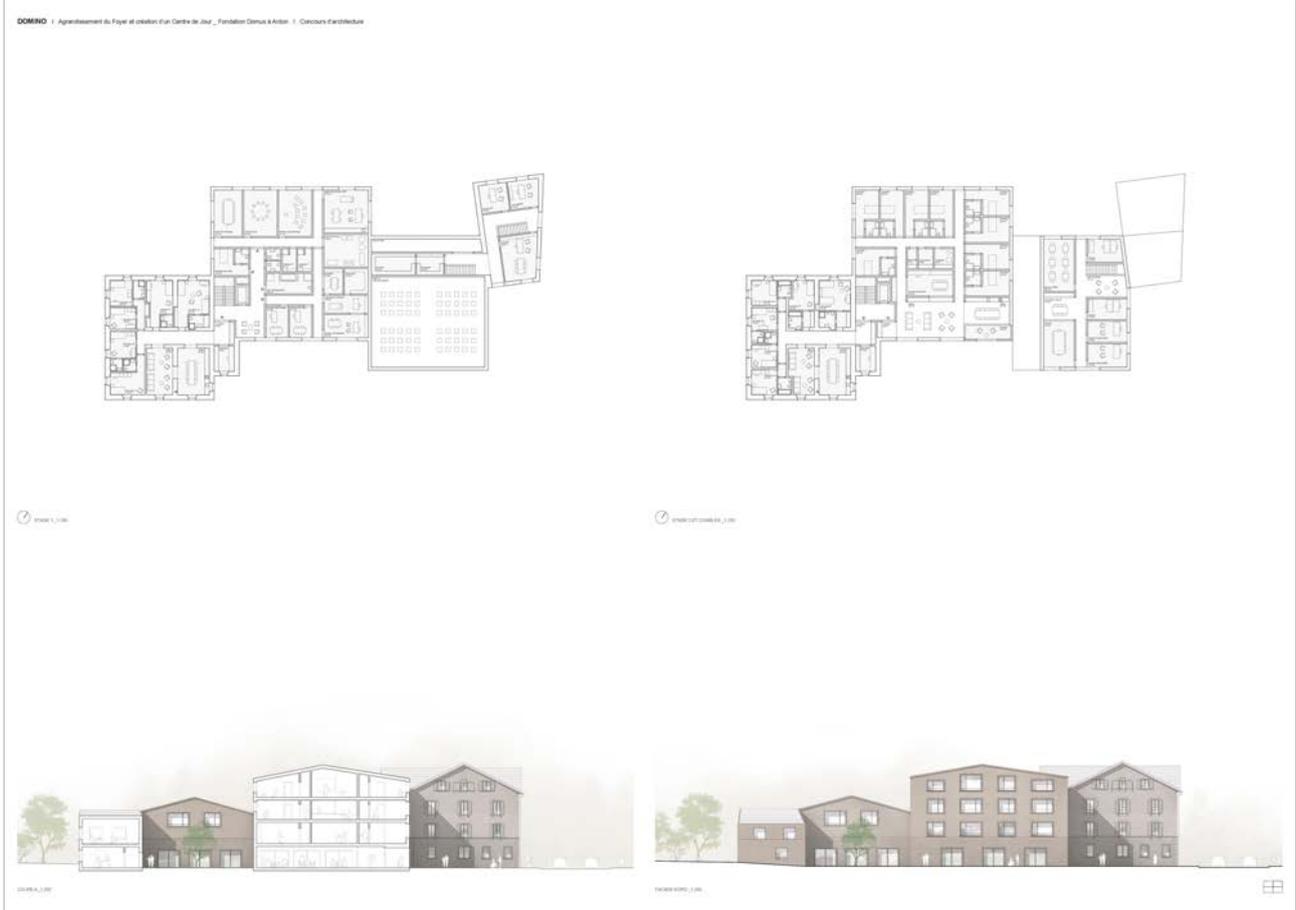
Les soins et la thérapie sont placés au 1^{er} étage. Les unités de vie se répartissent sur les deux niveaux de la partie existante de l'ancien hôtel et du nouveau bâtiment adjoint. L'administration prend place dans la partie existante à l'est ainsi que sur la double hauteur de la salle polyvalente.

La structure du projet est conçue en béton armé, avec une façade porteuse froide. Ce choix permet d'offrir une expression forte à la construction mais induit une gestion spécifique des détails (ruptures des ponts thermiques requises tout en permettant une transmission des efforts horizontaux et verticaux), afin de garantir le comportement parasismique de la structure.

En conclusion, si le jury salue la volonté d'intégration du projet dans le contexte du village, par sa morphologie et son expression architecturale, il n'est toutefois pas convaincu par l'impact de la façade côté village et par la matérialité des façades proposées en béton pigmenté gris-brun.

S'il souligne la sensibilité du projet du point de vue de son intégration contextuelle et morphologique, ainsi que sa qualité typologique, il regrette toutefois certains choix dans le traitement de l'expression architecturale volumétrique de l'ensemble, notamment les liaisons des volumes et le traitement de la façade côté village.

17 DOMINO



23 LARES FAMILIARES

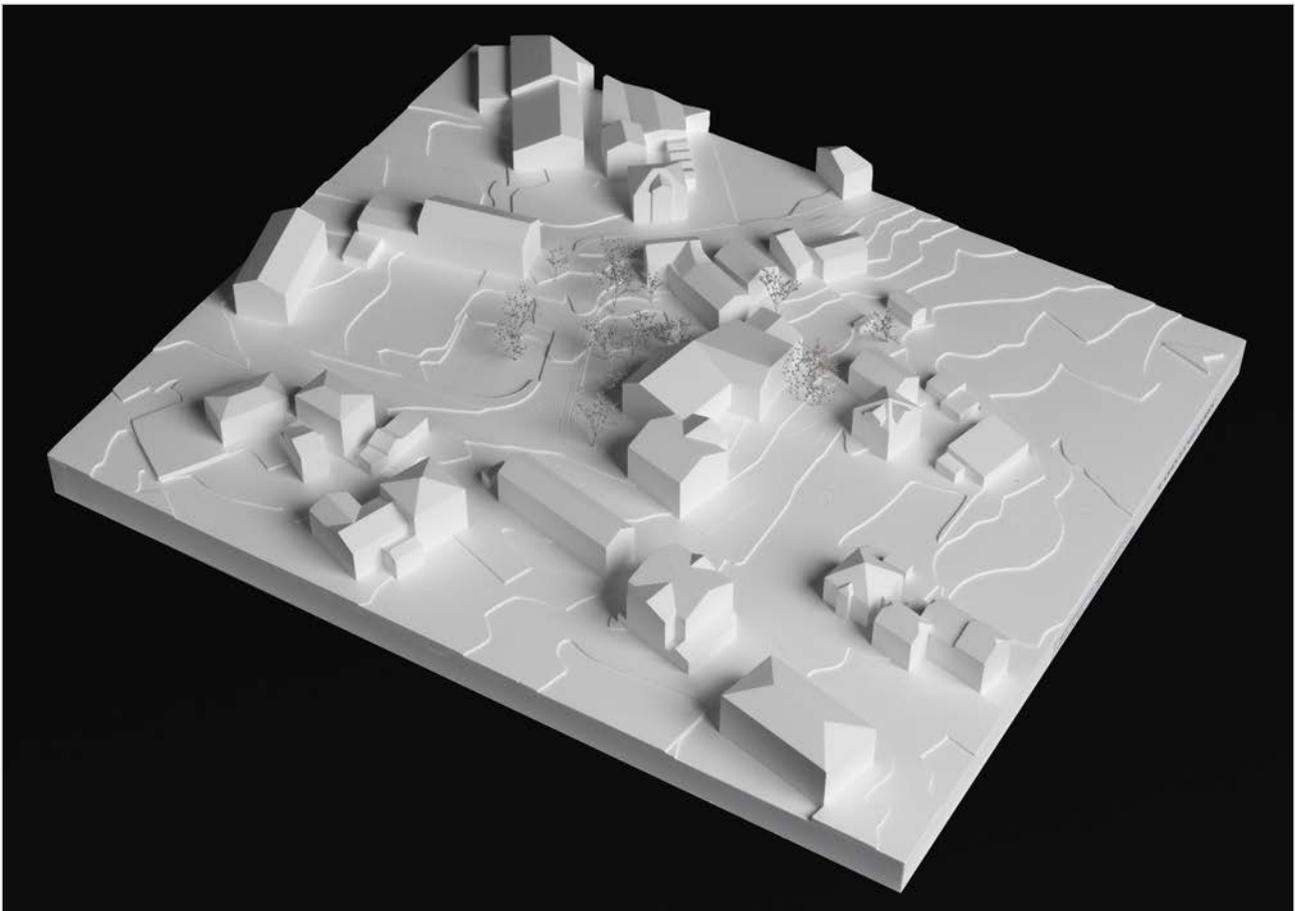
4. rang | 2. mention

GNWA Gonzalo Neri & Weck Architekten GmbH
ZÜRICH

collaborateurs:
Christina Gonzalo Nogués
Marco Neri
Markus Weck
Laura Sanchis Estruch

Ingegneri Pedrazzini Guidotti Sagl
LUGANO

collaborateurs:
Andrea Pedrazzini
Eugenio Pedrazzini
Roberto Guidotti



23 LARES FAMILIARES

Le nouveau corps de bâtiment de forme coudée, inséré entre l'ancien hôtel et l'annexe administrative, séduit par ses qualités volumétriques et les espaces extérieurs qu'il définit: un angle ouvert vers le carrefour avec deux pignons, l'ancien et le nouveau, signalant l'entrée principale, et un important retrait du côté sud qui dégage une généreuse terrasse de cafétéria autour de laquelle s'articulent les accès à caractère plus privés. L'articulation des masses brise ainsi la linéarité de l'ensemble actuel et propose une véritable richesse spatiale, moyennant une interprétation spécifique des règlements de distances aux limites. Bien que le bâtiment s'organise sur quatre étages, l'échelle prédominante, celle d'un édifice à trois niveaux, est habilement maîtrisée et garantit une insertion toute naturelle dans le contexte bâti.

Le traitement architectural ne se révèle malheureusement pas en tous points au niveau de cette première approche: l'entrée principale, sans protection climatique, manque d'attractivité, et les ouvertures de façade induisent un caractère plus institutionnel que domestique. La façade en béton sablé semble difficilement réalisable dans les épaisseurs prévues.

La qualité de certains espaces intérieurs laisse à désirer, en particulier les circulations qui, dès la porte d'entrée passée, butent sur des obstacles et souffrent de leurs configurations trop mouvementées. La liaison entre les unités des nouveaux et anciens bâtiments traverse un bureau et ne peut pas fonctionner sous cette forme. Pour le reste, il n'y a pas de problème de fonctionnement majeur à déplorer, mais plutôt une expression saccadée, moins convaincante vue du dedans que du dehors.

Constructivement, le projet est une synthèse intéressante et réussie sur l'utilisation de la structure pour caractériser et définir l'architecture. La structure est composée par un assemblage des voiles et des dalles offrant un travail monolithique et robuste, permettant de résoudre les différentes portées et particularités du projet, tout en garantissant une réponse parasismique appropriée.

LARES FAMILIARES

Statut urbanistique

Le site est le résultat de l'agrandissement de l'habitat existant à l'ouest, l'ancien hôtel à l'est et la nouvelle annexe à l'est de l'ancien hôtel. Le projet est situé à l'angle du carrefour de la rue de l'Église, la rue de l'Église et la rue de l'Église. Le site est caractérisé par un tissu urbain existant dense, composé de bâtiments de différentes hauteurs et de formes.

Le projet est caractérisé par un tissu urbain existant dense, composé de bâtiments de différentes hauteurs et de formes. Le projet est situé à l'angle du carrefour de la rue de l'Église, la rue de l'Église et la rue de l'Église. Le site est caractérisé par un tissu urbain existant dense, composé de bâtiments de différentes hauteurs et de formes.

Implémentation

L'implémentation du projet est caractérisée par un tissu urbain existant dense, composé de bâtiments de différentes hauteurs et de formes. Le projet est situé à l'angle du carrefour de la rue de l'Église, la rue de l'Église et la rue de l'Église. Le site est caractérisé par un tissu urbain existant dense, composé de bâtiments de différentes hauteurs et de formes.

Aménagements extérieurs

Le projet est caractérisé par un tissu urbain existant dense, composé de bâtiments de différentes hauteurs et de formes. Le projet est situé à l'angle du carrefour de la rue de l'Église, la rue de l'Église et la rue de l'Église. Le site est caractérisé par un tissu urbain existant dense, composé de bâtiments de différentes hauteurs et de formes.

Aggrandissement du Foyer et création d'un Centre de Jour - Fondation Domus à Ardon

Statut urbanistique

Le projet est caractérisé par un tissu urbain existant dense, composé de bâtiments de différentes hauteurs et de formes. Le projet est situé à l'angle du carrefour de la rue de l'Église, la rue de l'Église et la rue de l'Église. Le site est caractérisé par un tissu urbain existant dense, composé de bâtiments de différentes hauteurs et de formes.

Implémentation

L'implémentation du projet est caractérisée par un tissu urbain existant dense, composé de bâtiments de différentes hauteurs et de formes. Le projet est situé à l'angle du carrefour de la rue de l'Église, la rue de l'Église et la rue de l'Église. Le site est caractérisé par un tissu urbain existant dense, composé de bâtiments de différentes hauteurs et de formes.

Aménagements extérieurs

Le projet est caractérisé par un tissu urbain existant dense, composé de bâtiments de différentes hauteurs et de formes. Le projet est situé à l'angle du carrefour de la rue de l'Église, la rue de l'Église et la rue de l'Église. Le site est caractérisé par un tissu urbain existant dense, composé de bâtiments de différentes hauteurs et de formes.

23 LARES FAMILIARES

LARES FAMILIARES

Agrandissement du Foyer et création d'un Centre de Jour - Fondation Domus à Ardon

Organisation et Concept architectural

Le projet est une extension et une réorganisation de l'existant. L'objectif est de créer un espace communautaire et de favoriser le lien social entre les résidents. Le projet est divisé en deux phases de réalisation.

Phase 1 (2018-2020): Extension de la structure existante et création d'un espace communautaire.

Phase 2 (2021-2023): Création d'un Centre de Jour et d'un espace communautaire.

Le projet est divisé en deux phases de réalisation. La première phase consiste à agrandir la structure existante et à créer un espace communautaire. La deuxième phase consiste à créer un Centre de Jour et un espace communautaire.

Elevation L'Oron

Elevation L'Oron

LARES FAMILIARES

vue intérieure depuis la loggia d'entrée

Agrandissement du Foyer et création d'un Centre de Jour - Fondation Domus à Ardon

Concept structurel

Le projet est une extension et une réorganisation de l'existant. L'objectif est de créer un espace communautaire et de favoriser le lien social entre les résidents. Le projet est divisé en deux phases de réalisation.

Phase 1 (2018-2020): Extension de la structure existante et création d'un espace communautaire.

Phase 2 (2021-2023): Création d'un Centre de Jour et d'un espace communautaire.

Le projet est divisé en deux phases de réalisation. La première phase consiste à agrandir la structure existante et à créer un espace communautaire. La deuxième phase consiste à créer un Centre de Jour et un espace communautaire.

Planage de réalisation

Le projet est divisé en deux phases de réalisation. La première phase consiste à agrandir la structure existante et à créer un espace communautaire. La deuxième phase consiste à créer un Centre de Jour et un espace communautaire.

Maquette

Le projet est divisé en deux phases de réalisation. La première phase consiste à agrandir la structure existante et à créer un espace communautaire. La deuxième phase consiste à créer un Centre de Jour et un espace communautaire.

Planage de réalisation

Le projet est divisé en deux phases de réalisation. La première phase consiste à agrandir la structure existante et à créer un espace communautaire. La deuxième phase consiste à créer un Centre de Jour et un espace communautaire.

Concept structurel

Le projet est une extension et une réorganisation de l'existant. L'objectif est de créer un espace communautaire et de favoriser le lien social entre les résidents. Le projet est divisé en deux phases de réalisation.

Phase 1 (2018-2020): Extension de la structure existante et création d'un espace communautaire.

Phase 2 (2021-2023): Création d'un Centre de Jour et d'un espace communautaire.

Le projet est divisé en deux phases de réalisation. La première phase consiste à agrandir la structure existante et à créer un espace communautaire. La deuxième phase consiste à créer un Centre de Jour et un espace communautaire.

Planage de réalisation

Le projet est divisé en deux phases de réalisation. La première phase consiste à agrandir la structure existante et à créer un espace communautaire. La deuxième phase consiste à créer un Centre de Jour et un espace communautaire.

Planage de réalisation

Le projet est divisé en deux phases de réalisation. La première phase consiste à agrandir la structure existante et à créer un espace communautaire. La deuxième phase consiste à créer un Centre de Jour et un espace communautaire.

Maquette

Le projet est divisé en deux phases de réalisation. La première phase consiste à agrandir la structure existante et à créer un espace communautaire. La deuxième phase consiste à créer un Centre de Jour et un espace communautaire.

Concept structurel

Le projet est une extension et une réorganisation de l'existant. L'objectif est de créer un espace communautaire et de favoriser le lien social entre les résidents. Le projet est divisé en deux phases de réalisation.

Phase 1 (2018-2020): Extension de la structure existante et création d'un espace communautaire.

Phase 2 (2021-2023): Création d'un Centre de Jour et d'un espace communautaire.

Le projet est divisé en deux phases de réalisation. La première phase consiste à agrandir la structure existante et à créer un espace communautaire. La deuxième phase consiste à créer un Centre de Jour et un espace communautaire.

Planage de réalisation

Le projet est divisé en deux phases de réalisation. La première phase consiste à agrandir la structure existante et à créer un espace communautaire. La deuxième phase consiste à créer un Centre de Jour et un espace communautaire.

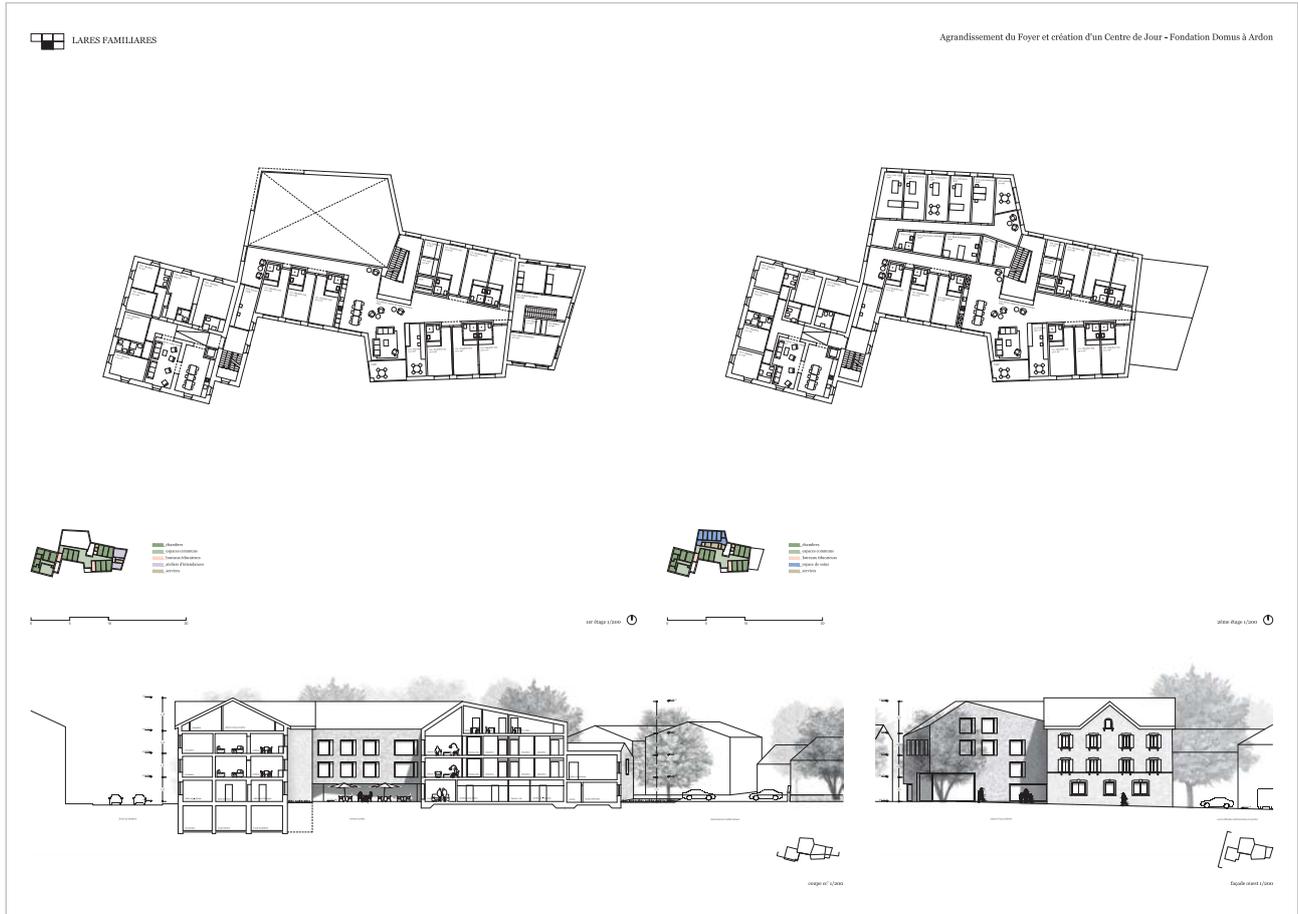
Planage de réalisation

Le projet est divisé en deux phases de réalisation. La première phase consiste à agrandir la structure existante et à créer un espace communautaire. La deuxième phase consiste à créer un Centre de Jour et un espace communautaire.

Maquette

Le projet est divisé en deux phases de réalisation. La première phase consiste à agrandir la structure existante et à créer un espace communautaire. La deuxième phase consiste à créer un Centre de Jour et un espace communautaire.

23 LARES FAMILIARES



13 Seiichi Miyake

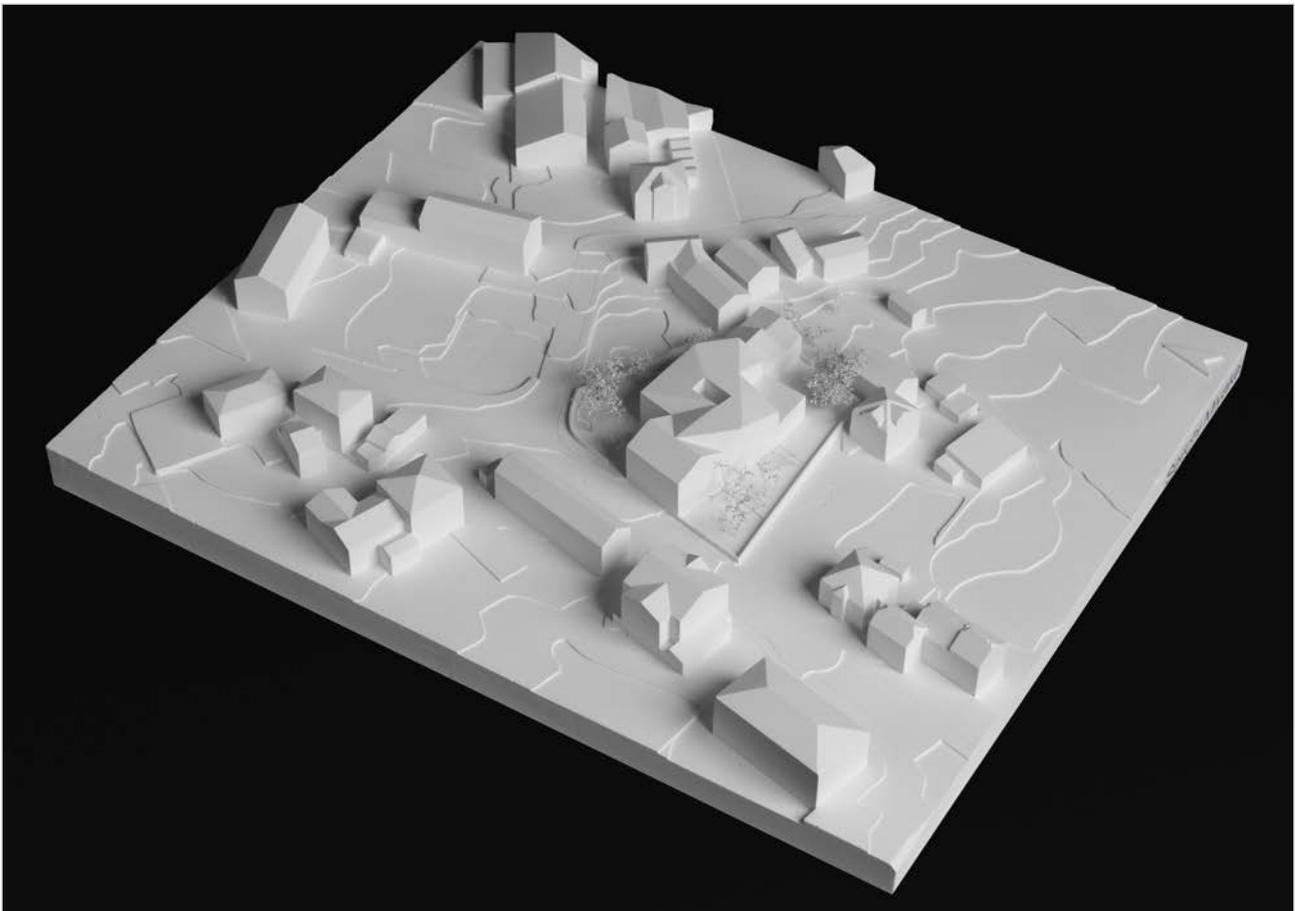
5. rang | 3. prix

Cheseauxrey Sàrl
SION

collaborateurs:
Alexandre Rey
Olivier Cheseaux
Emanuel Amaral

KBM Engineers SA
SION

collaborateurs:
Jacques Fournier
Tor Lundström



13 Seiichi Miyake

Le projet propose de relier les bâtiments existants au moyen d'un nouveau corps central, intégrant à la composition l'enveloppe du bâtiment C, conservée et réinvestie d'une nouvelle structure intérieure. Le volume ainsi généré sépare clairement une face nord vouée aux accès (entrée publique, livraisons, stationnement) d'une zone extérieure privative au sud. Le trafic motorisé est strictement contenu sur la partie est du site, l'espace de manœuvre des véhicules de livraison demande toutefois à être vérifié.

Le traitement tout en plis des toitures promet une liaison fluide entre les différentes échelles et géométries présentes sur le site, qui s'affirme de manière convaincante dans le volume général. Au niveau du rapport aux alentours, l'angle sud-est de la salle polyvalente forme une excroissance en contradiction avec le parti compact du projet et péjore la qualité de l'espace extérieur autour du grand noyer.

L'organisation intérieure révèle quelques difficultés à gérer les proportions du volume: espaces publics étroits et profonds au rez (salle polyvalente et cafétéria), importants puits de lumière aux étages, qui allongent les voies de circulation au sein des unités de vie sans engendrer une réelle qualité spatiale. L'angle nord-ouest de l'unité de vie du troisième étage est fortement impactée par le biais de la toiture, un problème qui aurait justifié un traitement spécifique de cette partie du plan. La hauteur maximale selon règlement de construction étant déjà exploitée, il n'existe pas d'autre alternative. Le jury apprécie par contre la mise en valeur des lieux de travail des résidents (cuisine, ateliers buanderie, vélos et jardinage) qui tous bénéficient d'une implantation de plain-pied.

Le projet propose une démarche respectueuse des constructions existantes, avec une utilisation intensive de la construction en bois. Ce choix offre, du point de vue de la structure, certains avantages (comme la légèreté du bâti et le temps de construction réduit) mais induit également certaines complications techniques (comme les joints sismiques envisagés ou la construction à l'intérieur d'un bâtiment C). Si le choix de matériau est compréhensible en terme d'atmosphère et de développement durable, il n'est toutefois pas rassurant pour les responsables de la Fondation Domus, en raison des risques d'incendie liés aux comportements de certains résidents.

Seiichi Miyake Agrandissement du Foyer et création d'un Centre de Jour - Fondation Domus Ardon

The architectural drawing set includes a site plan showing the building's location within a residential neighborhood, a detailed section of the building showing its multi-level structure and roof profile, and an elevation of the building's facade featuring a dark, vertical-slatted wood cladding. A small 3D perspective rendering of the building is also included.

13 Seiichi Miyake



5 CHEZ NOUS

6. rang | 3. mention

ATELIER JORDAN et COMAMALA ISMAIL
ARCHITECTES
DELÉMONT et ZÜRICH

collaborateurs:

Malou Menozzi

André Mota

Frédéric Jordan

Toufiq Ismail-Meyer

Diego Comamala

Guillaume Favre SA & Pierre Kurmann Sàrl
SION

collaborateurs:

Pierre Kurmann

Jean-François Favre

Michele Casalucci



5 CHEZ NOUS

Le projet s'inscrit dans une continuité morphologique villageoise par l'intermédiaire de ses volumes bâtis et de ses vides aménagés. Trois volumes espacés s'insèrent entre les bâtiments conservés de l'ancien hôtel et le volume administratif à l'est. L'interstice central est aménagé en place d'entrée pour la Fondation Domus et est lié au parking au nord-ouest. Un jardin et des terrasses sont créés au sud du dispositif.

Les différentes identités programmatiques sont réparties entre les anciens et nouveaux bâtiments à deux pans. Les unités de vie occupent le volume longitudinale au nord, avec les séjours au rez-de-chaussée et les chambres aux deux étages et combles. La salle polyvalente en double hauteur occupe le bâtiment carré au sud, couronné par les espaces thérapeutiques et de soins. Le bâtiment existant de l'ancien hôtel accueille la cuisine, la cafétéria et les unités de vie. L'administration est placée dans le bâtiment existant agrandi. Un volume à l'est est créé pour l'accueil de jour.

Le projet présente une solution en plusieurs entités structurelles entièrement ou partiellement indépendantes entre elles et un concept de structures porteuses en béton armé. Cette structure permet de garantir un comportement monolithique et robuste ainsi qu'une réponse parasismique efficace. Certaines optimisations sont possibles (notamment au niveau de la dalle allégée ainsi que dans les murs en briques isolantes) mais les choix restent en général pertinents et adaptés.

L'expression architecturale du projet réinterprète les façades des bâtiments du site par les dimensionnels de leurs ouvertures.

Si le choix de répartir des différentes parties programmatiques dans des bâtiments isolés peut être considéré comme cohérent, cette option typo-morphologique montre toutefois et malgré la mise en place d'une connexion au sous-sol, de grands manquements en matière de liens fonctionnels et de synergies entre programmes. De plus le jury regrette que la typologie des unités répartisse les séjours et les chambres sur des étages distincts.

En conclusion si le jury souligne la force d'un projet qui s'intègre sensiblement dans son contexte et transforme les différentes parties du programme en expression volumétrique individuelle, il regrette par contre le manque de cohérence de la typologie et le manque de liens fonctionnels, fondamentaux pour une institution de ce type.

5 CHEZ NOUS



SITUATION
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100



L'ombre du tilleul tourne dans la cour.
 La fontaine fait un bruit de tambour.
 Un oiseau s'envole du pommier : le mur brûle - sur le toit brun et rouge.
 La fumée d'un feu de bois bouge.
 Contre le ciel tellement bleu qu'il est obscur.

On n'entend pas un bruit dans les champs :
 personne n'est en vue sur la route.
 Sauf dans le poudrier, les poules gloussent encore, de temps en temps.

Plus rien qu'un arbre qui penche,
 dans l'opacité de ses branches :
 avec son ombre, de côté,
 comme sous un poids qui l'accable ;
 et cet autre se laisse aller
 en avant, comme un dormeur
 qui a les coudes sur la table.

C. F. RANZU, "Le Neuf Village"
 CH. Equipement scolaire Centre, 2007



VUE DEVANT LE HOCQ OUEST



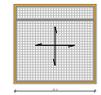
VUE VERS LA TERRASSE



VUE DEVANT LE CENTRE DE JOUR



PROGRAMME ET PHASAGE

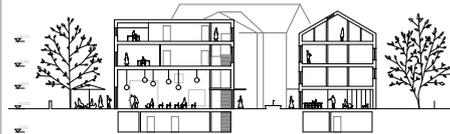


Section de la porte à 1/20

CONCEPT STATIQUE
 Les dalles de béton armé du bâtiment commun ont une portée déterminante de 12 m (certaines dalles de 21 m) en traversée sur murs périphériques. D'une épaisseur de 45 cm, ces dalles sont réalisées avec la technique traditionnelle de coffrage et de bétonnage en place. Les murs de la résidence sont réalisés en béton armé disposé dans les deux directions permettant de répondre aux exigences de la norme.

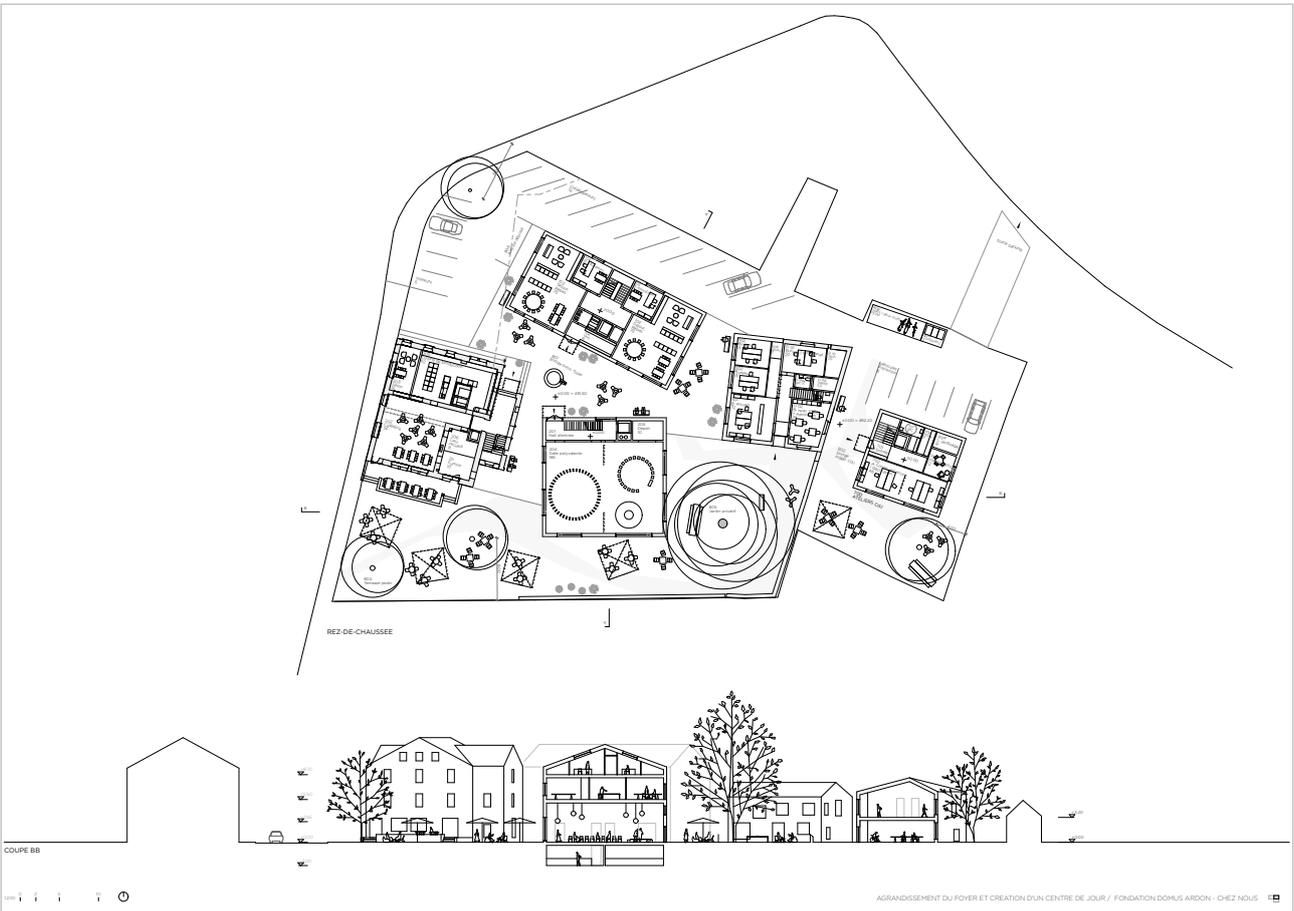
Le rétroéclairage est réalisé au moyen de trappes au bâtiment existant par un procédé en acier et est également protégé du point de vue de la résistance aux ballons grâce à la présence des autres murs extérieurs de la résidence existante.

Les autres résidences sont réalisées avec des dalles et des murs en béton armé avec des profils standards et le revêtement peut de procéder particulier au point de vue de la résistance sismique.



COUPE AA

AGRANDISSEMENT DU FOYER ET CREATION D'UN CENTRE DE JOUR / FONDATION DOMUS ARDON - CHEZ NOUS

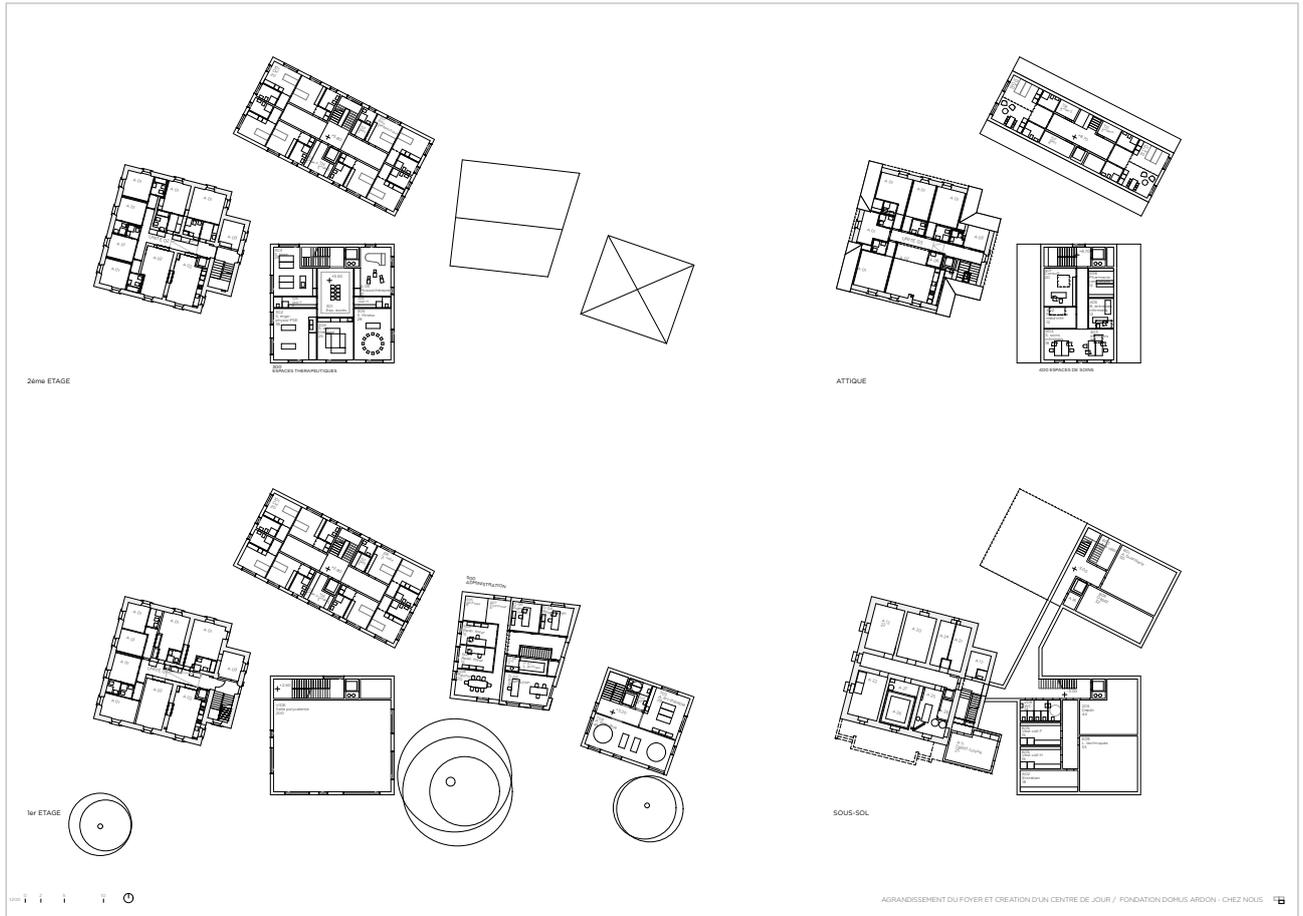


COUPE BB

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

AGRANDISSEMENT DU FOYER ET CREATION D'UN CENTRE DE JOUR / FONDATION DOMUS ARDON - CHEZ NOUS

5 CHEZ NOUS



Projets non primés

1 lilium

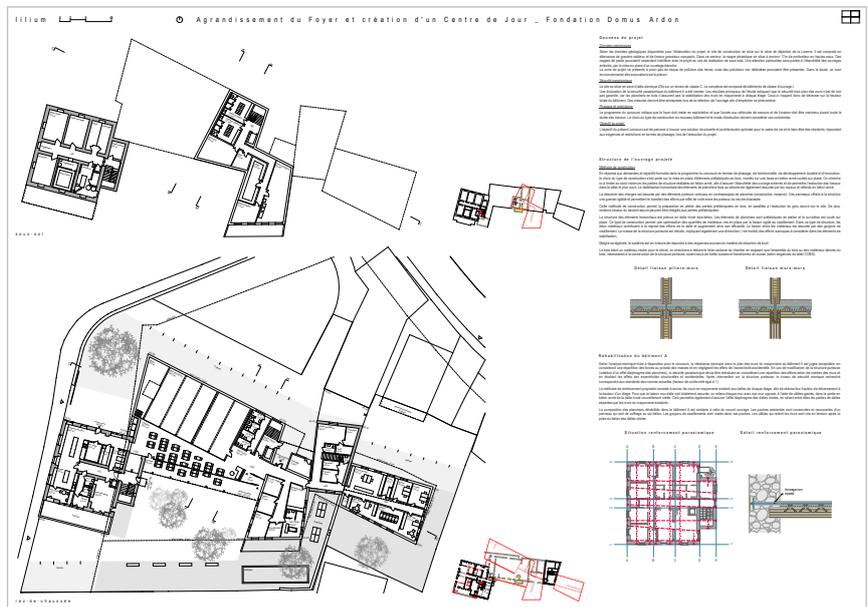
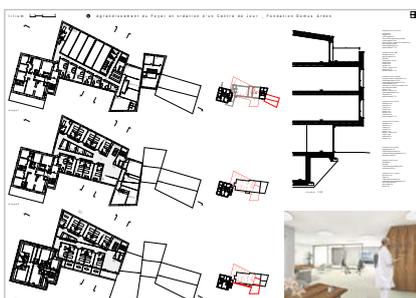
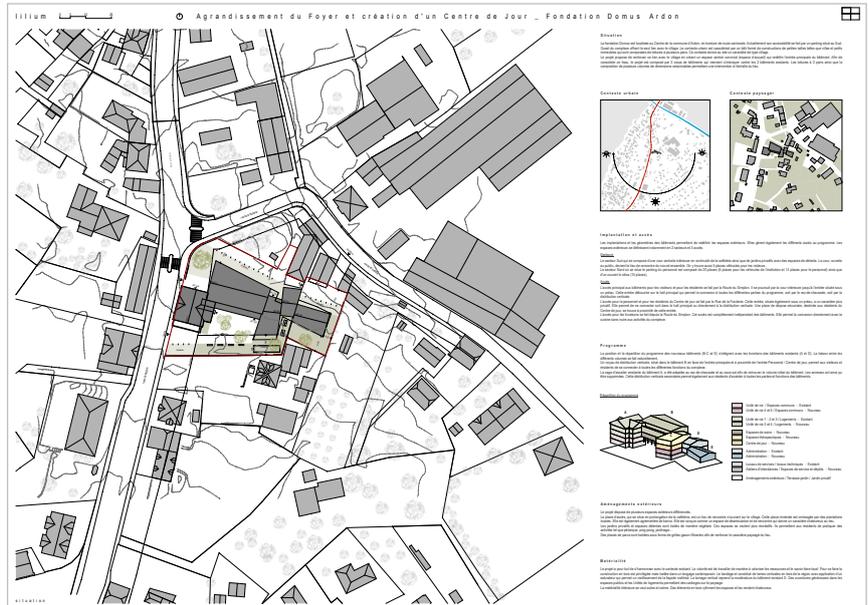
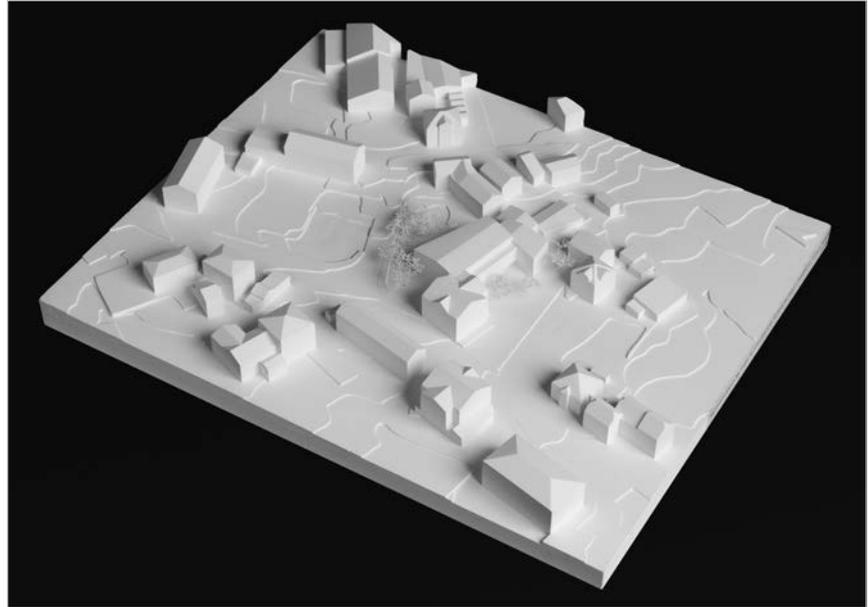
1. tour d'évaluation

atelier 4, architectes sa
SION

collaborateurs:
Anne-Valérie Bitz
Sophie Antonelli Gard
Fabrice Mayoraz
Stephan Kuster
Cathi Sierro

Idéalp SA
SION

collaborateurs:
Philippe Bianco
Evan Parvex
Zbynek Gröpl



2 zip

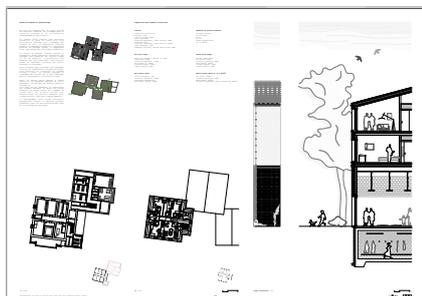
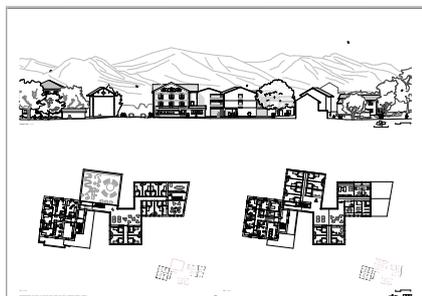
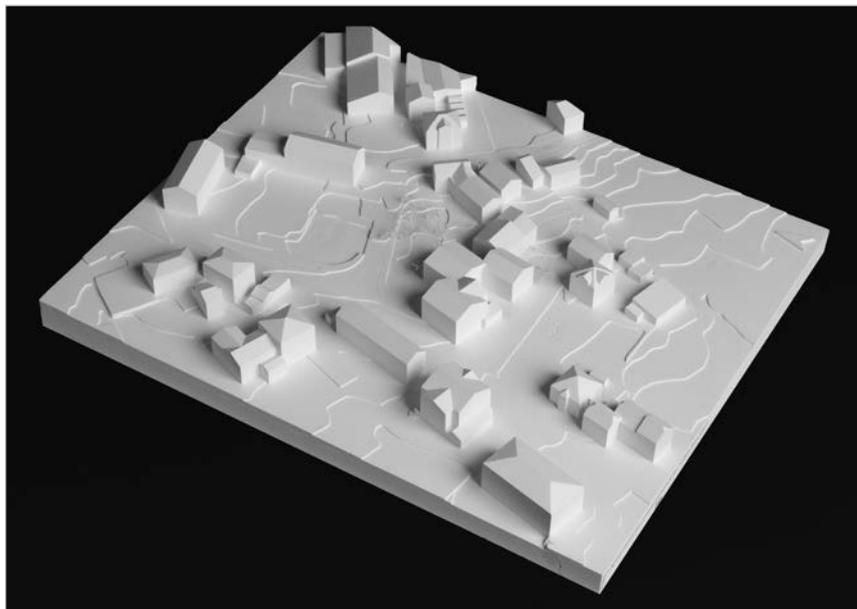
3. tour d'évaluation

eido architectes
FRIBOURG

collaborateurs:
David Eichenberger
Diogo Dos Santos
Ivo Batista
Gael Nicolet
Joseph Cordonier
Michael Rodriguez
Steven Bonvin

Ingeni SA
FRIBOURG

collaborateurs:
Lionel Bussard



3 équilibre

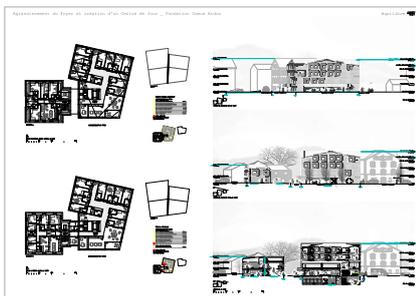
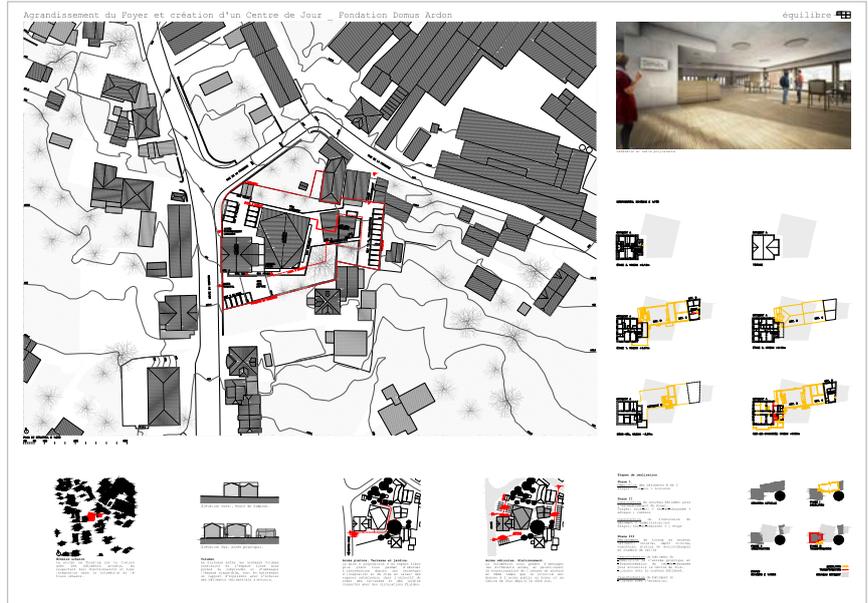
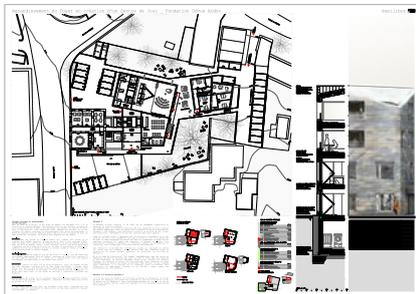
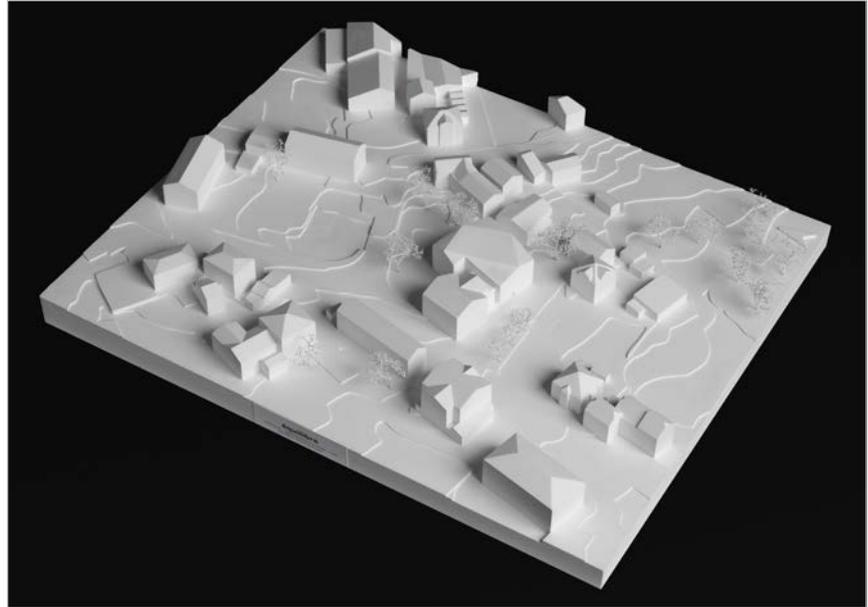
1. tour d'évaluation

FLORENCIO SOTOS
ISABEL RAMOS
POZUELO DE ALARCON -
MADRID
ESPAGNE

collaborateurs:
Florencio Sotos

NICOD Ingénieurs Civils SA
ORBE

collaborateurs:
Frédéric Nicod



4 the green house

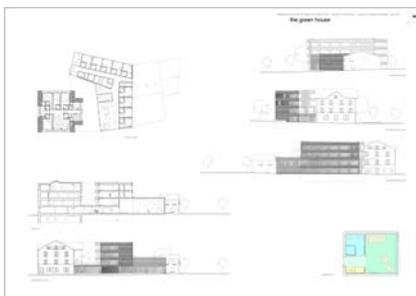
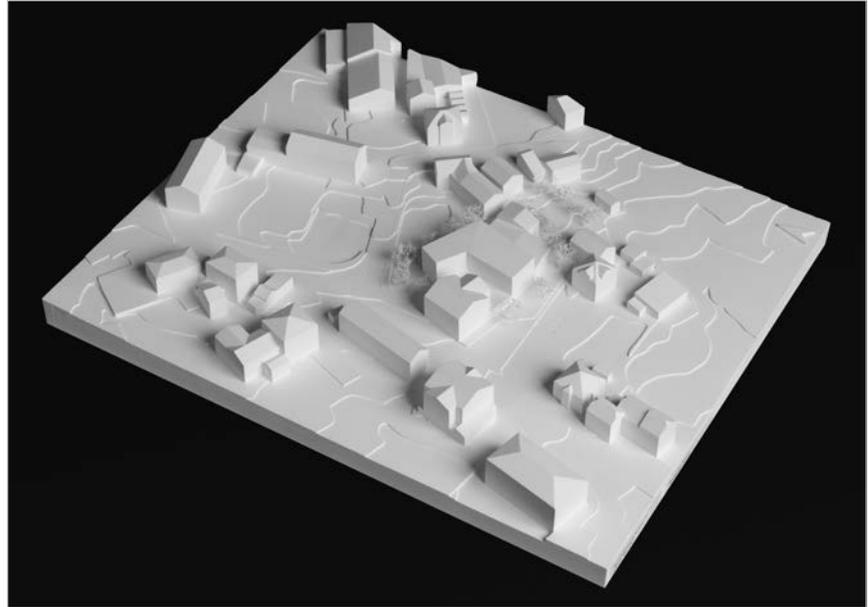
1. tour d'évaluation

clavien architecture sàrl
SION

collaborateurs:
David Clavien

BPA ingénieurs conseils sàrl
SION

collaborateurs:
Sacha Antille



7 Y'a d'la vie!

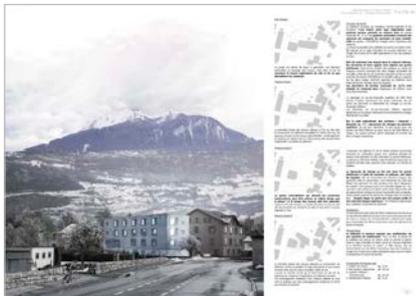
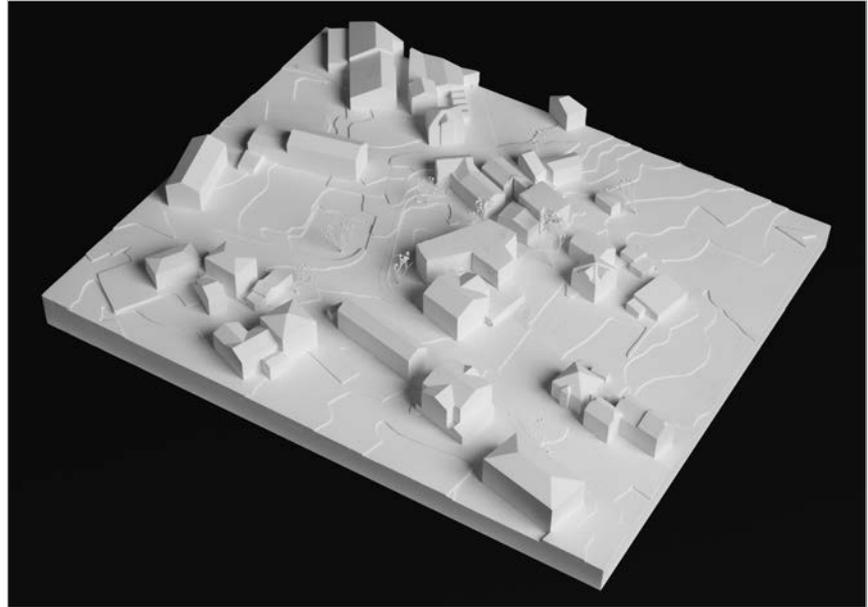
1. tour d'évaluation

LINDEMANN
LAUSANNE

collaborateurs:
Mané Lindemann, Arch. dipl. EPFL

CHABLOZ & PARTENAIRES SA
LAUSANNE

collaborateurs:
Martial Chabloz, Ing. civil dipl.
EPFL - SIA
Romain Kernén, Ing. HES
construction bois



Y'a d'la vie!

Agencement du Foyer et résidences
Plan Centre de nuit Fondation Domus Ardon

Introduction

Le Foyer-Dormir est un acteur social particulièrement important dans une école contemporaine. Ce bâtiment de 1000 places de couchage, conçu par Domus Ardon, a été conçu pour répondre à une demande de logements sociaux de qualité, adaptés à la ville de Lausanne.

Le projet a été initié par la Fondation Domus Ardon, qui a pour mission de promouvoir le logement social de qualité. Le projet a été financé par la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud.

Le projet a été conçu par Domus Ardon, en collaboration avec l'architecte Martial Chabloz et l'ingénieur Romain Kernén. Le projet a été réalisé par la construction bois.

Le projet a été conçu pour répondre à une demande de logements sociaux de qualité, adaptés à la ville de Lausanne. Le projet a été financé par la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud.

Le projet a été conçu par Domus Ardon, en collaboration avec l'architecte Martial Chabloz et l'ingénieur Romain Kernén. Le projet a été réalisé par la construction bois.

Le projet a été conçu pour répondre à une demande de logements sociaux de qualité, adaptés à la ville de Lausanne. Le projet a été financé par la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud.

Le projet a été conçu par Domus Ardon, en collaboration avec l'architecte Martial Chabloz et l'ingénieur Romain Kernén. Le projet a été réalisé par la construction bois.

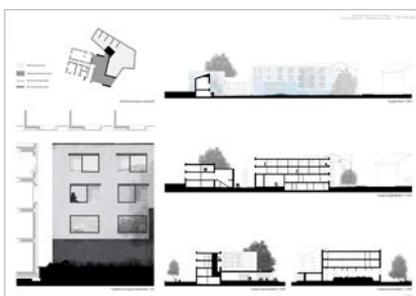
Le projet a été conçu pour répondre à une demande de logements sociaux de qualité, adaptés à la ville de Lausanne. Le projet a été financé par la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud.

Le projet a été conçu par Domus Ardon, en collaboration avec l'architecte Martial Chabloz et l'ingénieur Romain Kernén. Le projet a été réalisé par la construction bois.

Le projet a été conçu pour répondre à une demande de logements sociaux de qualité, adaptés à la ville de Lausanne. Le projet a été financé par la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud.

Le projet a été conçu par Domus Ardon, en collaboration avec l'architecte Martial Chabloz et l'ingénieur Romain Kernén. Le projet a été réalisé par la construction bois.

Le projet a été conçu pour répondre à une demande de logements sociaux de qualité, adaptés à la ville de Lausanne. Le projet a été financé par la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud.



9 La Galerie

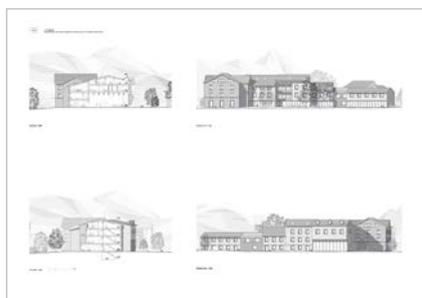
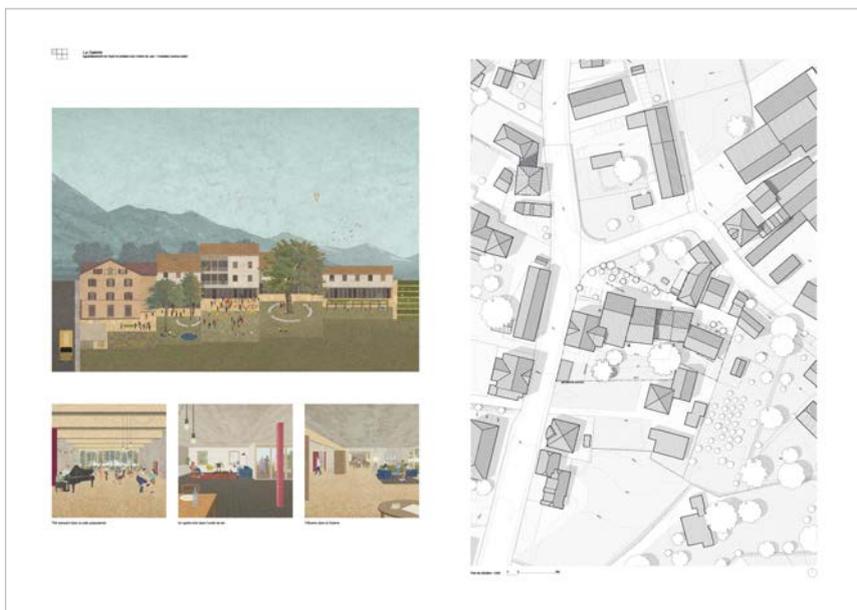
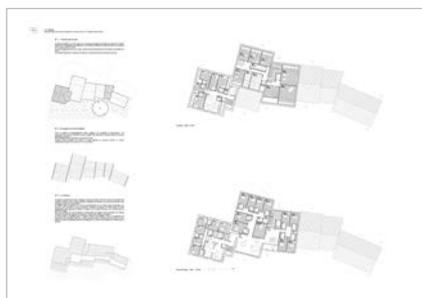
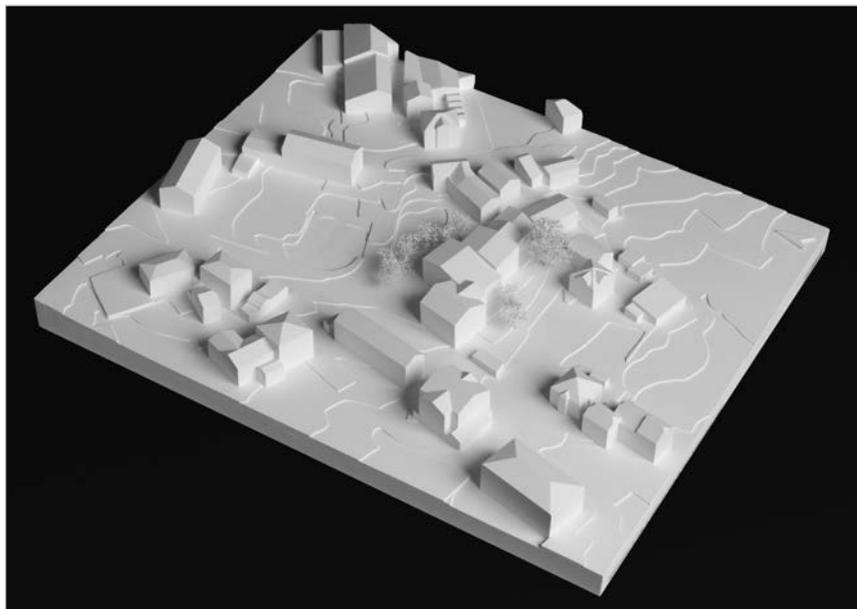
3. tour d'évaluation

TRIBU architecture SA
LAUSANNE

collaborateurs:
Lya Blanc
Gaël Cochand
Guillaume Sandoz
Charlotte Roche-Meredith
Emilie Wäegli

Inghi SA
LAUSANNE

collaborateurs:
Jonathan Krebs



10 EN PLEIN AIR

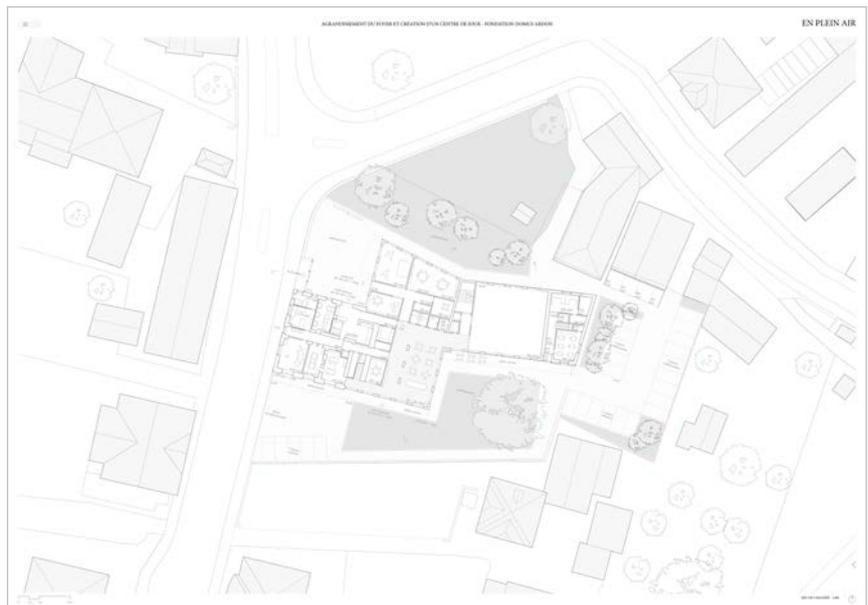
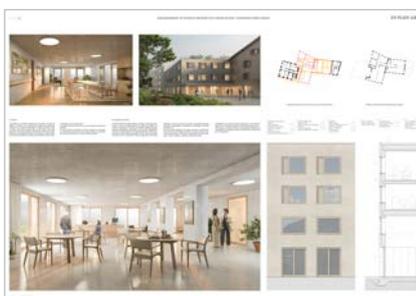
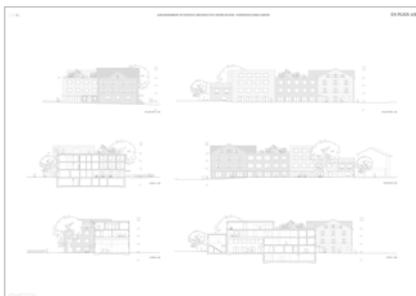
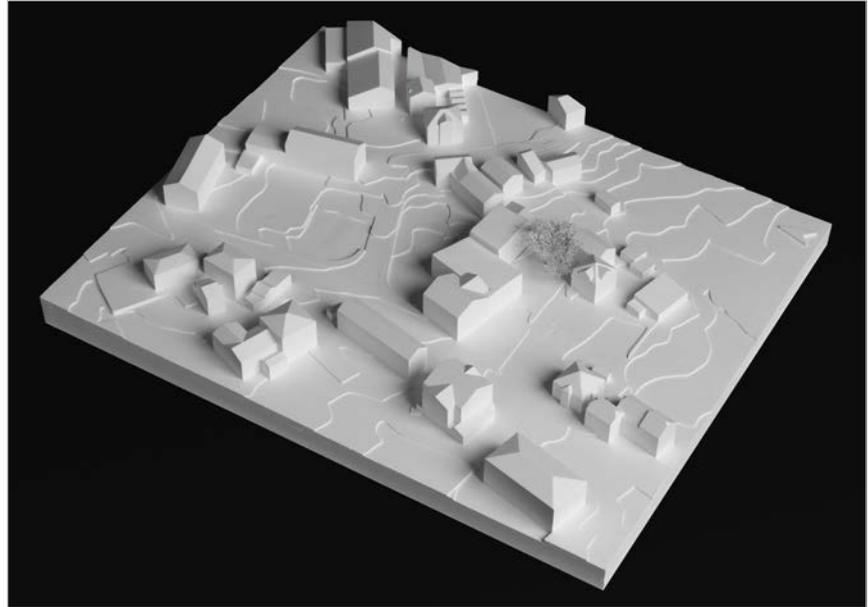
2. tour d'évaluation

MAURO TONELLO
FRAGMENT ARCHITETTURA
STUDIO ASSOCIATO
PADOVA
ITALIE
MATTEO BANDIERA
PAESE (TV)
ITALIE

collaborateurs:
Alessandro Tessari
Matteo Mazzoni
Francesco Di Pietro
Leonardo Pugin

D'ALESSANDRO & PARTNERS
SAGL
LUGANO

collaborateurs:
Donato D'Alessandro



11 INTERVALLE

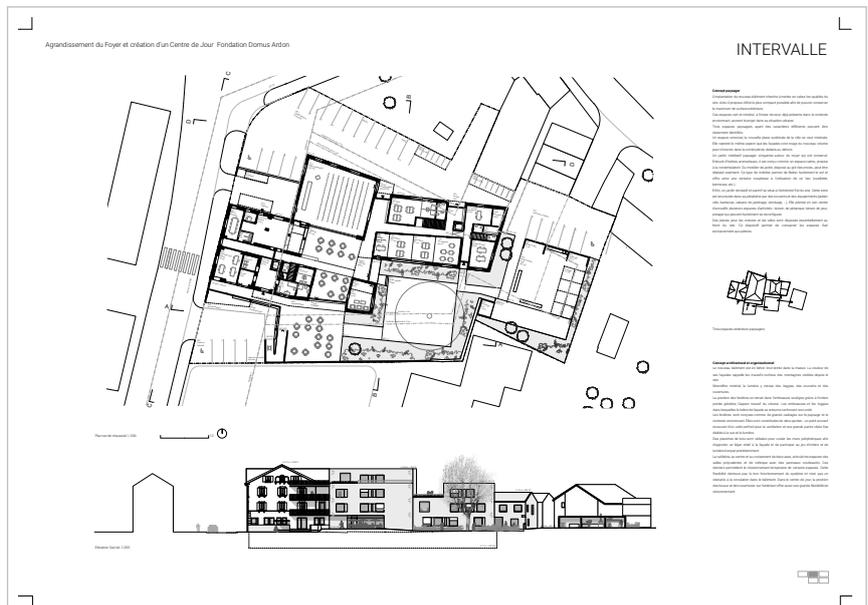
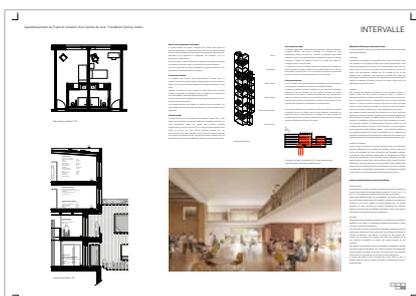
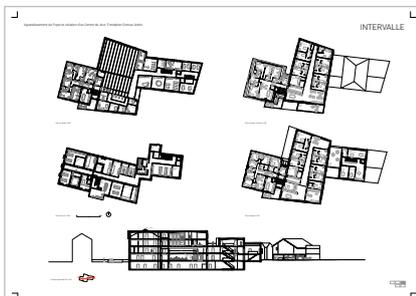
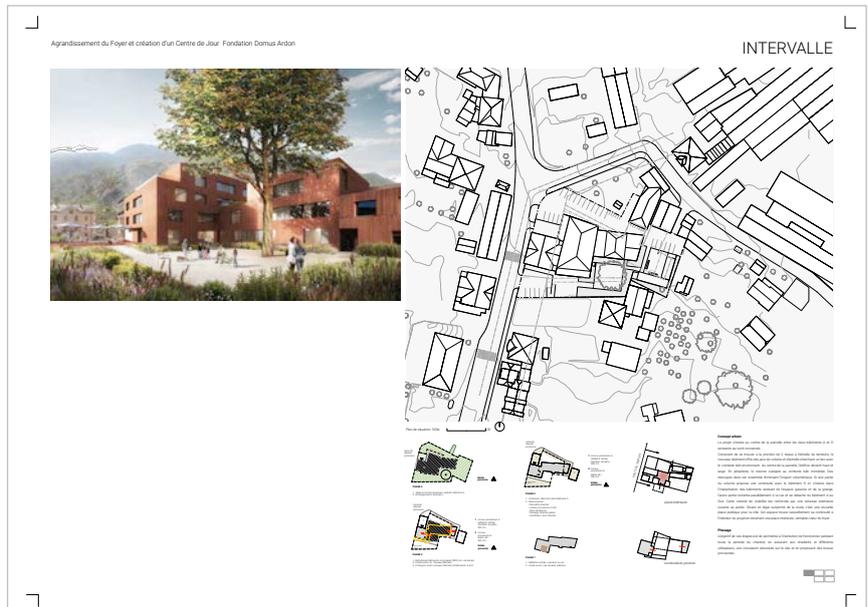
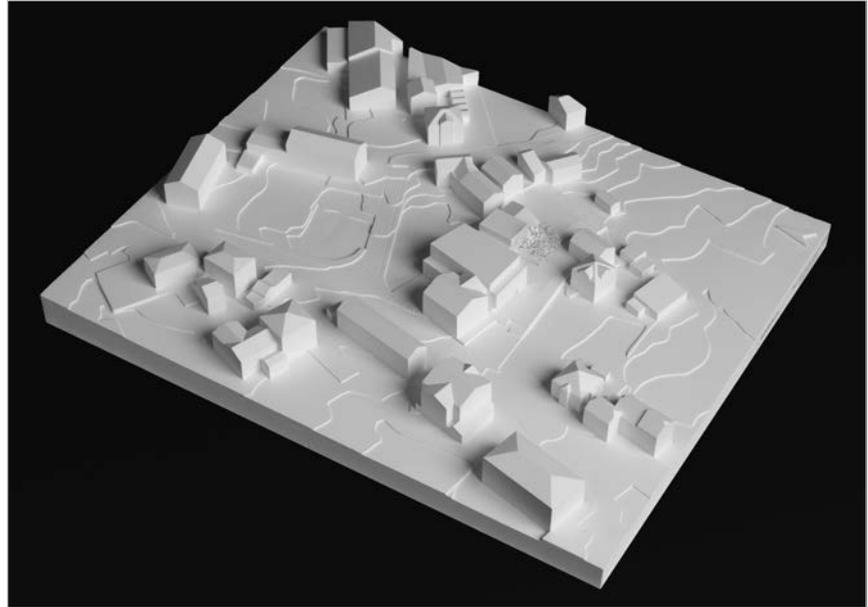
1. tour d'évaluation

zysmanarchitectes sàrl
PULLY

collaborateurs:
Alexandre Zysman, arch. epfl sia
Karen Zysman, arch. epfl sia

Giacomini & Jolliet ingénieurs SA
LUTRY

collaborateurs:
Raphaël Dauphin, ing. epfl sia



12 Les Trois Petites Maisons

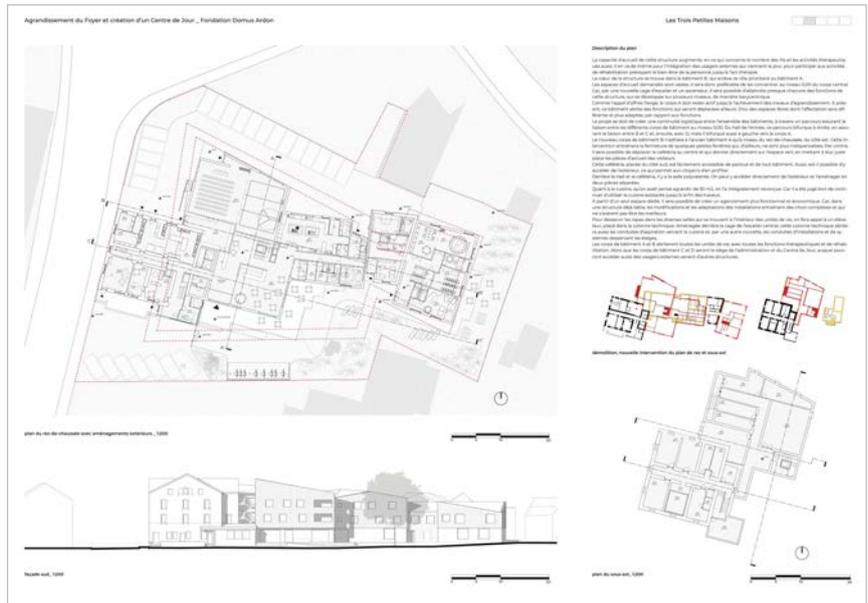
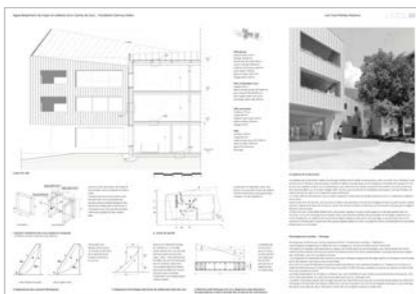
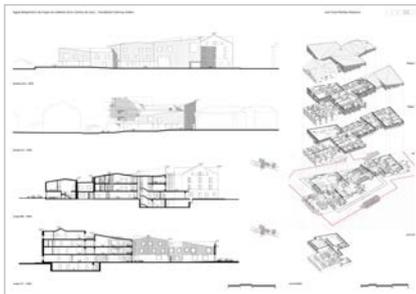
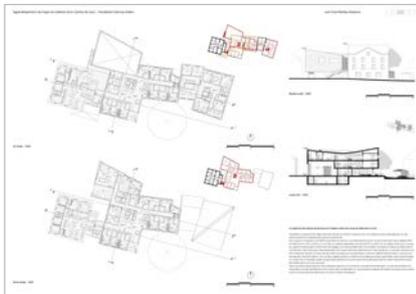
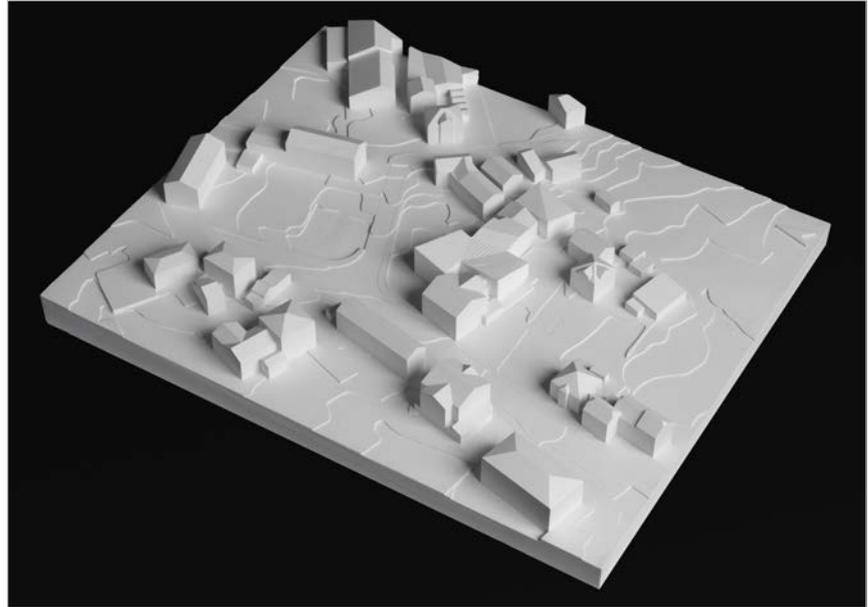
1. tour d'évaluation

Antonio Gentili
PIANORO (BO)
ITALIE

collaborateurs:
Antonio Gentili
Architetto Manuela Caldi
Architetto Sara Di Lallo
Dott. arch. Giovanni Gentili
Designer Leonardo Gentili
Psichiatra Carlotta Gentili

Andrea Sereni
BOLOGNA
ITALIE

collaborateurs:
Andrea Sereni
Ing. Paolo Giovannini
Ing. Christian Dal Monte



14 côté cour ... côté jardin ...

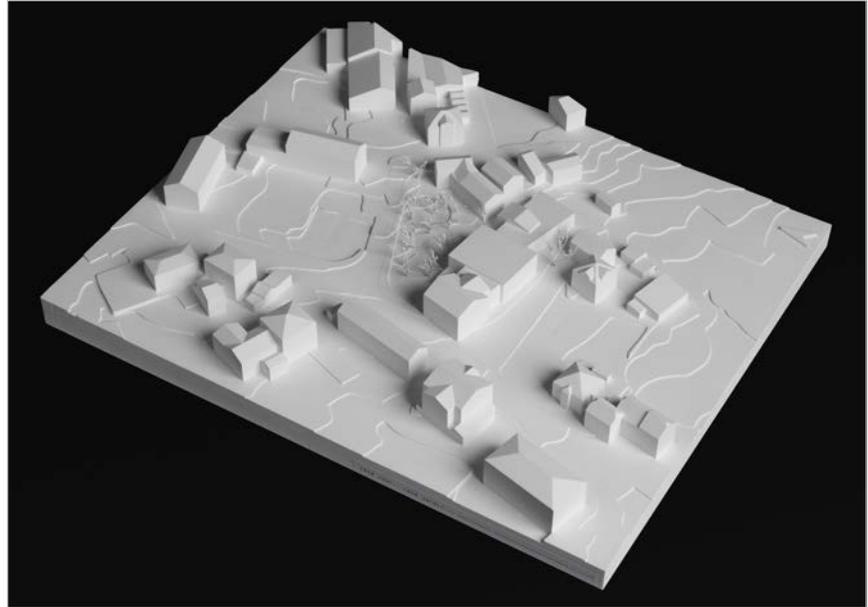
1. tour d'évaluation

Meyer Architecture
SION

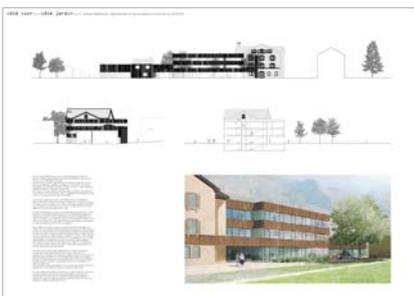
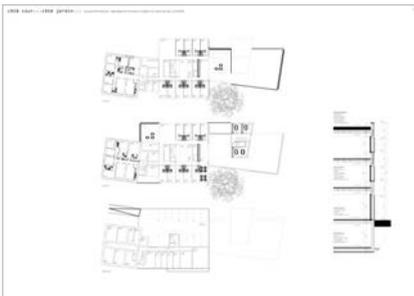
collaborateurs:
François Meyer
Alessandra Lesma
Marco Pereira
Bruno Aymon

Jeremy Nuttin Ingénierie
VEYSONNAZ

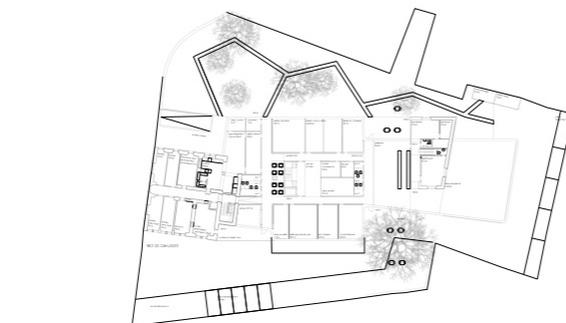
collaborateurs:
Jeremy Nuttin



côté cour...côté jardin... concours d'architecture - Agencement du Foyer et création d'un Jardin de Juin, 2013, 2016



côté cour...côté jardin... concours d'architecture - Agencement du Foyer et création d'un Jardin de Juin, 2013, 2016



15 DOMUS *sweet* DOMUS

2. tour d'évaluation

**BFN ARCHITECTES SARL
MARTIGNY**

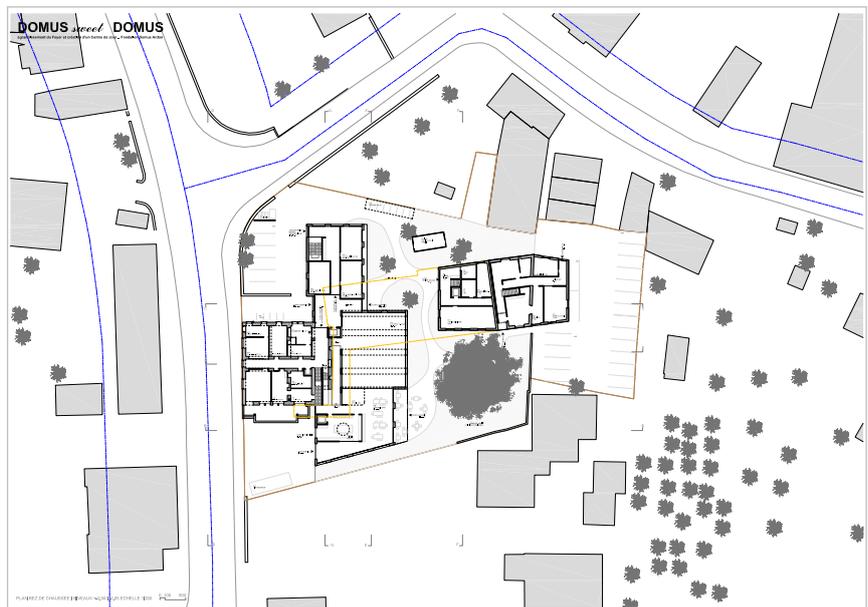
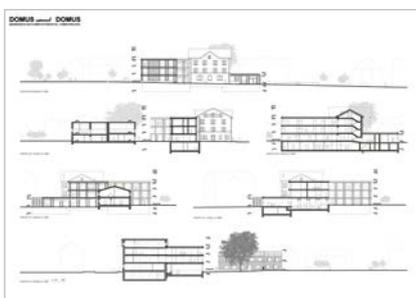
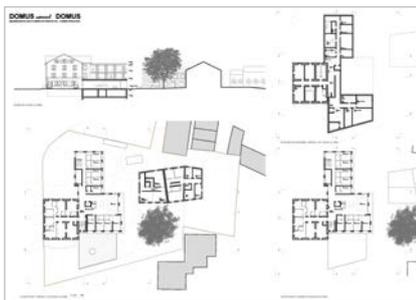
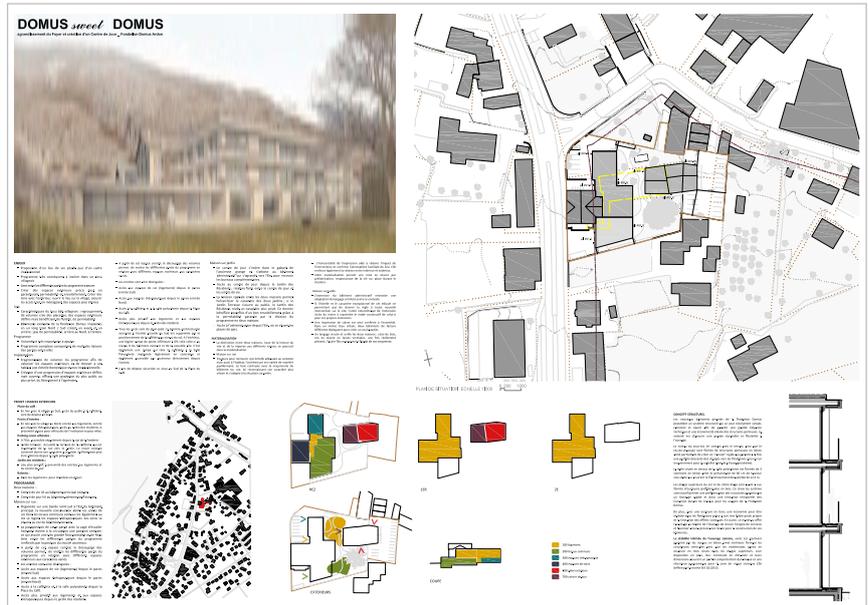
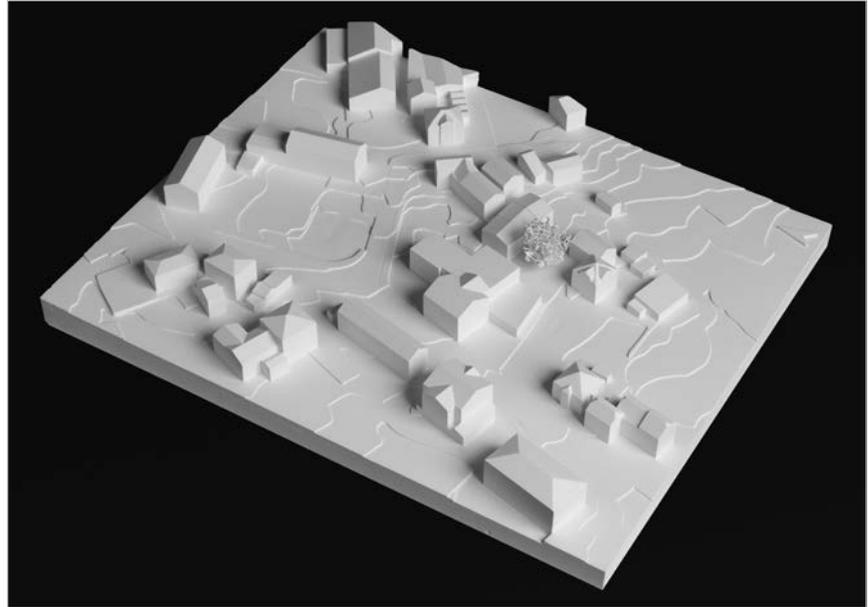
collaborateurs:

Geneviève Nanchen, arch. dipl.
epfl sia | associée
Aude Bornet Fournier, arch. dipl.
epfl sia | associée
Stéphanie Fornay Farquet, arch.
dipl. epfl sia | associée
Zoé Imesch, cfc dess.
Stéphanie Jacinto, cfc dess.
Joao Braga Couto, cfc dess.
Valérien Jauslin, apprenti dess.

**Kurmann Cretton Ingénieurs SA
MONTHEY**

collaborateurs:

Alexandre Schmid, ing. civil dipl.
reg a | sia



16 LES ADIEUX, L'ABSENCE, LE RETOUR

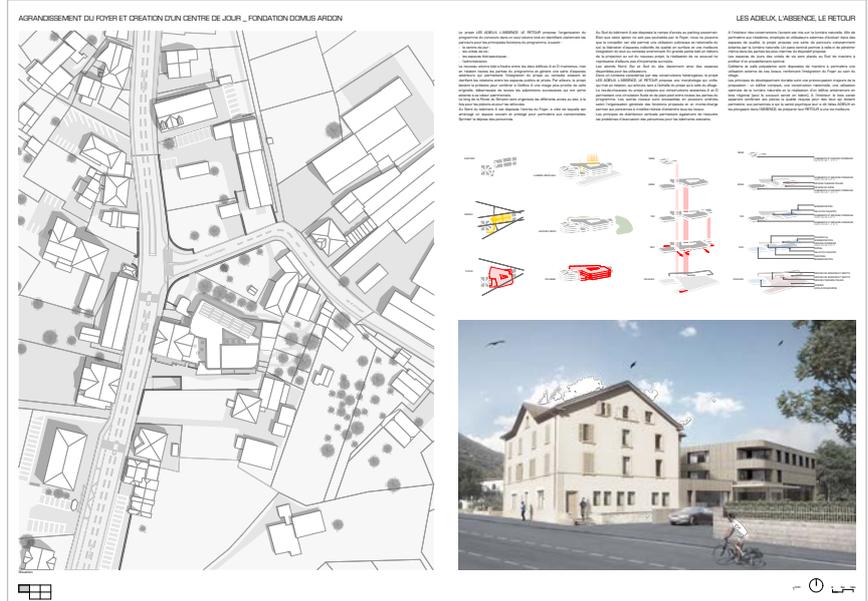
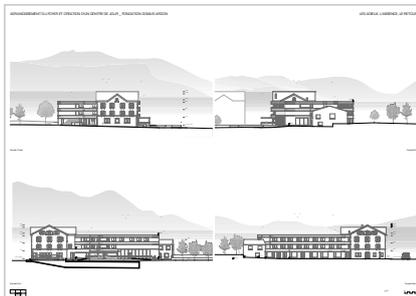
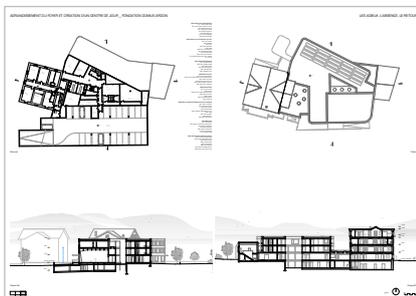
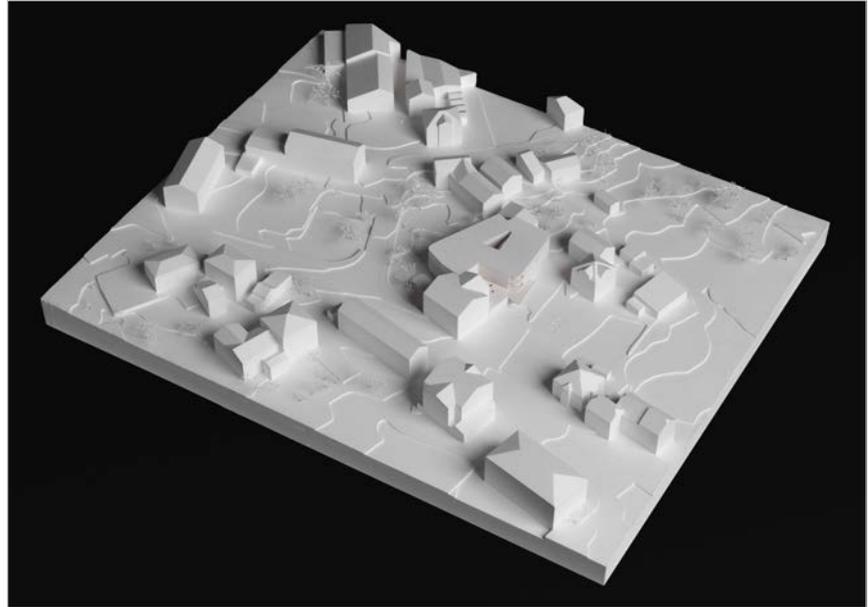
1. tour d'évaluation

3BM3 Atelier d'architecture SA
CAROUGE

collaborateurs:
Carmelo Stendardo
Raphaël de Paulin
Nicolas Spitsas
Nicolas Schoenberg
Vincent Girod

T- Ingénierie SA
Charpente Concept SA
GENÈVE

collaborateurs:
Charles Babel
Fanny Novoa-Gillieron
Emilie Bellanger



18 RUBY

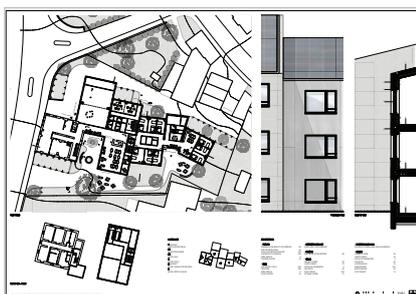
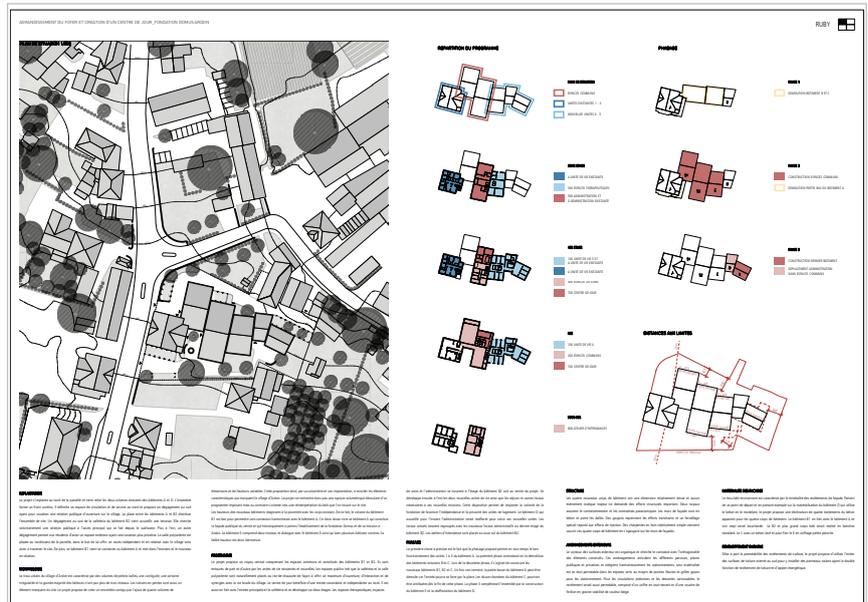
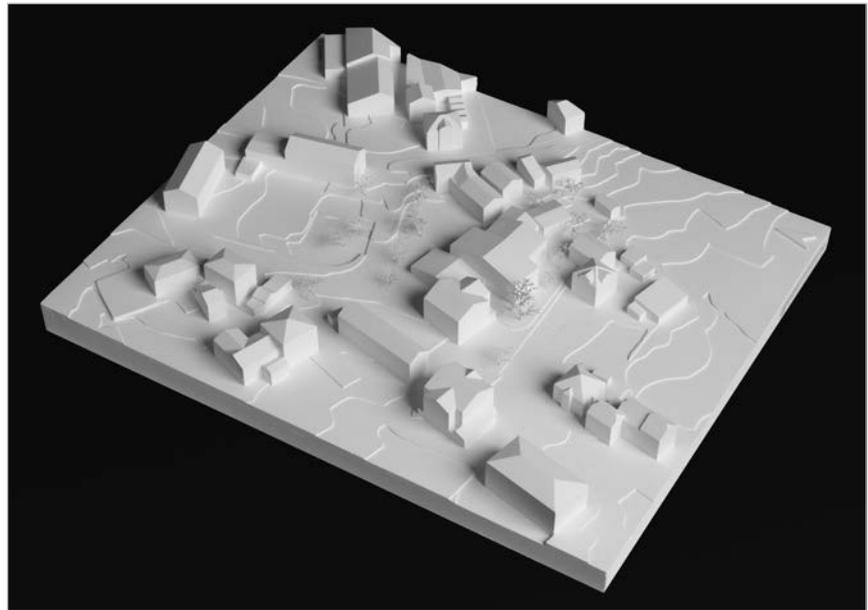
2. tour d'évaluation

DIAS - COTTET
ARCHITECTES SARL
LAUSANNE

collaborateurs:
Stephane Cottet
Pierre-Alexandre Monod
Vincent Gentieon
Melanie Dick

AF TOSCANO SA
VILLARS-SUR-GLÂNE

collaborateurs:
Julien Genton
Martin Nobs



19 assemblage

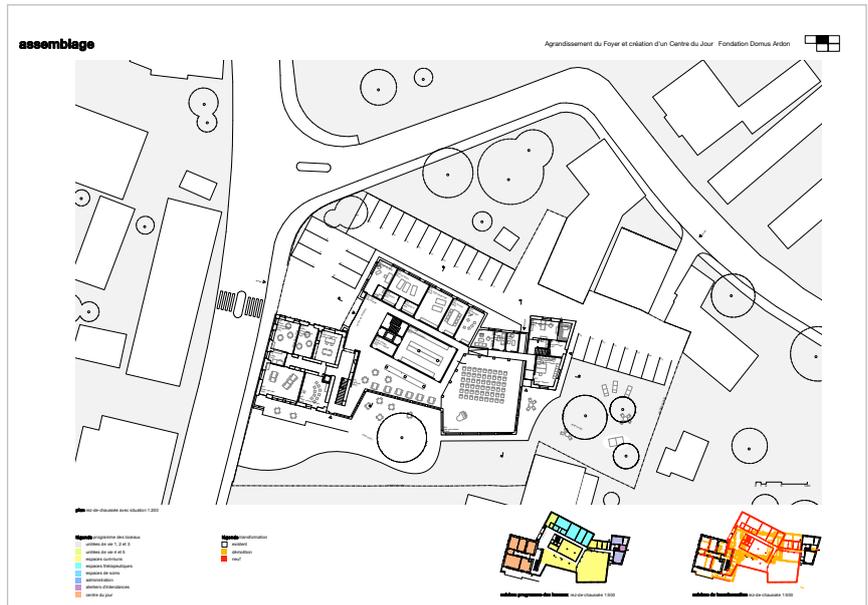
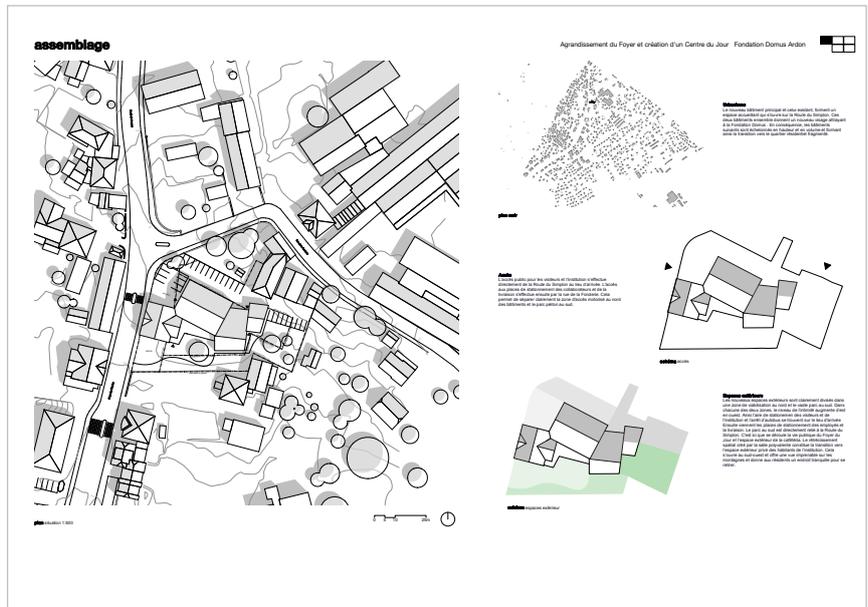
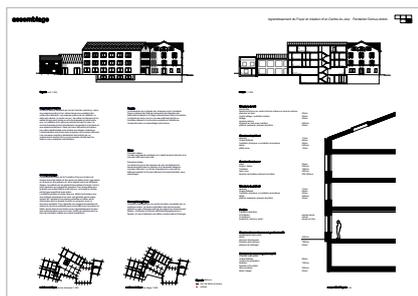
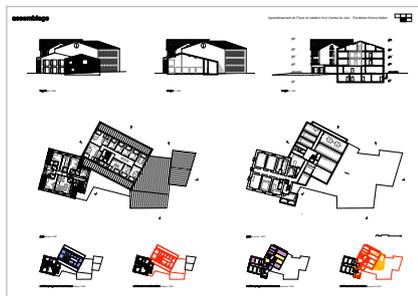
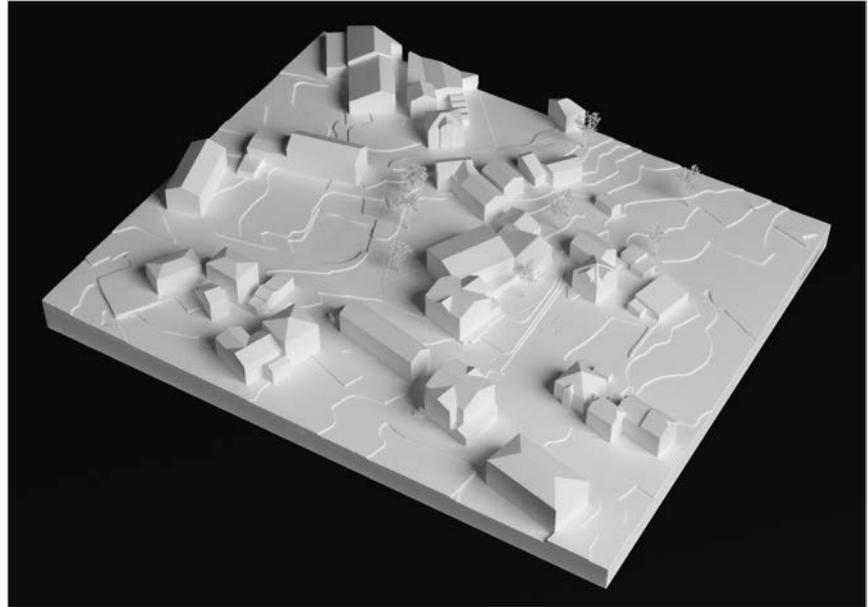
2. tour d'évaluation

Hauswirth Architekten
ZÜRICH

collaborateurs:
Stefan Hauswirth
Philip Neves

Passera & Associati
Studio d'Ingegneria Civile
LUGANO

collaborateurs:
Gianluigi Largo



20 LES LANTERNES

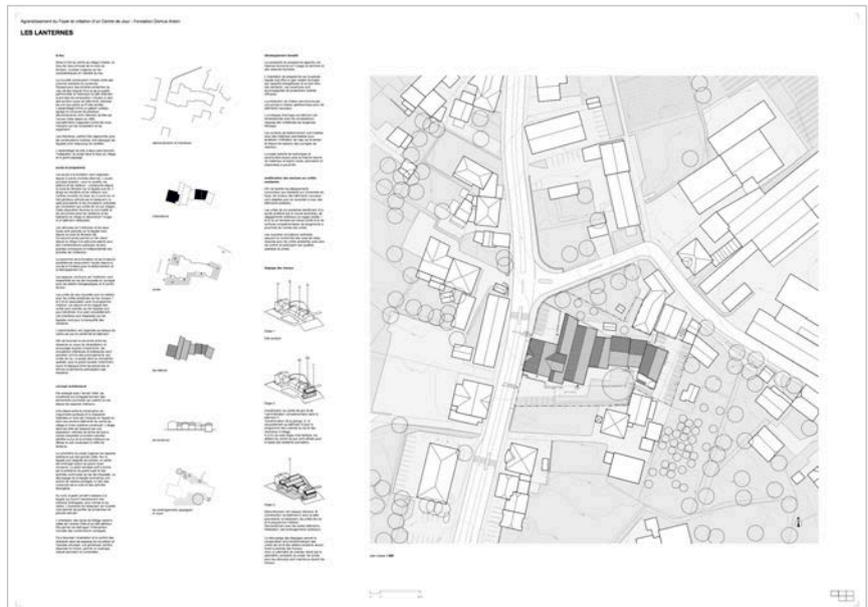
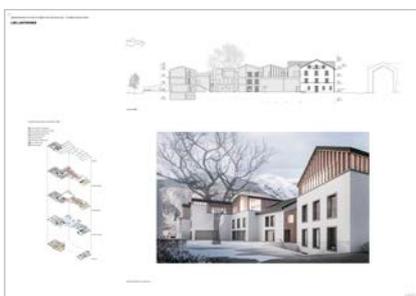
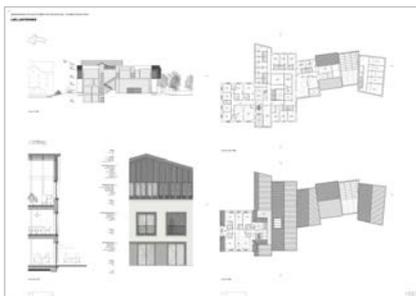
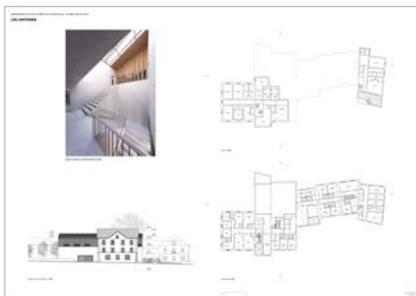
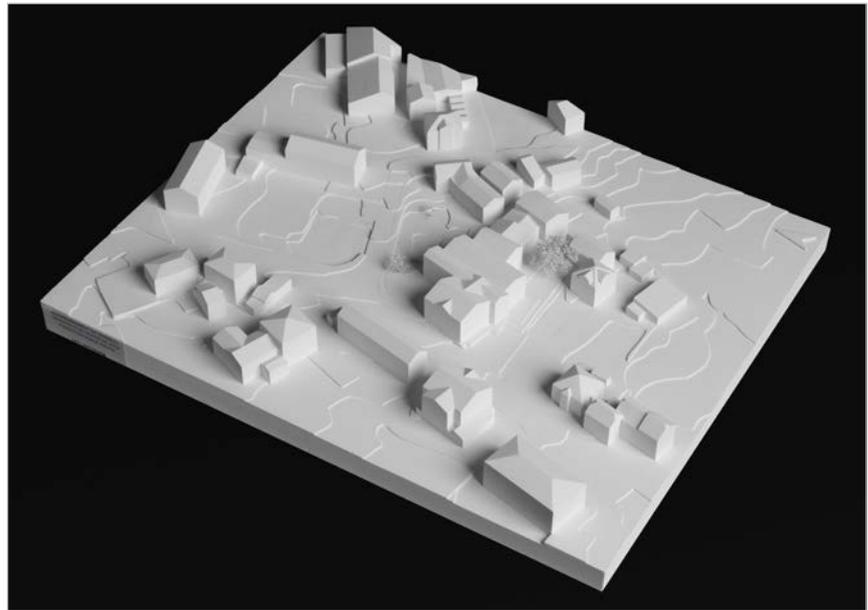
2. tour d'évaluation

MAUREL ARCHITECTES sàrl
LAUSANNE

collaborateurs:
Ludovic Maurel

CSD Ingénieurs SA
SION

collaborateurs:
Nicolas Renggli



21 Hameau

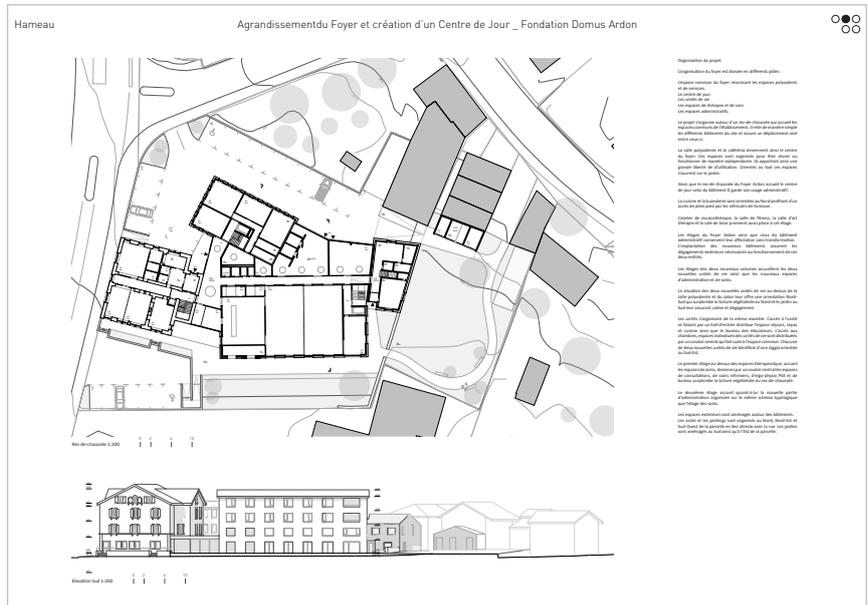
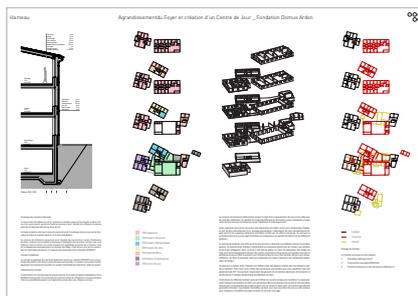
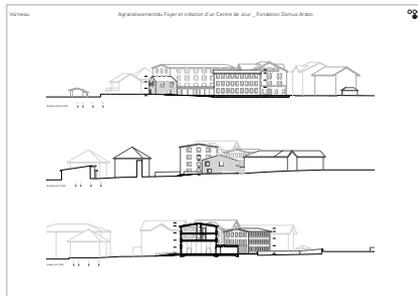
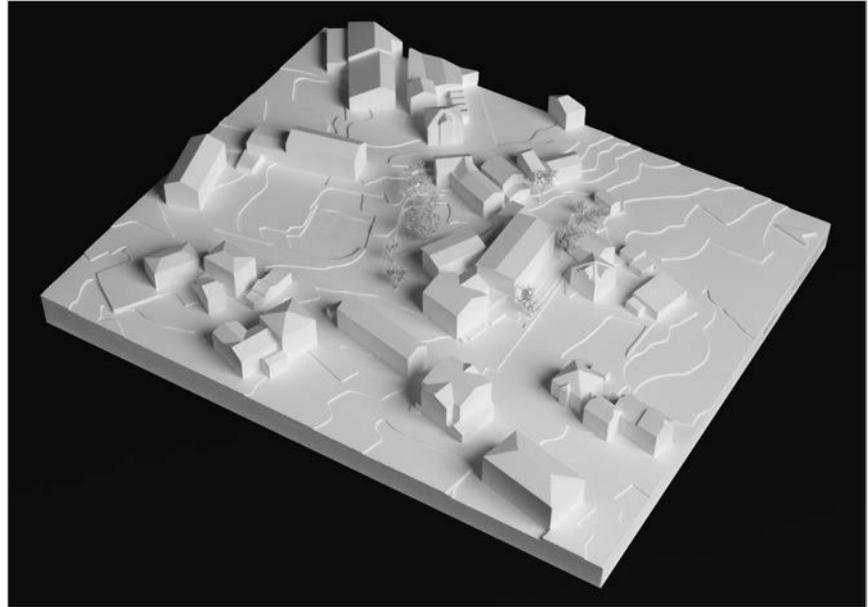
1. tour d'évaluation

jordan architectes SA
VEVEY

collaborateurs:
David Jordan
Raphaël Perrinjaquet

Pétignat et Cordoba Ingénieurs
Conseils SA
MONTREUX

collaborateurs:
Manuel Cordoba
Léonard Voirol



22 CANILHA

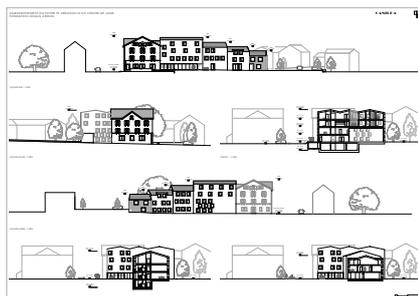
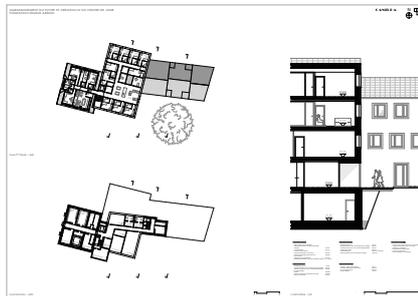
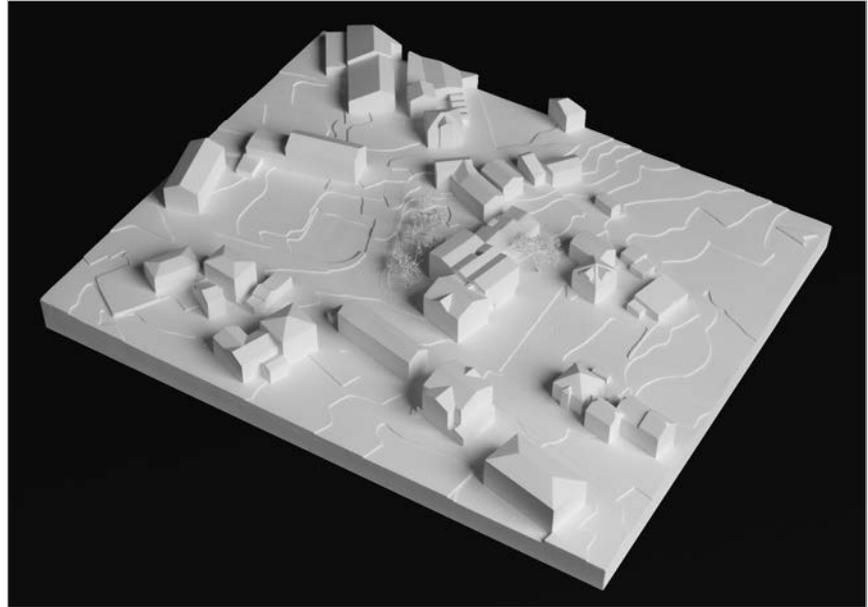
1. tour d'évaluation

TAU Architectes
SION

collaborateurs:
Gilbert Favre, M. Arch. FSAI-SIA
Michel Jemini, architecte EPFL
Guillaume Rieser
Enayatullah Salehi

Oscar Pfammatter
MONTHEY

collaborateurs:
Oscar Pfammatter



AGRANDISSEMENT DU FOYER ET CREATION D'UN CENTRE DE JOUR
FONDATION DOMUS ARDON

SYNOPSIS
Le LOUÏ de la Fondation Domus Ardon est une nouvelle construction de 10 étages, conçue par TAU Architectes et Oscar Pfammatter. Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet de réhabilitation et d'agrandissement du foyer existant, visant à améliorer les conditions de vie des résidents et à créer un espace communautaire.

CONCEPTION
Le projet a été conçu en collaboration avec les habitants et les professionnels de la Fondation Domus Ardon. L'objectif était de créer un bâtiment moderne, fonctionnel et agréable, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant.

CONCEPTION ARCHITECTURALE
Le bâtiment est conçu sur un plan rectangulaire, avec une façade en béton et des fenêtres à double vitrage. L'intérieur est organisé autour d'un espace communautaire central, qui sert de lieu de rencontre et d'activités pour les résidents.

CONCEPTION INTERIEURE
Le bâtiment est divisé en plusieurs unités d'habitation, chacune dotée d'un espace communautaire privé. Les unités sont conçues pour offrir un haut niveau de confort et de qualité de vie.

CONCEPTION EXTERIEURE
Le bâtiment est entouré d'un espace vert, qui sert de lieu de détente et de loisirs pour les résidents. Des arbres et des plantes ont été plantés pour améliorer le cadre de vie.

CONCEPTION TECHNIQUE
Le bâtiment est équipé d'équipements modernes, tels que des ascenseurs, des escaliers et des systèmes de chauffage et de climatisation. Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durables.

CONCEPTION ECONOMIQUE
Le projet a été conçu pour être économiquement viable, tout en respectant les principes de durabilité et de responsabilité sociale.

CONCEPTION ENVIRONNEMENTALE
Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie et en ressources, grâce à l'utilisation de matériaux écologiques et de technologies innovantes.

CONCEPTION SOCIALE
Le projet a été conçu pour favoriser la cohésion sociale et le bien-être des résidents, grâce à la création d'espaces communautaires et de lieux de rencontre.

CONCEPTION CULTURELLE
Le bâtiment est conçu pour être un lieu de vie et de culture, offrant des espaces pour des activités artistiques et culturelles.

CONCEPTION HISTORIQUE
Le projet a été conçu en respectant l'héritage historique et architectural de la Fondation Domus Ardon.

CONCEPTION LEGALE
Le projet a été conçu en respectant les réglementations locales et nationales en matière de construction et d'urbanisme.

CONCEPTION POLITIQUE
Le projet a été conçu en collaboration avec les autorités locales et nationales, afin de garantir son succès et son intégration dans le tissu urbain.

CONCEPTION ECONOMIQUE
Le projet a été conçu pour être économiquement viable, tout en respectant les principes de durabilité et de responsabilité sociale.

CONCEPTION ENVIRONNEMENTALE
Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie et en ressources, grâce à l'utilisation de matériaux écologiques et de technologies innovantes.

CONCEPTION SOCIALE
Le projet a été conçu pour favoriser la cohésion sociale et le bien-être des résidents, grâce à la création d'espaces communautaires et de lieux de rencontre.

CONCEPTION CULTURELLE
Le bâtiment est conçu pour être un lieu de vie et de culture, offrant des espaces pour des activités artistiques et culturelles.

CONCEPTION HISTORIQUE
Le projet a été conçu en respectant l'héritage historique et architectural de la Fondation Domus Ardon.

CONCEPTION LEGALE
Le projet a été conçu en respectant les réglementations locales et nationales en matière de construction et d'urbanisme.

CONCEPTION POLITIQUE
Le projet a été conçu en collaboration avec les autorités locales et nationales, afin de garantir son succès et son intégration dans le tissu urbain.

AGRANDISSEMENT DU FOYER ET CREATION D'UN CENTRE DE JOUR
FONDATION DOMUS ARDON

LEGENDA
■ Ancien ■ Nouveau ■ Ancien ■ Ancien

SYNOPSIS
Le projet consiste en l'agrandissement du foyer existant et la création d'un centre de jour. Le nouveau bâtiment est conçu pour offrir un haut niveau de confort et de qualité de vie, tout en respectant les principes de durabilité et de responsabilité sociale.

CONCEPTION ARCHITECTURALE
Le bâtiment est conçu sur un plan rectangulaire, avec une façade en béton et des fenêtres à double vitrage. L'intérieur est organisé autour d'un espace communautaire central, qui sert de lieu de rencontre et d'activités pour les résidents.

CONCEPTION INTERIEURE
Le bâtiment est divisé en plusieurs unités d'habitation, chacune dotée d'un espace communautaire privé. Les unités sont conçues pour offrir un haut niveau de confort et de qualité de vie.

CONCEPTION EXTERIEURE
Le bâtiment est entouré d'un espace vert, qui sert de lieu de détente et de loisirs pour les résidents. Des arbres et des plantes ont été plantés pour améliorer le cadre de vie.

CONCEPTION TECHNIQUE
Le bâtiment est équipé d'équipements modernes, tels que des ascenseurs, des escaliers et des systèmes de chauffage et de climatisation. Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durables.

CONCEPTION ECONOMIQUE
Le projet a été conçu pour être économiquement viable, tout en respectant les principes de durabilité et de responsabilité sociale.

CONCEPTION ENVIRONNEMENTALE
Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie et en ressources, grâce à l'utilisation de matériaux écologiques et de technologies innovantes.

CONCEPTION SOCIALE
Le projet a été conçu pour favoriser la cohésion sociale et le bien-être des résidents, grâce à la création d'espaces communautaires et de lieux de rencontre.

CONCEPTION CULTURELLE
Le bâtiment est conçu pour être un lieu de vie et de culture, offrant des espaces pour des activités artistiques et culturelles.

CONCEPTION HISTORIQUE
Le projet a été conçu en respectant l'héritage historique et architectural de la Fondation Domus Ardon.

CONCEPTION LEGALE
Le projet a été conçu en respectant les réglementations locales et nationales en matière de construction et d'urbanisme.

CONCEPTION POLITIQUE
Le projet a été conçu en collaboration avec les autorités locales et nationales, afin de garantir son succès et son intégration dans le tissu urbain.

24 Coin de Rue

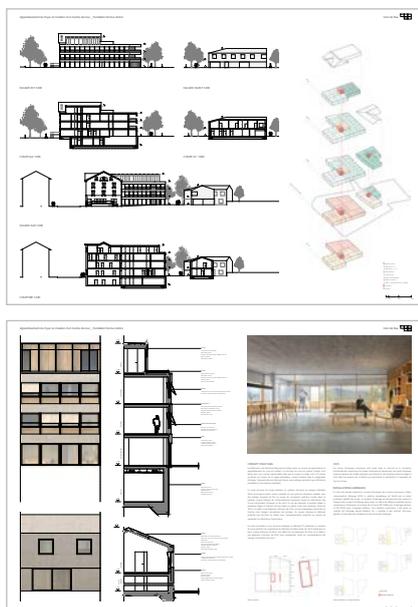
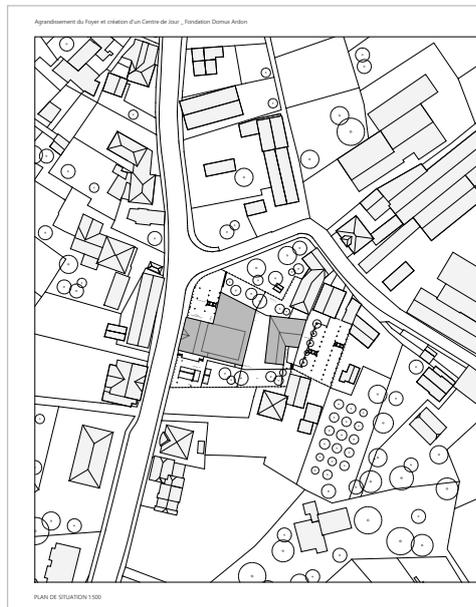
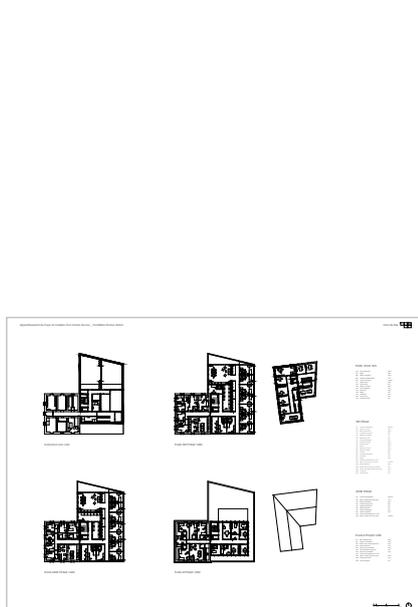
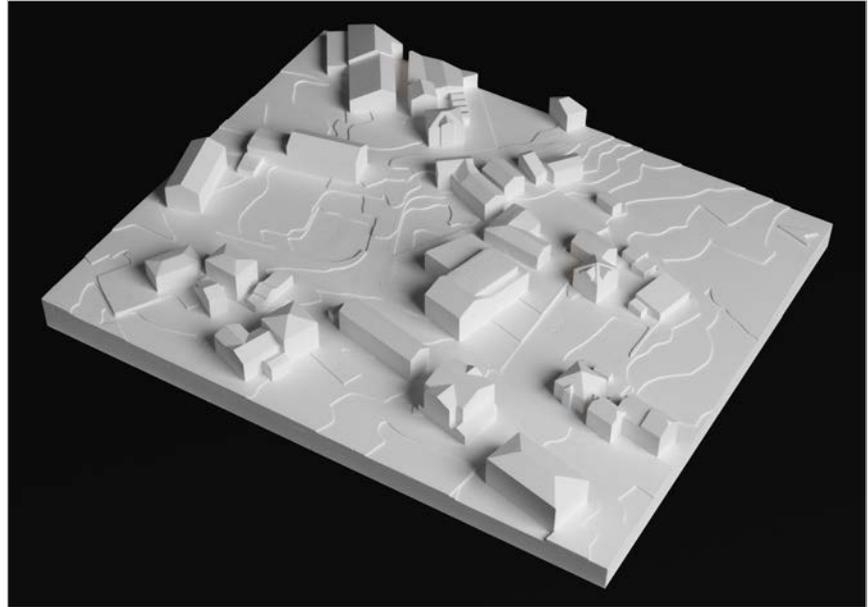
2. tour d'évaluation

Architetto Luca Panteghini
MILANO (MI)
ITALIE

collaborateurs:
Luca Panteghini
Edoardo Businaro

Studio di Ingegneria
Roberto Mondada
BALERNA

collaborateurs:
Ing. Roberto Mondada
Ing. Vincenzo Pavia



25 GEMINUS

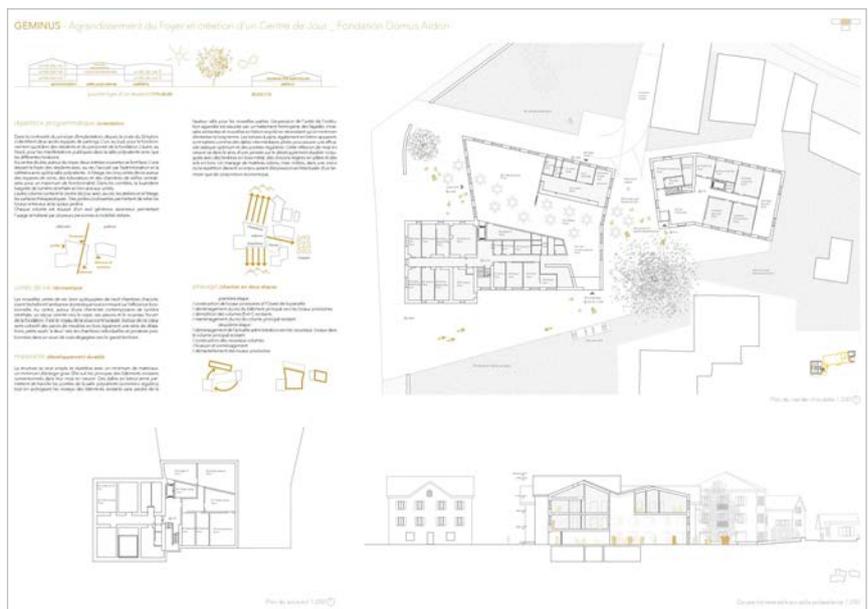
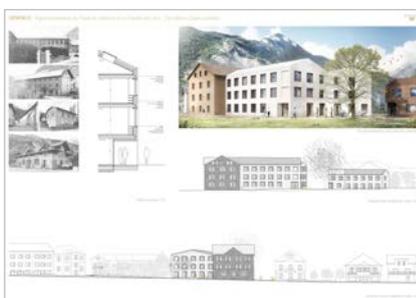
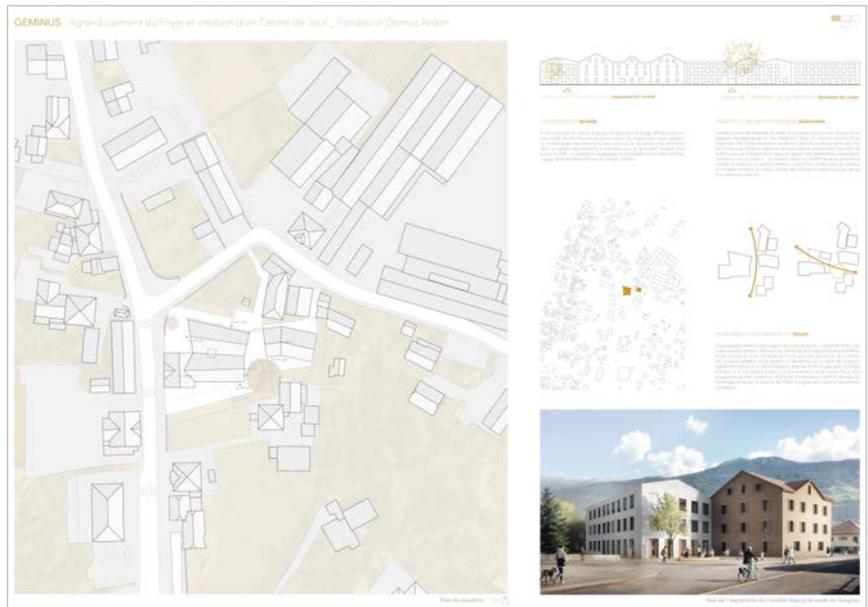
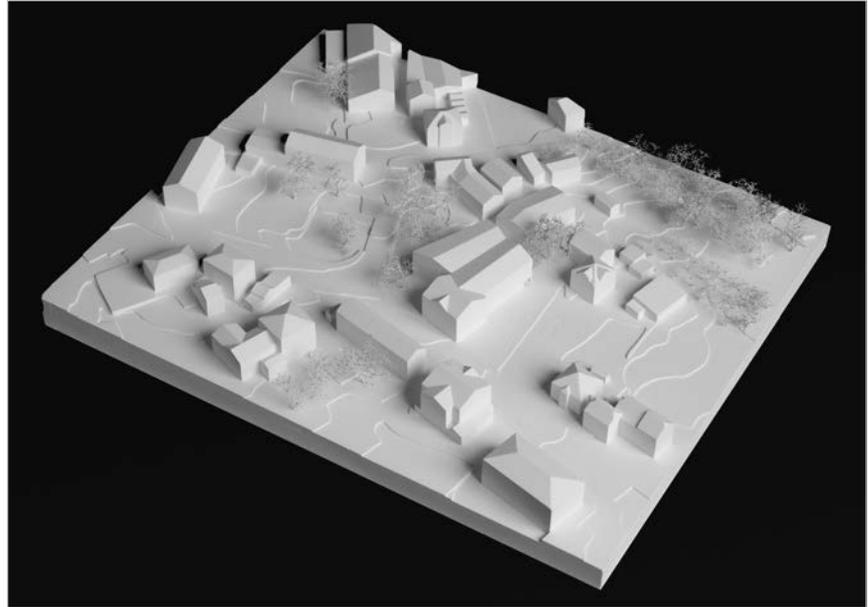
3. tour d'évaluation

meier + associés architectes sa
GENÈVE

collaborateurs:
Ana-Ines Pepermans
Philippe Meier
Martin Jaques
Ariane Poncet
Rafael Eloi
Maud Christophe
Merlin Rozenberg
Mustaf Nuri

structurame sàrl
GENÈVE

collaborateurs:
Damien Dreier



26 Marilou

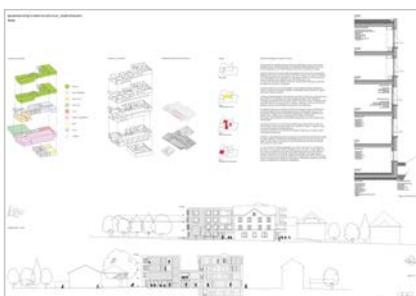
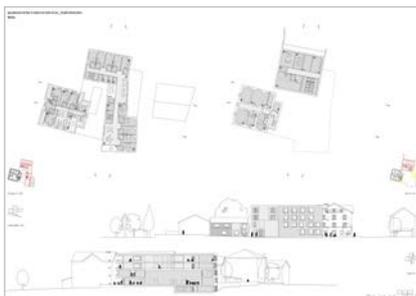
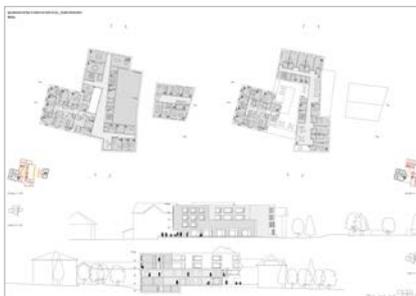
1. tour d'évaluation

STENDARDO MENNINGEN
ARCHITECTES
GENÈVE

collaborateurs:
Adrien Menningen
Daniele Stendardo
Sylvère Menningen
Angel Lallana
Blanca Perez
Lucile Chardonnet

ab ingénieurs sa
CHÊNE-BOUGERIES

collaborateurs:
Philippe Bombeli, REG A
Friedrich Kalix
Etienne Armagnat
Laetitia Vulliez spécialité
Travaux spéciaux
Laetitia Geneau spécialité
environnement



27 ISIDOR

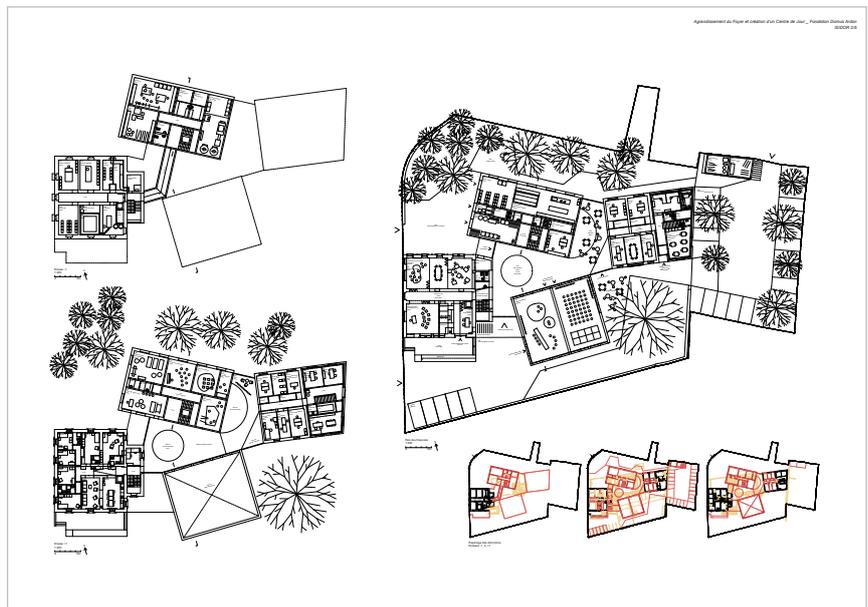
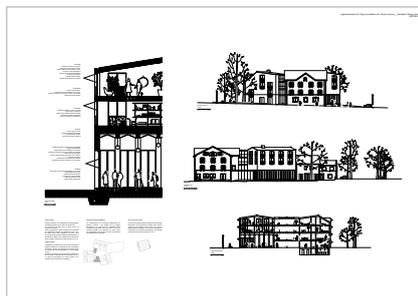
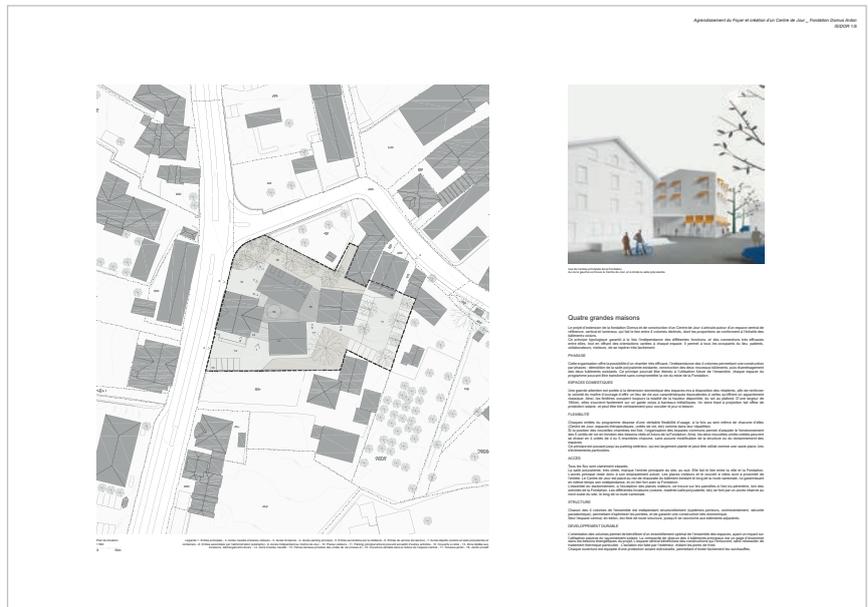
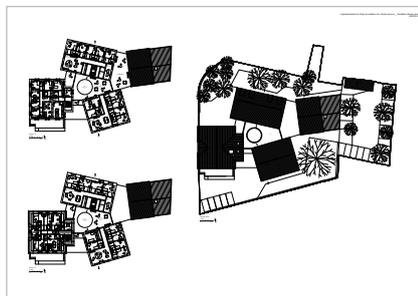
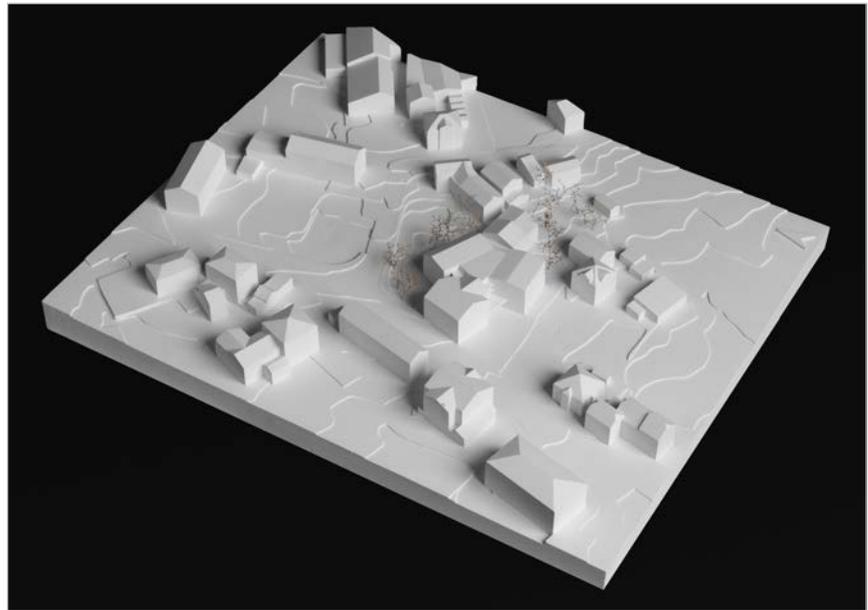
2. tour d'évaluation

Simon Durand architecte
LAUSANNE

collaborateurs:
Simon Durand
Valerio Sartori

Boss & Associés
Ingénieurs Conseils SA
ECUBLENS

collaborateurs:
Vincent Freimuller



28 un, deux, toits.

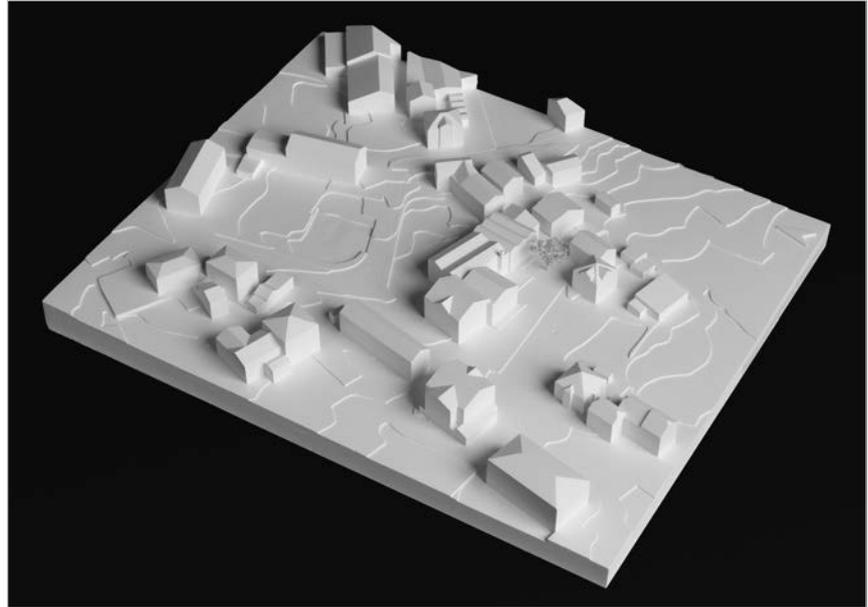
1. tour d'évaluation

PATÀ e PERRET-GENTIL Architetti
LOCARNO

collaborateurs:
 Thomas Toffel
 Achille Patà

Michal Wozniak
 Ingénieur civil EPFZ
 ZÜRICH

collaborateurs:
 Michal Wozniak

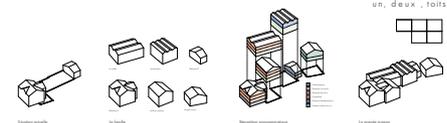


Agrandissement du foyer et création d'un Centre de Jour
 Fondation Domus Ardon

Réflexion sur le terrain
 Le projet est l'agrandissement du foyer et la création d'un centre de jour à l'ouest du site existant. Le terrain est un terrain en pente, ce qui a permis de créer un espace public à l'ouest du site existant. Le terrain est un terrain en pente, ce qui a permis de créer un espace public à l'ouest du site existant.

Le grand foyer
 L'agrandissement du foyer est réalisé en deux phases. La première phase est la construction d'un bâtiment de 100 logements. La deuxième phase est la construction d'un bâtiment de 200 logements.

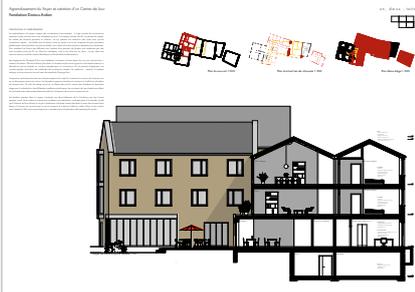
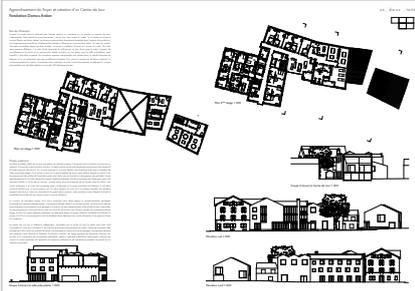
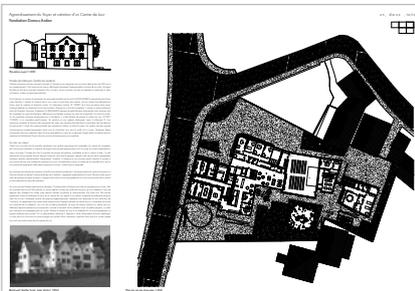
Le centre de jour
 Le centre de jour est un bâtiment de 1000 m² qui accueille des personnes âgées. Il est situé à l'ouest du site existant.



Nouvelle entrée publique



Plan de situation 1:500



Agrandissement du foyer et création d'un Centre de Jour
 Fondation Domus Ardon



Vue depuis le cour

29 AREDUNUM

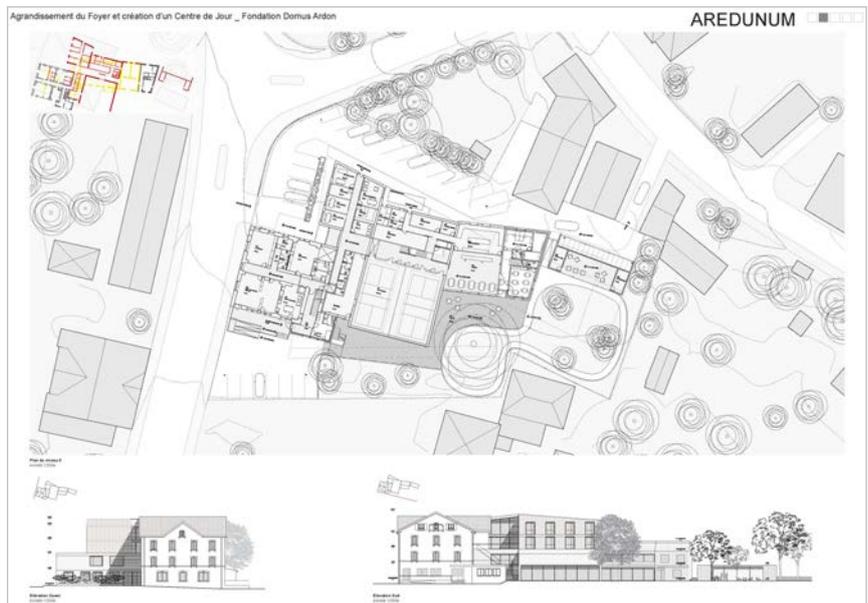
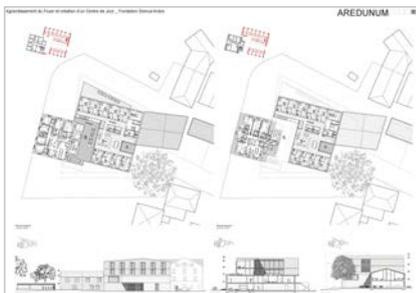
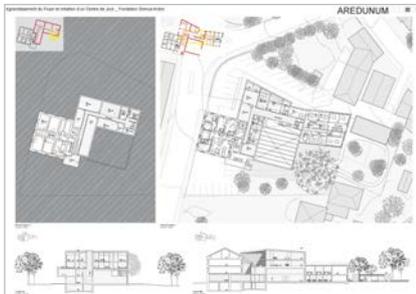
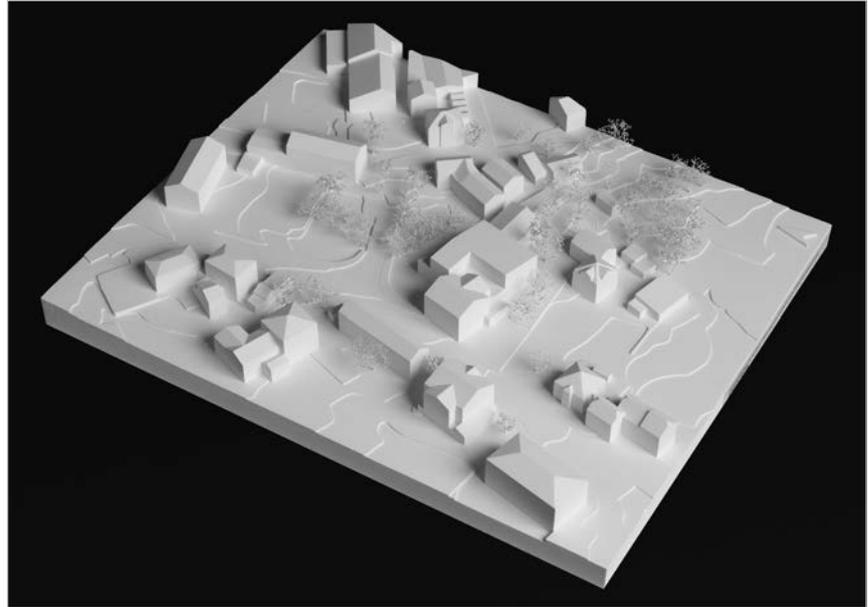
1. tour d'évaluation

Kunz_architectes
GENÈVE

collaborateurs:
François Kunz
Gregorio Martini
Beatriz Ligero
Alexandrine Baud

MONOD - PIGUET + ASSOCIES
Ingénieurs Conseils SA
LAUSANNE

collaborateurs:
Fabien Candolfi
Jean-Jacques Heritier
Valentine Cardis
Marcos Ferro



30 MAIN DANS LA MAIN

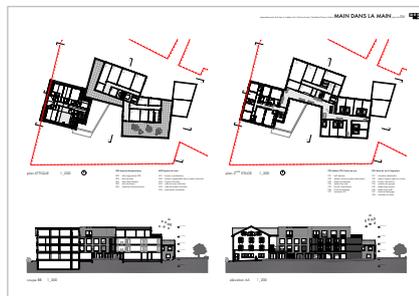
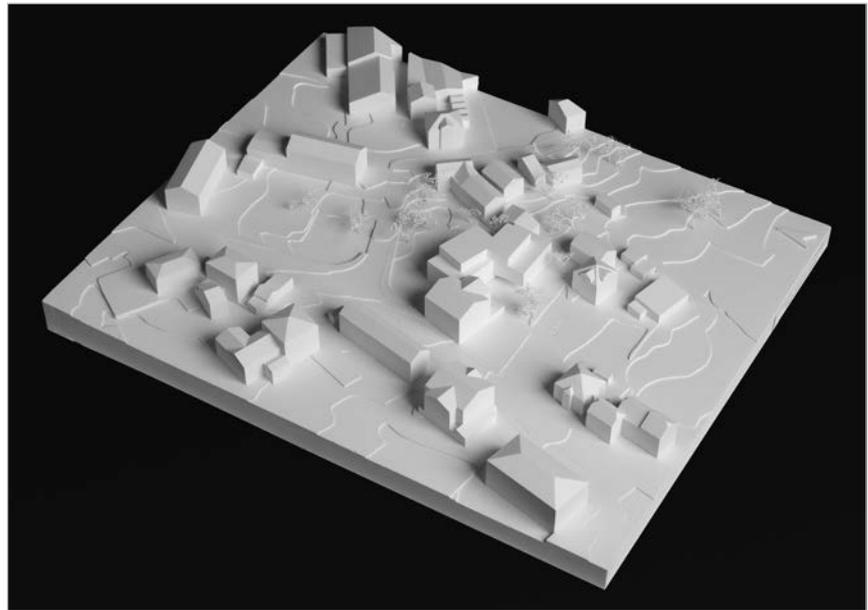
1. tour d'évaluation

Luis Saldarriaga
GRANGES-PACCOT

collaborateurs:
Alexi Luc

Anabat Ingénieurs Conseils Sàrl
FRIBOURG

collaborateurs:
Mohamed Oughanid
El Mehdi Akry



plan SITUATION 1_500



plan MASSE 1_5000

Agencement du Foyer et extension d'un Centre de Jour Fondation Domus Ardon MAIN DANS LA MAIN page 02

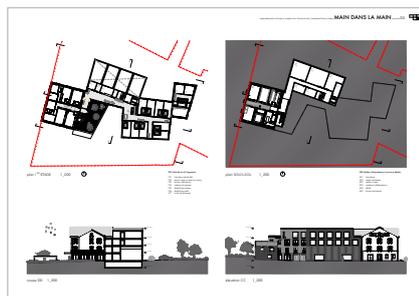
Thématique et enjeux Au sein d'un quartier existant, le projet de la Fondation Domus Ardon vise à créer un lieu de vie communautaire et social. L'objectif est de répondre aux besoins des personnes âgées et de favoriser l'entraide entre voisins. Le projet se compose d'une extension du centre de jour existant et d'un nouveau foyer pour personnes âgées.

Architecture & organisation L'architecture est conçue pour favoriser l'interaction sociale. Les espaces communs sont conçus pour être accueillants et fonctionnels. Les logements sont disposés autour d'un espace commun central, permettant une vue dégagée et une connexion avec l'extérieur.

Structure et acoustique La structure est conçue pour assurer la stabilité et la durabilité du bâtiment. Les mesures d'isolation acoustique sont prises pour garantir un environnement calme et agréable pour les résidents.

Éléments extérieurs Les espaces extérieurs sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable. Les jardins et les zones de détente sont aménagés pour favoriser l'activité physique et le bien-être des résidents.

Économie, matière et détail d'assemblage Le projet utilise des matériaux de qualité et des techniques de construction innovantes. Les détails d'assemblage sont conçus pour être durables et esthétiques.



Agencement du Foyer et extension d'un Centre de Jour Fondation Domus Ardon MAIN DANS LA MAIN page 01

32 Jaÿsinia

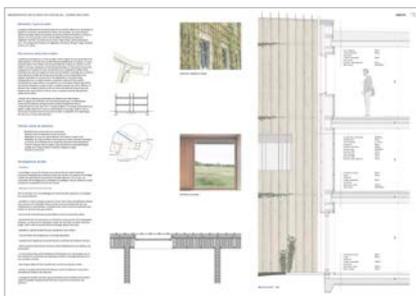
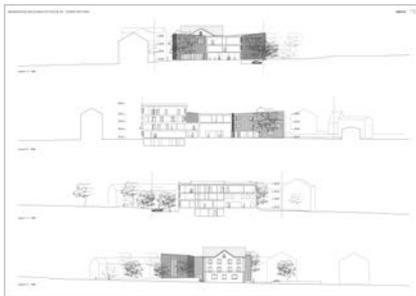
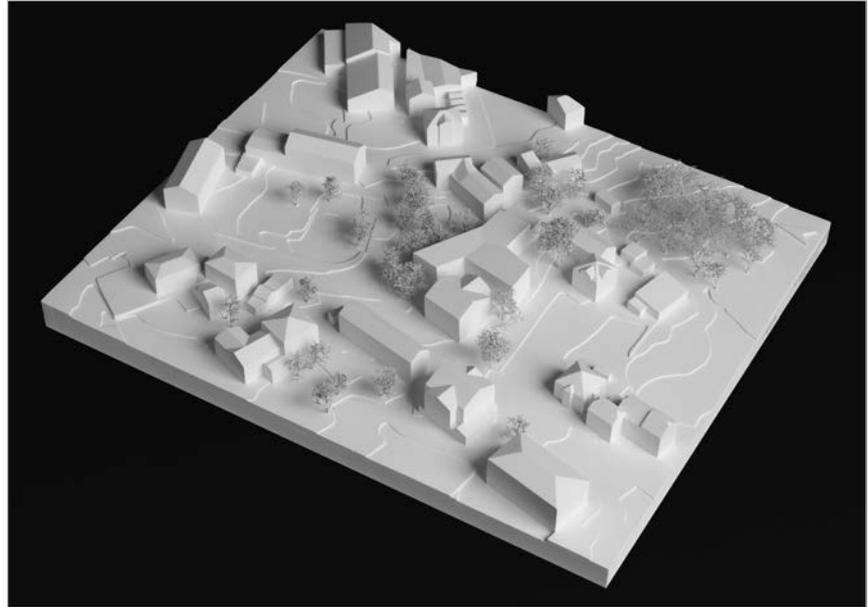
3. tour d'évaluation

localarchitecture
LAUSANNE

collaborateurs:
Laurent Saurer
Andrew Hugonnet
Marine Coudert
Pieter Roziers

Cordonier & Rey
SIERRE

collaborateurs:
Yves Rey



33 LA BOITE A FORMES

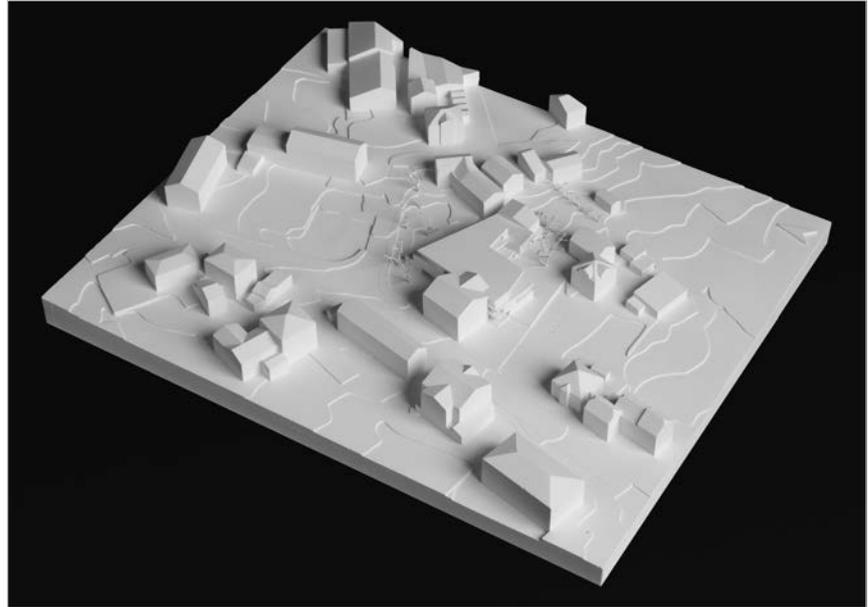
1. tour d'évaluation

Grégoire Comina Cominex SA
SION

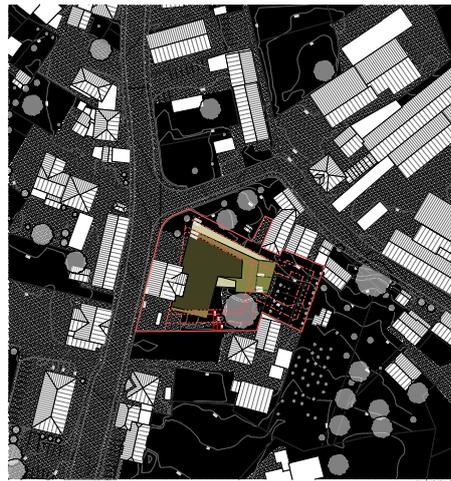
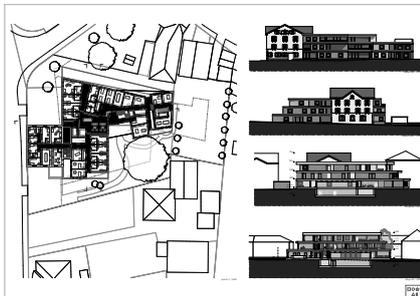
collaborateurs:
Carine Morand
Méline Hug
Laurent Vuignier
Monique Fellay

Bureau d'ingénieurs ALPATEC SA
MARTIGNY

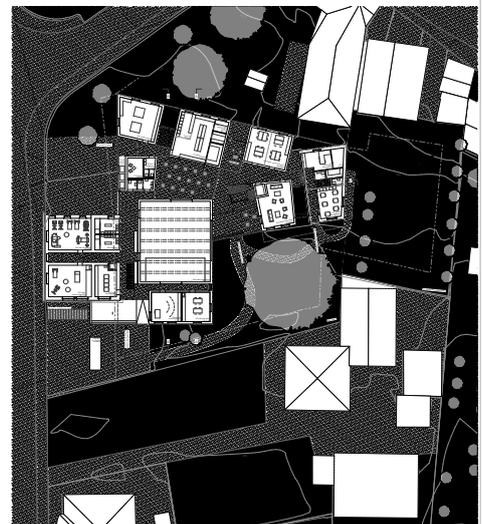
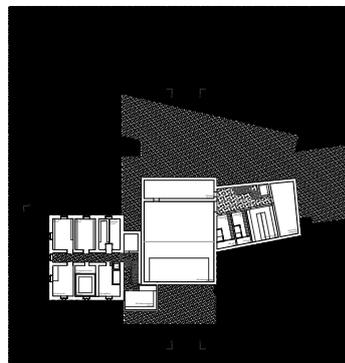
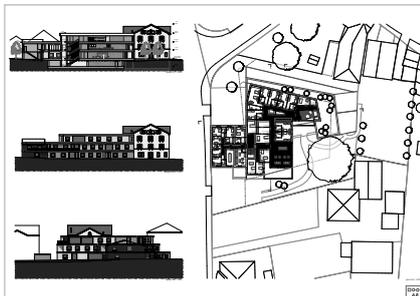
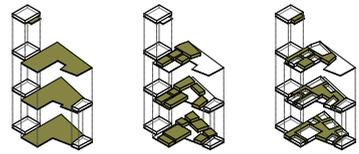
collaborateurs:
André-Michel Fort



LA BOITE A FORMES - fondation domus ardon
agrandissement du foyer et création d'un centre de jour



Le projet de rénovation du foyer et de création d'un centre de jour a été confié à l'agence d'architecture Cominex SA, dirigée par Grégoire Comina. L'objectif était de créer un espace accueillant et fonctionnel, capable de répondre aux besoins des résidents et de favoriser leur autonomie. Le projet a été réalisé en collaboration avec le Bureau d'ingénieurs ALPATEC SA, dirigé par André-Michel Fort.



34 ORIGAMI

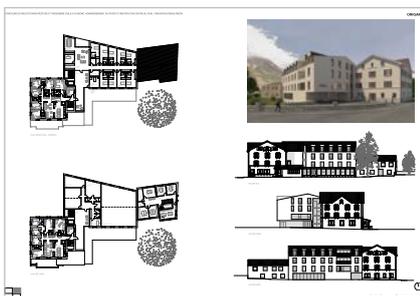
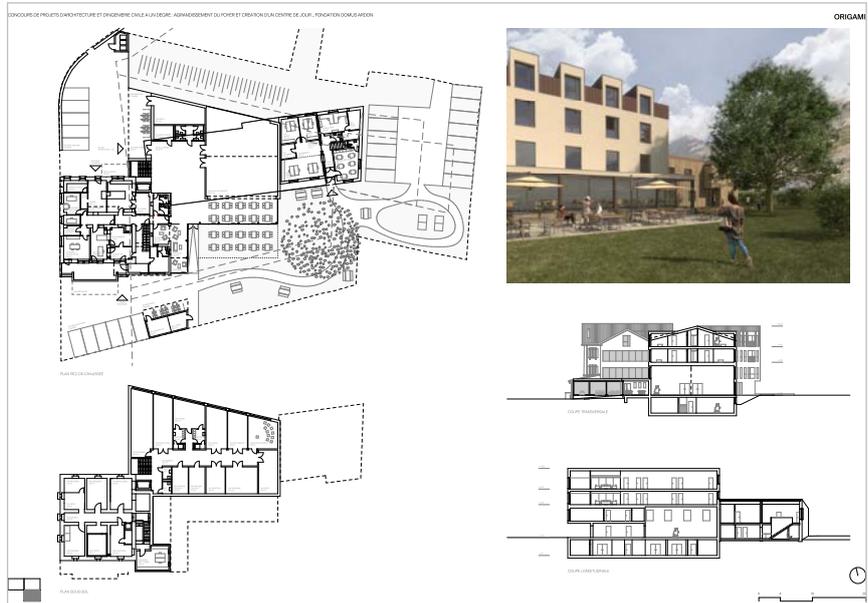
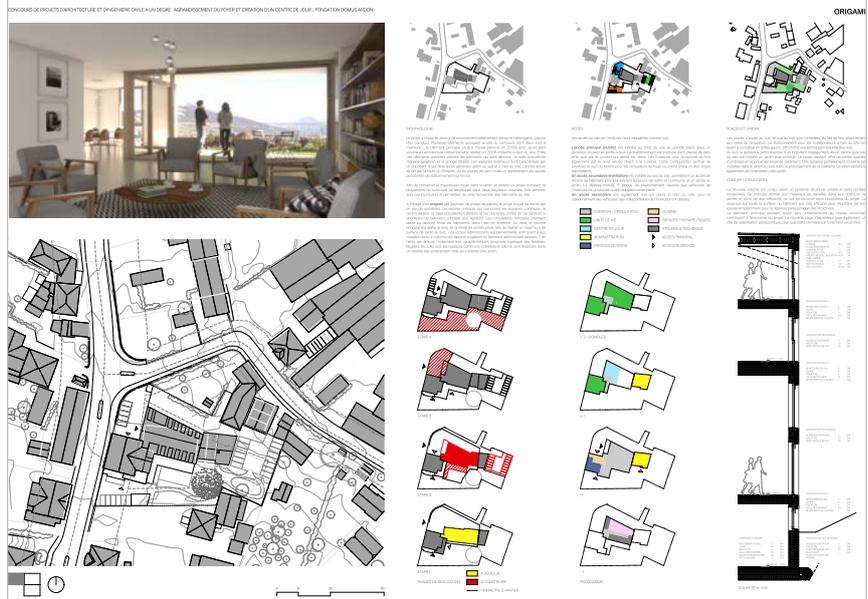
2. tour d'évaluation

Etienne & Associés architectes
Sàrl
MORGES

collaborateurs:
Yves Etienne
Océane Perrone

Kälin & Associés SA
LAUSANNE

collaborateurs:
Jean-François Kälin



36 soleil

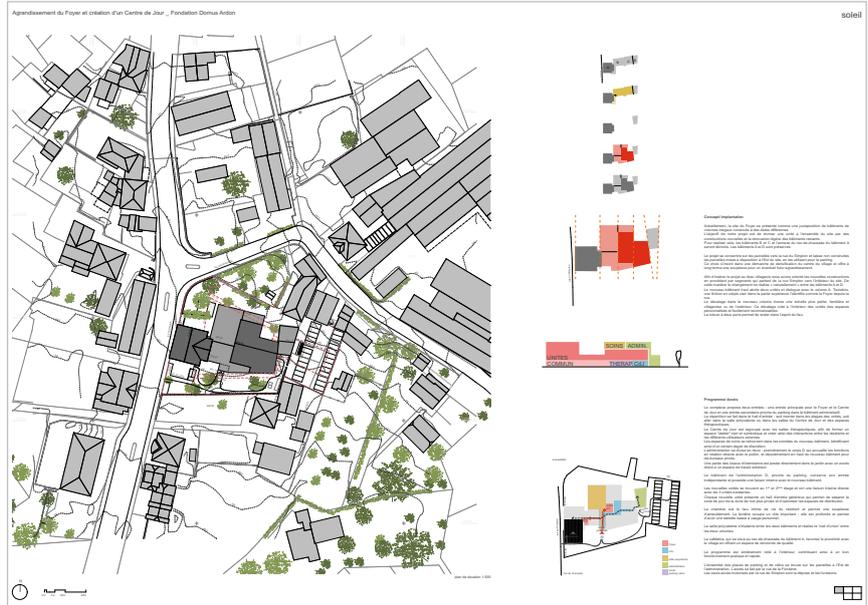
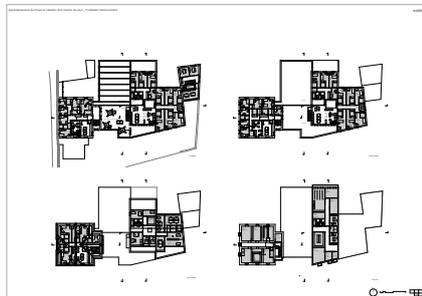
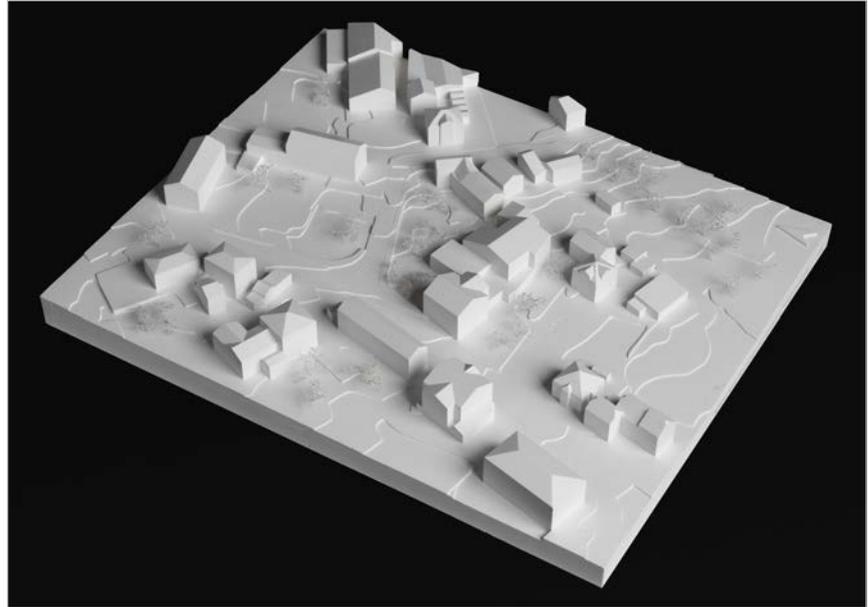
1. tour d'évaluation

atelier balan semadeni
GENÈVE

collaborateurs:
Stefana Balan Semadeni
Ruben Semadeni

Pacho Rodriguez Diaz SARL
CAROUGE

collaborateurs:
Gustavo F. Rodriguez



38 QUARTZ

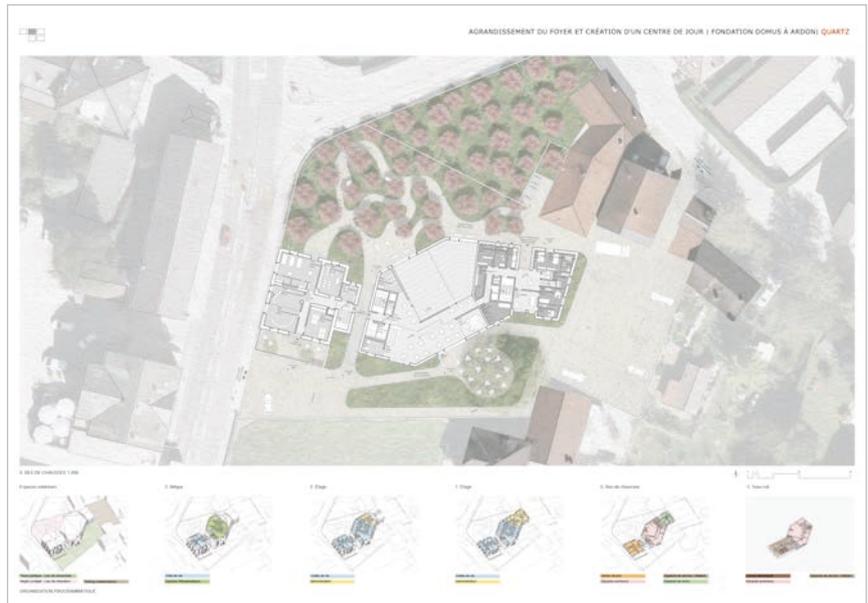
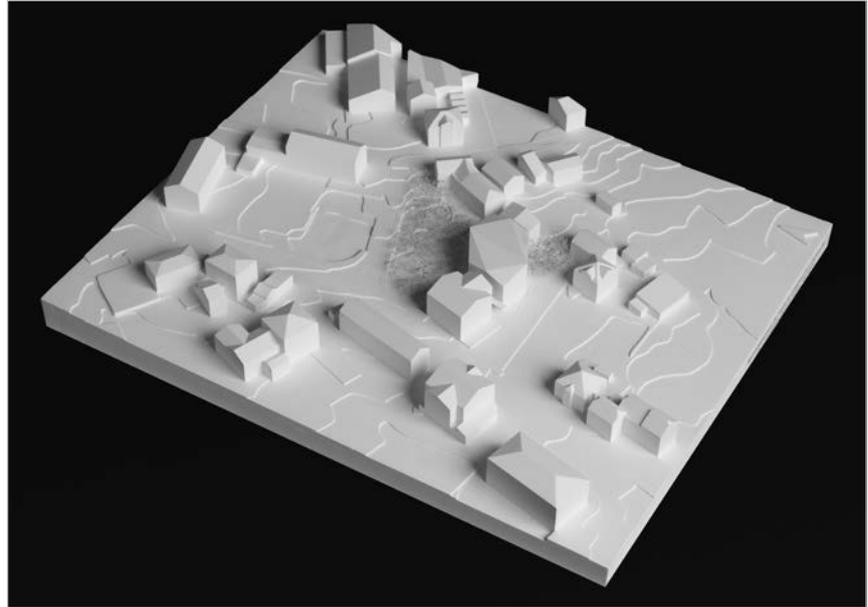
2. tour d'évaluation

Andreas Stebler
IAAG Architekten AG
BERN

collaborateurs:
Arnaud Scheurer
Katharina Grimm

Daniel Bommer
Emch+Berger AG Bern
BERN

collaborateurs:
Daniel Bommer



39 Hestia

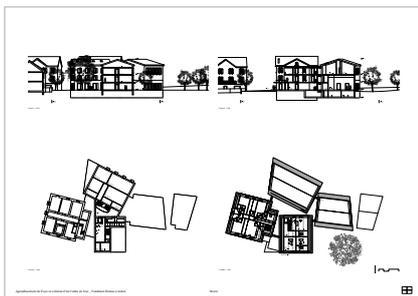
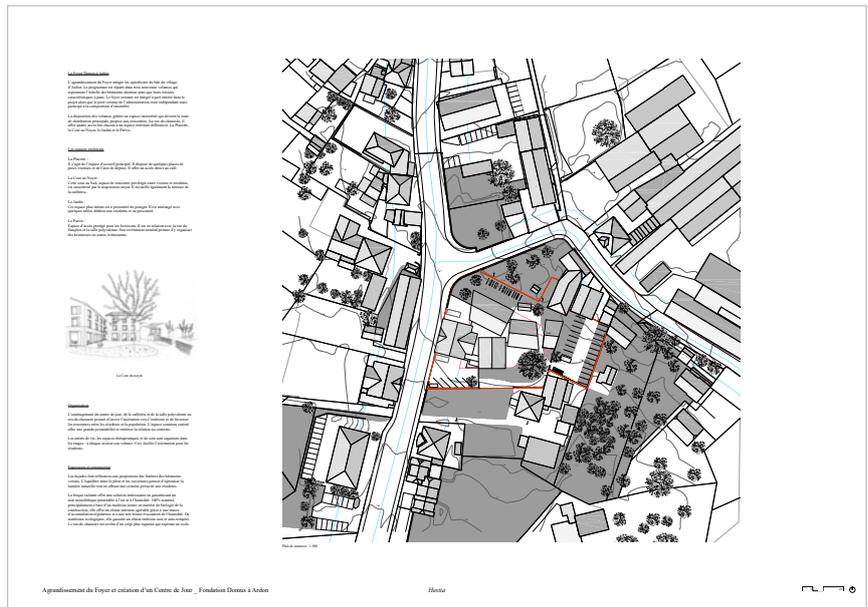
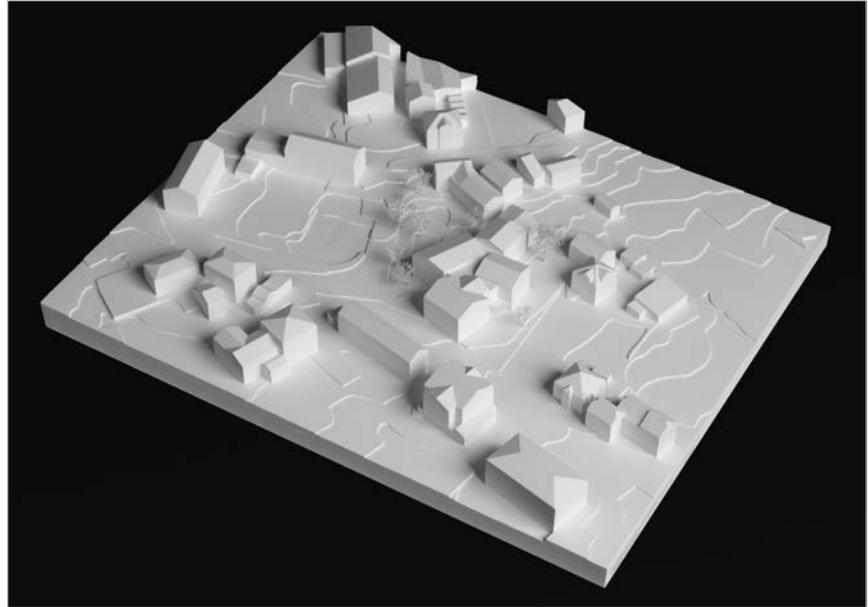
2. tour d'évaluation

Jossen Architectes
LAUSANNE

collaborateurs:
Petra Jossen
Rahel Dürmüller

AIC ingénieurs conseil SA
LAUSANNE

collaborateurs:
Claude Schaer



40 E_loge

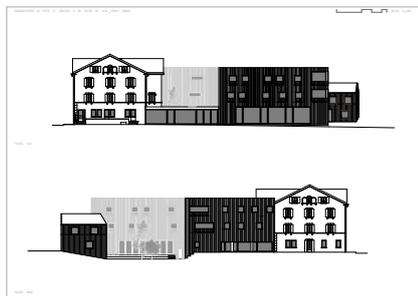
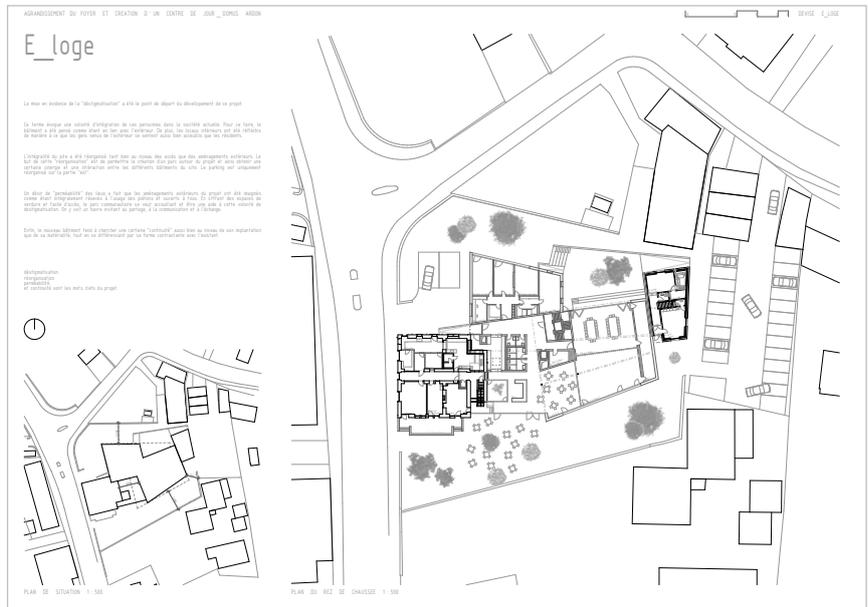
1. tour d'évaluation

Atelier d'architecture
Thierry Stalder Sàrl
ARDON

collaborateurs:
Alexandre Gutierrez, arch. HES
Charline Gilloz, apprentie dess.
Thierry Stalder, architecte HES

Editech SA
BOTYRE (AYENT)

collaborateurs:
Hamza Sehagui, ing. civil EPF
Xavier Guyaz, ing. civil HES



41 LA NOUVELLE FONDATION DOMUS : S'OUVRIER ET S'INSERER

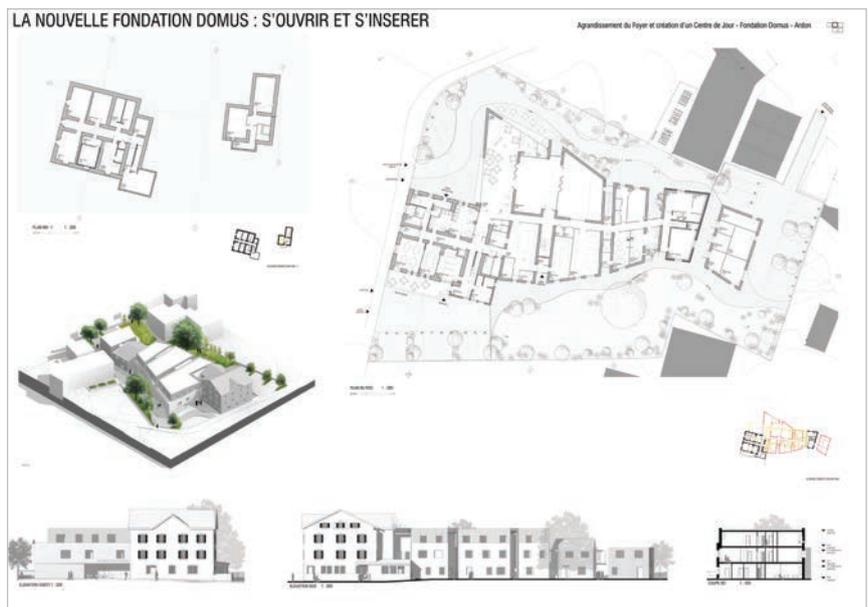
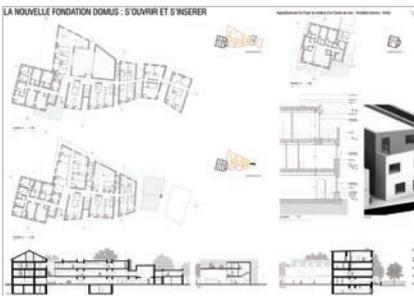
1. tour d'évaluation

BA-SO ARCHITECTURES
PARIS
FRANCE

collaborateurs:
Laurence Sou
Cedric Baelde
Marla Thomas

Vincent Becker Ingénieurs SA
CORNAUX

collaborateurs:
Anthony Fridez



42 jeanne

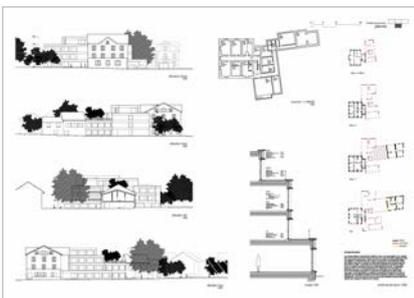
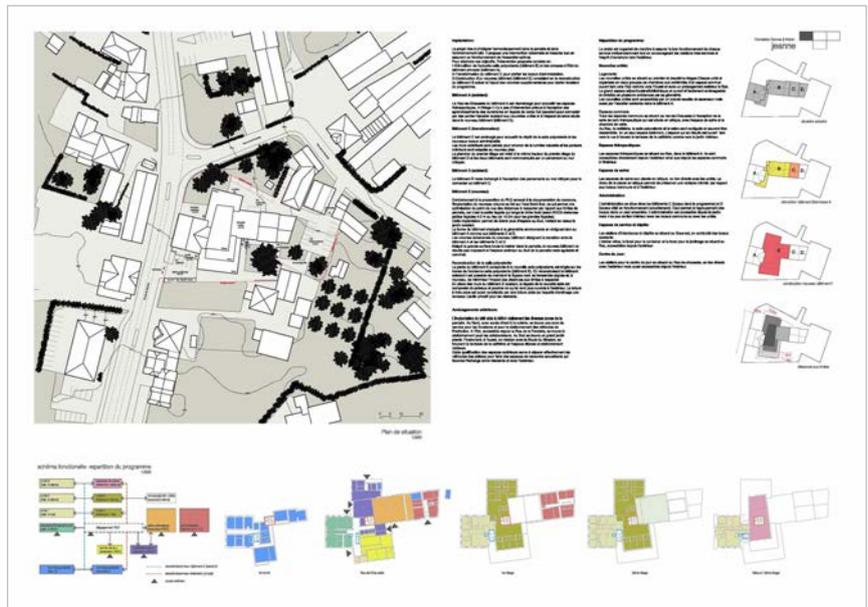
1. tour d'évaluation

GDAP architectes
GENÈVE

collaborateurs:
Jose Luis Tesedor
Andres Subira
David Gaston
Gonzalo Martinez
Marina Biga

rlj ingénieurs conseils
PENTHALAZ

collaborateurs:
Joël Duc



Liste complète des auteurs

1 – lilium

1.tour d'évaluation

atelier 4, architectes sa
Rue de Lausanne 20
1950 SION

Idéalp SA
Rue de Pré-Fleuri 10
1950 SION

collaborateurs: Anne-Valérie Bitz
Sophie Antonelli Gard
Fabrice Mayoraz
Stephan Kuster
Cathi Sierro

Philippe Bianco
Evan Parvex
Zbynek Gröpl

2 – zip

3.tour d'évaluation

eido architectes
Route de la Fonderie 2
1700 FRIBOURG

Ingeni SA
Rue Jacques-Gachoud 3
1700 FRIBOURG

collaborateurs: David Eichenberger
Diogo Dos Santos
Ivo Batista
Gael Nicolet
Joseph Cordonier
Michael Rodriguez
Steven Bonvin

Lionel Bussard

3 – équilibre

1.tour d'évaluation

FLORENCIO SOTOS - ISABEL RAMOS
Rue Palencia 8
28223 POZUELO DE ALARCON - MADRID
ESPAGNE

NICOD Ingénieurs Civils SA
Rue des Terreaux 28
1350 ORBE

collaborateurs: Florencio Sotos

Frédéric Nicod

4 – the green house

1.tour d'évaluation

clavien architecture sàrl
Rue de la Dixence 18
1950 SION

BPA ingénieurs conseils sàrl
Chemin de Ormeaux 1
1950 SION

collaborateurs: David Clavien

Sacha Antille

5 – CHEZ NOUS

6. rang | 3. mention

ATELIER JORDAN et
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES
Quai de la Sorne 1
2800 DELÉMONT

Guillaume Favre SA &
Pierre Kurmann Sàrl
Route du Manège 60
1950 SION

collaborateurs: Malou Menozzi
André Mota
Frédéric Jordan
Toufiq Ismail-Meyer
Diego Comamala

Pierre Kurmann
Jean-François Favre
Michele Casalucci

6 – village people

1. rang | 1. mention

suter sauthier & associés sa
Rue de l'industrie 10
1950 SION

sd ingénierie dénériaz et pralong sion sa
Rue de Lausanne 15
1950 SION

collaborateurs: Christian Suter
Raphaël Sauthier
Magnolia Jacquier

Xavier Mittaz

7 – Y'a d'la vie!

1.tour d'évaluation

LINDEMANN
Avenue du Grey 33
1004 LAUSANNE

CHABLOZ & PARTENAIRES SA
Avenue du Grey 58
1018 LAUSANNE

collaborateurs: Mané Lindemann, Arch. dipl. EPFL

Martial Chabloz, Ing. civil dipl. EPFL - SIA
Romain Kernen, Ing. HES construction bois

8 – HELIODOMUS

1.tour d'évaluation

CLEMENT BERTON ARCHITECTE
2, Rue Fénelon
59000 LILLE MOULINS
FRANCE

BOLLINGER & GROHMANN sàrl
15, Rue Eugène Varlin
75010 PARIS
FRANCE

collaborateurs: Clément Berton
Jean-Baptiste Allombert, Architecte
Thomas Harbonnier, Infographiste
Céline Luchet, Rédactrice

Klaas De Rycke
Jean-Rémy Nguyen, Ingénieur
Louis Bergis, Ingénieur

9 – La Galerie

3.tour d'évaluation

TRIBU architecture SA
Rue Saint-Martin 7
1003 LAUSANNE

Inghi SA
Rue Centrale 9 bis
1003 LAUSANNE

collaborateurs: Lya Blanc
Gaël Cochand
Guillaume Sandoz
Charlotte Roche-Meredith
Emilie Wäegli

Jonathan Krebs

10 – EN PLEIN AIR

2.tour d'évaluation

MAURO TONELLO
FRAGMENT ARCHITETTURA STUDIO ASS.
Via R. Schumann 3
35132 PADOVA _ ITALIE
MATTEO BANDIERA
Piazzetta Parise 3/6
31038 PAESE (TV) _ ITALIE

D'ALESSANDRO & PARTNERS SAGL
Via Besso 59 | A
6900 LUGANO

collaborateurs: Alessandro Tessari
Matteo Mazzoni
Francesco Di Pietro
Leonardo Pugin

Donato D'Alessandro

11 – INTERVALLE

1.tour d'évaluation

zysmanarchitectes sàrl
Chemin du Château-Sec 14
1009 PULLY

Giacomini & Jolliet ingénieurs SA
Chemin de Burquenet 23
1095 LUTRY

collaborateurs: Alexandre Zysman, arch. epfl sia
Karen Zysman, arch. epfl sia

Raphaël Dauphin, ing. epfl sia

12 – Les Trois Petites Maisons

1.tour d'évaluation

Antonio Gentili
Via Montecalvo 28/4
40065 PIANORO (BO)
ITALIE

Andrea Sereni
Via Magenta 9
40128 BOLOGNA
ITALIE

collaborateurs: Antonio Gentili
Architetto Manuela Caldi
Architetto Sara Di Lallo
Dott. arch. Giovanni Gentili
Designer Leonardo Gentili
Psichiatra Carlotta Gentili

Andrea Sereni
Ing. Paolo Giovannini
Ing. Christian Dal Monte

13 – Seiichi Miyake

5. rang | 3. prix

Cheseauxrey Sàrl
Rue de la Blancherie 61
1950 SION

KBM Engineers SA
Rue de Lausanne 39
1950 SION

collaborateurs: Alexandre Rey
Olivier Cheseaux
Emanuel Amaral

Jacques Fournier
Tor Lundström

14 – côté cour ... côté jardin ...

1.tour d'évaluation

Meyer Architecture
Avenue de Mayennets 27
1950 SION

Jeremy Nuttin Ingénierie
Route des Mayens 10, batterie 153
1993 VEYSONNAZ

collaborateurs: François Meyer
Alessandra Lesma
Marco Pereira
Bruno Aymon

Jeremy Nuttin

15 – DOMUS *sweet* DOMUS

2.tour d'évaluation

BFN ARCHITECTES SARL
Avenue du Grand St Bernard 34
1920 MARTIGNY

Kurmann Cretton Ingénieurs SA
Avenue de France 24
1870 MONTHÉY

collaborateurs: Geneviève Nanchen, arch. dipl. epfl sia
Aude Bornet Fournier, arch. dipl. epfl sia
Stéphanie Fornay Farquet, arch. dipl. epfl sia
Zoé Imesch, cfc dessinateur
Stéphanie Jacinto, cfc dessinateur
Joao Braga Couto, cfc dessinateur
Valérian Jauslin, apprenti dessinateur

Alexandre Schmid, ing. civil dipl. reg a | sia

16 – LES ADIEUX, L'ABSENCE, LE RETOUR

1.tour d'évaluation

3BM3 Atelier d'architecture SA
Route de Saint-Julien 5B
1227 CAROUGE

T- Ingénierie SA - Charpente Concept SA
Quai du Seujet 18
1211 GENÈVE

collaborateurs: Carmelo Stendardo
Raphaël de Paulin
Nicolas Spitsas
Nicolas Schoenenberg
Vincent Girod

Charles Babel
Fanny Novoa-Gillieron
Emilie Bellanger

17 – DOMINO

3. rang | 2. prix

MEMENTO ARCHITECTURE SARL
Chemin des Collines 18
1950 SION

HUBER ET TORRENT SA
Rue du Rhône 1
1920 MARTIGNY

collaborateurs: Bob Morard
Tiago Feliciano

David Torrent

18 – RUBY

2.tour d'évaluation

DIAS - COTTET ARCHITECTES SARL
Chemin de Contigny 3
1007 LAUSANNE

AF TOSCANO SA
Route du Petit Moncor 1e
1752 VILLARS-SUR-GLÂNE

collaborateurs: Stephane Cottet
Pierre-Alexandre Monod
Vincent Gentieon
Melanie Dick

Julien Genton
Martin Nobs

19 – assemblage

2.tour d'évaluation

Hauswirth Architekten
Hönggerstrasse 6
8037 ZÜRICH

Passera & Associati Studio d'Ingegneria
Via Adamini 21
6900 LUGANO

collaborateurs: Stefan Hauswirth
Philip Neves

Gianluigi Largo

20 – LES LANTERNES

2.tour d'évaluation

MAUREL ARCHITECTES sàrl
Chemin de Longeraie 9
1006 LAUSANNE

CSD Ingénieurs SA
Rue de l'Industrie 54
1950 SION

collaborateurs: Ludovic Maurel

Nicolas Renggli

21 – Hameau

1.tour d'évaluation

jordan architectes SA
Rue Gutenberg 18
1800 VEVEY

Pétignat et Cordoba Ingénieurs Conseils
Rue de la Paix 11
1820 MONTREUX

collaborateurs: David Jordan
Raphaël Perrinjaquet

Manuel Cordoba
Léonard Voirol

22 – CANILHA

1.tour d'évaluation

TAU Architectes
Rue des Vergers 14
1950 SION

Oscar Pfammatter
Avenue du Simplon 28A
1870 MONTHÉY

collaborateurs: Gilbert Favre, M. Arch. FSAI-SIA
Michel Jemini, architecte EPFL
Guillaume Rieser
Enayatullah Salehi

Oscar Pfammatter

23 – LARES FAMILIARES

4. rang | 2. mention

GNWA
Gonzalo Neri & Weck Architekten GmbH
Zweierstrasse 129
8003 ZÜRICH

ingegneri pedrazzini guidotti sagl
via pico 29
6900 LUGANO

collaborateurs: Christina Gonzalo Nogués
Marco Neri
Markus Weck
Laura Sanchis Estruch

Andrea Pedrazzini
Eugenio Pedrazzini
Roberto Guidotti

24 – Coin de Rue

2.tour d'évaluation

Architetto Luca Panteghini
Viale Piceno 14A
20129 MILANO (MI)
ITALIE

Studio di Ingegneria Roberto Mondada
Via Corti 5
6828 BALERNA

collaborateurs: Luca Panteghini
Edoardo Businaro

Ing. Roberto Mondada
Ing. Vincenzo Pavia

25 – GEMINUS

3.tour d'évaluation

meier + associés architectes sa
Rue du Môle 38bis
1201 GENÈVE

structurame sàrl
Rue de Zürich 15
1201 GENÈVE

collaborateurs: Ana-Ines Pepermans
Philippe Meier
Martin Jaques
Ariane Poncet
Rafael Eloi
Maud Christophe
Merlin Rozenberg
Mustaf Nuri

Damien Dreier

26 – Marilou

1.tour d'évaluation

STENDARDO MENNINGEN ARCHITECTES
Route des Acacias 43
1227 GENÈVE

ab ingénieurs sa
Rue de Chêne-Bougeries 31
1224 CHÊNE-BOUGERIES

collaborateurs: Adrien Menningen
Daniele Stendardo
Sylvère Menningen
Angel Lallana
Blanca Perez
Lucile Chardonnet

Philippe Bombeli, REG A
Friedrich Kalix
Etienne Armagnat
Laetitia Vulliez spécialité Travaux spéciaux
Laetitia Geneau spécialité environnement

27 – ISIDOR

2.tour d'évaluation

Simon Durand architecte
Avenue de France 82
1004 LAUSANNE

Boss & Associés Ingénieurs Conseils SA
Chemin de la Forêt 12
1024 ECUBLENS

collaborateurs: Simon Durand
Valerio Sartori

Vincent Freimuller

28 – un, deux, toits.

1.tour d'évaluation

PATÀ e PERRET-GENTIL Architetti
Via Cittadella 7
6600 LOCARNO

Michal Wozniak Ingénieur civil EPFZ
Gattikerstrasse 5
8032 ZÜRICH

collaborateurs: Thomas Toffel
Achille Patà

Michal Wozniak

29 – AREDUNUM

1.tour d'évaluation

Kunz_architectes
Rue de la Nouvelle-Héloïse 4
1203 GENÈVE

MONOD - PIGUET + ASSOCIES
Ingénieurs Conseils SA
Avenue de Cour 32
1007 LAUSANNE

collaborateurs: François Kunz
Gregori Martini
Beatriz Ligero
Alexandrine Baud

Fabien Candolfi
Jean-Jacques Heritier
Valentine Cardis
Marcos Ferro

30 – MAIN DANS LA MAIN

1.tour d'évaluation

Luis Saldarriaga
Route du Château 112
1763 GRANGES-PACCOT

Anabat Ingénieurs Conseils Sàrl
Avenue de Tivoli 5
1700 FRIBOURG

collaborateurs: Alexi Luc

Mohamed Oughanid
El Mehdi Akry

31 – À la croisée des chemins

2. rang | 1. prix

SIEGRIST THEUBET ARCHITECTES
Rue de l'Eau 42
2502 BIEL / BIENNE

WEL Consulting
Route Principale 23
2534 ORVIN (BE)

collaborateurs: Mariela Siegrist, Nadège Theubet

Stéphane Beney

32 – Jaÿsinia

3.tour d'évaluation

localarchitecture
Côtes-de-Montbenon 6
1003 LAUSANNE

Cordonier & Rey
Route de la Métralie 26
3960 SIERRE

collaborateurs: Laurent Saurer
Andrew Hugonnet
Marine Coudert
Pieter Roziers

Yves Rey

33 – LA BOITE A FORMES

1.tour d'évaluation

Grégoire Comina Cominex SA
Rue de la Dent-Blanche 19
1950 SION

Bureau d'ingénieurs ALPATEC SA
Rue du Simplon 11
1920 MARTIGNY

collaborateurs: Carine Morand
Mélina Hug
Laurent Vuignier
Monique Fellay

André-Michel Fort

34 – ORIGAMI

2.tour d'évaluation

Etienne & Associés architectes Sàrl
Rue de Lausanne 47
1110 MORGES

Kälin & Associés SA
Rue des Fontenailles 21
1007 LAUSANNE

collaborateurs: Yves Etienne
Océane Perrone

Jean-François Kälin

35 – CARACOL

1.tour d'évaluation

Stefano Murialdo, Riccardo Panizza
Corso Pestalozzi 12
6900 LUGANO

ZPF Ingenieure AG
Lavaterstrasse 40
8002 ZÜRICH

collaborateurs: Riccardo Panizza

Luis Looser

36 – soleil

1.tour d'évaluation

atelier balan semadeni
Rue de Lausanne 79
1202 GENÈVE

Pacho Rodriguez Diaz SARL
Rue des Noirettes 32
1227 CAROUGE

collaborateurs: Stefana Balan Semadeni
Ruben Semadeni

Gustavo F. Rodriguez

37 – AMIS PUBLICS

3.tour d'évaluation

Widmer Architectes Sàrl
Avenue Dapples 17
1006 LAUSANNE

Jean-Paul Cruchon et Associés SA
Route d'Oron 2
1000 LAUSANNE 10

collaborateurs: Duc Nguyen
Anina Dall'Aglio-Muraro, arch. EPFL
Pascal Riesen, dessinateur

Maurice Perruchoud
Dave Demierre, ing. HES
Michel Pernet, dessinateur
Dominique Ducros, dessinateur

38 – QUARTZ

2.tour d'évaluation

Andreas Stebler
IAAG Architekten AG
Kramgasse 65
3011 BERN

Daniel Bommer
Emch+Berger AG Bern
Schlösslistrasse 23
3001 BERN

collaborateurs: Arnaud Scheurer
Katharina Grimm

Daniel Bommer

39 – Hestia

2.tour d'évaluation

Jossen Architectes
Avenue d'Ouchy 19
1006 LAUSANNE

AIC ingénieurs conseil SA
Avenue Tissot 2bis
1006 LAUSANNE

collaborateurs: Petra Jossen
Rahel Dürmüller

Claude Schaer

40 – E_loge

1.tour d'évaluation

Atelier d'architecture Thierry Stalder Sàrl
Route du Simplon 27
1957 ARDON

Editech SA
Route de Botyre 75
1966 BOTYRE (AYENT)

collaborateurs: Alexandre Gutierrez, architecte HES
Charline Gilloz, apprentie dessinatrice
Thierry Stalder, architecte HES

Hamza Sehagui, ing. civil EPF
Xavier Guyaz, ing. civil HES

41 – LA NOUVELLE FONDATION DOMUS : S'OUVRIRE ET S'INSERER

1.tour d'évaluation

BA-SO ARCHITECTURES
17, Rue Chapon
75003 PARIS
FRANCE

Vincent Becker Ingénieurs SA
Rue des Fontaines 10
2087 CORNAUX

collaborateurs: Laurence Sou
Cedric Baelde
Marla Thomas

Anthony Fridez

42 – jeanne

1.tour d'évaluation

GDAP architectes
Chemin de la Gravière 4
1227 GENÈVE

rlj ingénieurs conseils
Chemin de l'Islettaz
1305 PENTHALAZ

collaborateurs: Jose Luis Tesedor
Andres Subira
David Gaston
Gonzalo Martinez
Marina Biga

Joël Duc

Impression
Easyprint GmbH
Weidenweg 262
CH - 3902 Glis

